



Brest,  
6-8 octobre 2015

**3<sup>e</sup> colloque national**

**aires marines protégées**

**ACTES**

Janvier 2016





# ACTES

**Du 3<sup>e</sup> colloque national  
des aires marines protégées**

Brest, 6-8 oct. 2015

# REMERCIEMENTS

L'Agence des aires marines protégées et le Comité français de l'UICN remercient les intervenants qui ont contribué aux débats et ont participé à la réalisation de cet ouvrage.

# INFORMATION

Le contenu des recommandations issues des ateliers du colloque n'engage pas la responsabilité de l'UICN, de l'Agence des aires marines protégées ou du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

# RÉDACTION

Agence des aires marines protégées (L. Germain, C. Walter)  
Comité Français de l'UICN (T. Lefebvre, S. Coste)

# CONCEPTION GRAPHIQUE

Studio graphique Tan-Ki - [www.tan-ki.com](http://www.tan-ki.com)

# CITATION DE L'OUVRAGE

Actes du 3<sup>e</sup> colloque national des aires marines protégées, 112p., 2015.

## Exemplaires disponibles auprès de :

Agence des aires marines protégées  
16, quai de la douane  
CS 42932  
29229 Brest Cedex 2  
Tél : 02.98.33.87.67  
Email : [contact@aires-marines.fr](mailto:contact@aires-marines.fr)

# CRÉDITS PHOTO

Agnès Poiré / Agence des aires marines protégées (p.18)  
Alexandra Gigou / Agence des aires marines protégées (p.88)  
Armel Deniau (p.5)  
Bernard Suard / MEDDE-MLETR (p.3)  
Cécile Perron / Agence des aires marines protégées (p.21)  
Christophe Lefebvre (p.19)  
Claude Rives / Bureau 233 (p.27, p.29)  
Denis Bourges / Tendance floue / Les Champs photographiques (p.5)  
Emmanuelle Rivas (p.5)  
Florian Holon / Agence des aires marines protégées (couverture et 4e de couverture)  
Franck Mazeas (p.5)  
Greg Lecoœur / Agence des aires marines protégées (p.39)  
Gwenaëlle Delaruelle / Agence des aires marines protégées (p.76)  
Julie Gourvès / Agence des aires marines protégées (p.4, p.6, p.7, p.8, p.10, p.16, p.17, p.18, p.22)  
Julie Molinier / Agence des aires marines protégées (p.31)  
Julien Wickel / Lagonia (p.78)  
Laurent Ballesta / L'œil d'Andromède (p.20)  
Laurent Mignaux / MEDDE-MLETR (p.35, p.51)  
Marie-Aude Sévin / Agence des aires marines protégées (p.59)  
Marion Bricchet / Agence des aires marines protégées (p.49)  
Martial Dosdane / province Sud (p.9)  
Pierre Riboulon / Mayotte découverte (p.33)  
Renaud Dupuy de la Grandrive (p.25)  
Rodolphe Marics / Les champs photographiques (p.66)  
Sebastien Hervé / Institut universitaire européen de la mer (p.10)  
Sylvain Brun / ONCFS (p.54)  
Victoria Magenti (p.42)  
Yannick Stéphan / Mayotte découverte (p.70)  
Yannis Turpin / Agence des aires marines protégées (p.46)  
Yannis Turpin / Agence des aires marines protégées (p.96)  
Yves Gladu / Agence des aires marines protégées (p.69)

# ÉDITO

Ce troisième colloque national des aires marines protégées (AMP) s'est déroulé à un moment crucial pour nos politiques maritimes. Les acteurs, publics et privés, l'Agence, les gestionnaires, mais aussi le ministère peuvent se féliciter du chemin parcouru depuis le premier colloque (2007) avec l'adoption d'une stratégie nationale ambitieuse, l'extension du réseau N2000 en mer, la création de 7 parcs naturels marins dont 2 dans l'Océan Indien, du parc national des Calanques, du parc de la mer de corail par la Nouvelle Calédonie, l'extension des parcs nationaux de Guadeloupe et de Port-Cros qui contiennent une significative partie maritime, mais aussi les sanctuaires de mammifères marins de Pelagos et d'Agoa. Toutes ces avancées, ajoutées aux AMP déjà créées, ont permis d'atteindre une couverture de 16% des eaux françaises sous juridiction. Notre objectif de 20% à l'horizon 2020 apparaît réalisable.

Ce bilan positif ne doit pas masquer les enjeux auxquels nous sommes confrontés. Une gestion optimale de ces AMP suppose des efforts supplémentaires, notamment qualitatifs, qui impliquent la mise en œuvre de dispositifs de suivi, des modes de protection renforcée, mais aussi une gestion intégrée des enjeux. Dans ce contexte, l'articulation des politiques terre-mer est à affermir. Par ailleurs, les AMP doivent demeurer un lieu d'échange entre acteurs, un nouveau type de gouvernance en mer. L'implication constante de la société civile, des collectivités locales, mais aussi des ONG et des professionnels de la mer est décisive. De plus, parce que les AMP sont aussi le support d'un nouveau référentiel de valeurs, la dimension culturelle de ces territoires doit être appréhendée en s'appuyant sur des données scientifiques et les savoirs locaux, tant en métropole qu'outre-mer. Ces défis nous amèneront à être confrontés à la question de l'adéquation entre nos moyens et nos ambitions. Là aussi, les solutions viendront de notre capacité à innover et à croiser les financements publics et privés.

A tous ces enjeux s'ajoute la question climatique. La ministre s'est personnellement engagée pour donner aux océans toute la lisibilité qu'ils méritent lors de la COP21, réaffirmant que les AMP constituent un dispositif précieux d'adaptation aux changements en cours et nous enjoignant de poursuivre l'action.

Force est de constater que les 24 ateliers du colloque ont pris la mesure de ces questions. Leurs recommandations et propositions sont nombreuses et concrètes. Ce colloque a une nouvelle fois démontré la capacité des parties prenantes à faire émerger collectivement des solutions. C'est une richesse qui fait la marque de fabrique des AMP à la française.

Je tiens à féliciter tout particulièrement les équipes de l'UICN et de l'Agence des aires marines protégées, et tous leurs partenaires, pour de telles rencontres.

Il s'agit maintenant, sur la base de ce travail intense, et au regard de nos obligations nationales, communautaires et internationales de construire une nouvelle feuille de route pour finaliser l'atteinte des objectifs de la stratégie nationale d'ici 2020. Celle-ci devra intégrer l'arrivée de l'Agence française pour la biodiversité et les avancées offertes par la loi sur la biodiversité. Les actions conduites devront s'inscrire dans des démarches plus globales de politiques maritimes intégrées. A ce titre, les AMP doivent constituer un outil majeur pour atteindre le bon état écologique des eaux en 2020 tel que l'exige la directive cadre stratégie pour le milieu marin.

Ainsi, les objectifs assignés à ce colloque ont été pleinement atteints grâce à la mobilisation de tous. Il nous revient maintenant de hiérarchiser et de transformer ces recommandations en actions opérationnelles.



**François Mitteault**  
Directeur de l'eau et de la biodiversité

# ORGANISATEURS



## L'Agence des aires marines protégées

L'Agence des aires marines protégées est un établissement public dédié à la protection du milieu marin. Créée par la loi du 14 avril 2006, elle est placée sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

L'Agence des aires marines protégées a pour principales missions :

- l'appui aux politiques publiques de création et de gestion d'aires marines protégées sur l'ensemble du domaine maritime français,
- l'animation du réseau des aires marines protégées,
- le soutien technique et financier aux parcs naturels marins,
- le renforcement du potentiel français dans les négociations internationales sur la mer.



## Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Il regroupe au sein d'un partenariat original 2 ministères, 13 organismes publics, 41 organisations non gouvernementales et plus de 250 experts réunis en commissions spécialisées et en groupes de travail thématiques. Par cette composition mixte, il est une plate-forme unique de dialogue et d'expertise sur les enjeux de la biodiversité, associant également les collectivités locales et les entreprises.

La vision portée par l'UICN est celle d'un monde juste qui valorise et conserve la nature. Sa mission est d'influencer, d'encourager et d'aider les sociétés à travers le monde à protéger l'intégrité et la diversité de la nature, et de veiller à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.



## Le Forum des gestionnaires d'aires marines protégées

Créé en 2001 à l'initiative d'une poignée de gestionnaires visionnaires, le Forum des AMP est un réseau d'échanges techniques et professionnels entre gestionnaires d'AMP. A ce jour, il regroupe plus de 60 gestionnaires de terrain, une centaine d'aires marines protégées représentant tous les statuts d'AMP existants (réserve naturelle, parc national, parc naturel marin, site Natura 2000, DPM du Conservatoire du littoral, statuts ultramarins) et présents sur les différentes façades métropolitaines et en outre-mer.

Le Forum des AMP c'est :

- un réseau d'échanges et de partages d'expériences entre gestionnaires d'aires marines protégées (dont certaines ont plus de 50 ans d'existence) qui préservent au quotidien la diversité des milieux et des espèces des sites dont ils ont la gestion, leur évolution et l'efficacité des mesures prises ;
- un interlocuteur privilégié de l'AAMP, du Ministère et des acteurs engagés dans la protection de notre mer ;
- une expertise de terrain unique, technique et scientifique, qui a permis la production de plusieurs cahiers techniques de référence ;
- des échanges qui permettent de confronter différents points de vue, de structurer les connaissances, de partager les expériences permettant d'améliorer la gestion des AMP.





# SOMMAIRE

Edito	p.5
Organisateurs	p.6
Synthèse du colloque	p.8
Paroles d'acteurs	p.10
Portfolio	p.13
Le colloque en chiffres	p.18
Table ronde	p.20

## CONNAÎTRE : Un réseau intégré dans un dispositif général de connaissance et de suivi du milieu marin et de ses usages

- Atelier #1 - Technologies utiles pour le suivi du milieu marin
- Atelier #2 - Déploiement des sciences participatives
- Atelier #3 - Modalités d'association entre recherche et AMP
- Atelier #4 - De la mise en cohérence des suivis à l'évaluation

## PROTÉGER : Un réseau contribuant au bon état des écosystèmes

- Atelier #5 - Vers un document unique de gestion
- Atelier #6 - restauration écologique et mécanismes de compensation
- Atelier #7 - Mieux prendre en compte les valeurs culturelles
- Atelier #8 - Contribution à la gestion des ressources halieutiques
- Atelier #9 - Pour une stratégie de création de zones de protection renforcée

## AMÉLIORER : Un réseau contribuant au maintien ou au développement raisonné des activités économiques maritimes

- Atelier #10 - Pratiques durables / Grandes infrastructures
- Atelier #11 - Pratiques durables / Activités mobiles
- Atelier #12 - Appropriation par les acteurs locaux
- Atelier #13 - Gestion intégrée et loisirs récréatifs
- Atelier #14 - Les services écosystémiques marins

## INTÉGRER : Un réseau inscrit dans les politiques intégrées de gestion du milieu marin et contribuant à la cohérence terre-mer des politiques publiques.

- Atelier #15 - Articulation avec les politiques des collectivités locales
- Atelier #16 - Gestion efficace et équitable des AMP multi-objectifs
- Atelier #17 - Cohérence avec les politiques de l'eau et des bassins versants
- Atelier #18 - Diversification des outils de financement
- Atelier #19 - Prise en compte des AMP dans la planification de l'espace maritime
- Atelier #20 - Pour une police de la nature efficace

## COOPÉRER : Un réseau répondant à des objectifs définis à de multiples échelles.

- Atelier #21 - Réponses aux changements climatiques
- Atelier #22&23 - Cohérence de la gestion à l'échelle des éco-régions
- Atelier #24 - Évaluation de la gestion : Tableau de bord & Liste verte UICN

p.22

p.23

p.26

p.29

p.32

p.35

p.36

p.40

p.43

p.46

p.48

p.51

p.52

p.55

p.59

p.62

p.65

p.68

p.69

p.72

p.74

p.77

p.81

p.85

p.88

p.89

p.92

p.96



Carte des AMP dans le monde	p. 100
Perspectives	p. 102
Glossaire	p. 104
Liste des participants	p. 106

# SYNTHÈSE DU COLLOQUE

Ce 3e colloque national des aires marines protégées, qui a rassemblé près de 600 professionnels concernés par la protection du milieu marin, s'est déroulé du 6 au 8 octobre 2015 et s'est achevé sur des conclusions encourageantes et inspirantes pour les prochaines années.

Organisé par l'Agence des aires marines protégées et le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature, il visait à établir un bilan des actions menées pour la désignation et la gestion des aires marines protégées, et à définir des perspectives d'actions pour les cinq ans à venir.

**Il s'agit dès à présent de mettre en œuvre les actions nécessaires autant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif et de poursuivre la dynamique engagée à travers les recommandations issues des 24 ateliers thématiques qui ont alimenté le colloque.**

L'état des lieux réalisé lors du colloque dresse un bilan positif à mi-parcours puisque 16,5 % des eaux françaises sous juridiction sont désormais protégées, contre 0,01 % en 2005 ; et ce, grâce à la dynamique impulsée par la stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées et à la création, en 2006, de l'Agence des aires marines protégées. Tout en veillant à poursuivre la mise en place de nouvelles aires marines protégées (AMP) pour atteindre 20 % du domaine maritime français protégé d'ici 2020, **le principal défi est aujourd'hui de renforcer l'efficacité de la gestion et la cohérence du réseau.**

Ce bilan rejoint les conclusions du dernier Congrès mondial des parcs de l'UICN (2014), inscrites dans la promesse de Sydney, à savoir « *augmenter de toute urgence la superficie océanique gérée efficacement et équitablement dans des réseaux représentatifs et bien reliés d'AMP ou par d'autres mesures de conservation efficaces* ». De plus, « *ces réseaux devraient cibler la protection à la fois de la biodiversité et des services écosystémiques et comprendre au moins 30 % de chaque habitat marin. Le but ultime est de créer un océan réellement durable, dont au moins 30 % de la superficie n'accueillera aucune activité extractive* ». Enfin, les AMP doivent être reconnues comme des solutions pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques mais également inspirer les générations futures avec l'exemple du travail réalisé dans les Marquises sur les aires marines éducatives.

Avec le deuxième domaine maritime mondial, réparti dans les cinq océans de la planète, la France a une responsabilité majeure pour assurer la préservation des écosystèmes marins et le développement durable des activités menées en mer. Les AMP françaises doivent ainsi avoir pour objectif de réaliser une conservation efficace et équitable de la nature, des écosystèmes et des valeurs culturelles associées, qui soit reconnue et inspirante au niveau international.



**Le principal défi est aujourd'hui de renforcer l'efficacité de la gestion et la cohérence du réseau.**

**Avec 24 ateliers au programme, ce troisième colloque avait pour objectif précis de faire le point et de formuler des recommandations sur les 5 principes fondateurs de la stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées :**



## CONNAITRE

Être intégré dans un dispositif général de connaissance et de suivi du milieu marin et de ses usages, et élément structurant de ce dispositif ;



## PROTÉGER

Contribuer au bon état des écosystèmes marins, grâce à ses attributs de représentativité, connectivité, réplication ;



## AMÉLIORER

Contribuer au maintien ou au développement économique raisonné des activités maritimes, notamment celles qui exploitent durablement les ressources naturelles, les activités extractrices, récréatives, touristiques et de loisir sportif ;



## INTÉGRER

S'inscrire dans les politiques intégrées de gestion du milieu marin et contribuer à la cohérence terre-mer des politiques publiques ;



## COOPÉRER

Répondre à des finalités définies à de multiples échelles.

Grâce au travail en amont et sur place des animateurs issus de plus de 40 organismes, à la diversité et à l'implication des participants mais aussi au suivi précis de chaque atelier par les services de l'État, des recommandations précises ont été formulées sur les sujets les plus importants.

La France doit d'abord rester pionnière dans le domaine de l'efficacité de la gestion à travers le développement des tableaux de bord et via son implication dans la démarche de la « Liste verte » des aires protégées mise en place par l'UICN, pour aider les gestionnaires à piloter ces espaces protégés et à améliorer l'efficacité de leurs mesures [Ateliers 4, 16 et 24].

Pour cela, le cadre seul de chaque AMP est insuffisant, il faut nécessairement travailler à plusieurs échelles : locale, régionale et mondiale. C'est à cette condition seulement que le réseau sera efficace pour juguler ou diminuer les effets des changements globaux [Ateliers 21, 22 et 23].

Ensuite, au-delà des très grandes aires marines protégées créées dernièrement, un effort qualitatif doit être mené pour des protections fortes sur des enjeux précis et des surfaces restreintes ("cœurs de nature" des grandes AMP) que ce soit pour préserver les ressources halieutiques de l'ensemble des pressions ou les habitats et espèces devenus très menacés [Ateliers 8 et 9].

La France doit aussi être exemplaire en terme de gestion durable des activités dans les AMP - qui n'ont pas toutes vocation à être des réserves intégrales. Il s'agit alors de promouvoir les bonnes pratiques, d'accompagner les activités et de contrôler les plus dommageables, d'éviter les mesures compensatoires "prétextes", de partager les constats et les points de vue : ceci s'applique à la fois aux activités les plus pérennes, comme les infrastructures portuaires, ou aux plus mobiles comme la pêche ou les sports nautiques. Au-delà des chiffrages macroéconomiques, comment faire en sorte que les services écosystémiques, souvent complexes et interdépendants soient réellement pris en compte dans la gestion ? [Ateliers 6, 10, 11, 13, 14].

Un enjeu de cohérence et de lisibilité a été aussi abordé lors de ce colloque, dans le but de mieux articuler les AMP entre elles, de les rendre plus compréhensibles pour les acteurs et les autres politiques. Il convient aussi de mieux prendre en compte les AMP dans les politiques de l'eau, dans les travaux de recherche et de développement technologique, mais aussi dans les projets et plans menés par les collectivités locales. Se retrouve également en filigrane, la question du contrôle et la surveillance des activités maritimes dans ces AMP. Ces sujets renvoient à l'appréhension de l'espace maritime français dans toutes ses composantes sociales, économiques et écologiques. Et posent le problème de savoir comment garantir le préalable du bon état écologique et la prise en compte des AMP dans la mise en place d'une planification de l'espace marin. [Ateliers 1, 3, 15, 17, 19, 20].

Par ailleurs, une forte attente ressort de la prise en compte des aspirations et enjeux pour la société civile et de son implication. Ceci peut passer par nombre de démarches, au premier rang desquelles figurent les sciences participatives ou une meilleure prise en compte du patrimoine culturel (matériel ou immatériel). L'enjeu est ici de faire en sorte que les valeurs qui sous-tendent les AMP soient partagées et non décréées, et que l'AMP fasse "territoire" [Ateliers 2, 7, 12, 13].

Enfin, force est de constater que la juste ambition nationale en matière d'AMP nécessite de repenser les dispositifs nécessaires à son financement pour que leur gestion soit concrétisée et optimale. Les participants se sont penchés sur un plan de financement durable du réseau des AMP qui fasse appel à l'ensemble des mécanismes possibles en la matière [Atelier 18].

Ce colloque a également démontré une fois de plus que la création et la gestion des aires marines protégées n'étaient pas l'apanage d'une seule catégorie d'acteurs mais bien le résultat de constats et de propositions partagés entre l'État et ses établissements publics, les scientifiques, les associations, les acteurs socioprofessionnels et les élus du littoral.

Il restera un pas important à franchir pour impliquer davantage les collectivités littorales, et ouvrir réellement le débat au grand public et aux citoyens.



#### Rappel de l'objectif 11 d'Aichi :

*« D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin. »*

# PAROLE D'ACTEURS

## CLUSTER MARITIME FRANÇAIS

L'Agence des aires marines protégées est membre du Cluster. Elle est un outil essentiel de la croissance bleue. C'est d'ailleurs pour cette raison que les professionnels réunis au sein du Cluster sont très attentifs à l'intégration de cette agence dans la future Agence française pour la biodiversité. Les activités en mer se développant, la cohabitation des acteurs et la protection de l'environnement sont des objectifs majeurs.

L'Agence a un rôle important à jouer en la matière. C'est pourquoi, lors du colloque, notre intérêt s'est porté en particulier sur le sujet de la planification de l'espace maritime. C'est un exercice indispensable pour aplanir les conflits d'usage et développer une vision stratégique des activités maritimes, tout en prenant en compte les aspects environnementaux.



**Il nous reste 5 ans pour augmenter significativement le pourcentage de ZPR et le Forum des AMP souhaite qu'une feuille de route et qu'un calendrier précis par façade soient établis.**

## FORUM DES GESTIONNAIRES D'AIRES MARINES PROTÉGÉES

Les gestionnaires membres du réseau sont bien placés pour parler de la stratégie nationale de création et de gestion d'AMP car ils la mettent en œuvre sur le terrain au quotidien.

Notre rôle dans ce colloque national a été double :

- partager avec les organisateurs et les acteurs présents nos expériences de terrain : ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas ;
- veiller à ce que les réflexions sur la stratégie nationale ne soient pas déconnectées de la réalité du terrain.

Dès les premières réflexions sur ce colloque, les gestionnaires ont été impliqués dans son organisation, dans son contenu et dans son animation.

Suite aux contributions reçues, les organisateurs ont mis en place 24 ateliers correspondant aux cinq principes de la stratégie nationale qui ont tous un intérêt, mais le forum souhaite en particulier attirer l'attention sur 3 aspects cruciaux de la stratégie :

- l'insuffisance des zones de protection renforcée (ZPR) dans nos mers ;
- le risque du syndrome des parcs de papier ;
- la place prépondérante des outre-mer.

### L'INSUFFISANCE DES ZONES DE PROTECTION RENFORCÉE

La définition de cette notion reste à préciser, une partie de l'ordre du jour de l'atelier y était consacrée. Une ZPR est une zone réglementée qui bénéficie d'un dispositif de surveillance opérationnelle.

L'analyse globale du réseau révèle que seulement entre 0,1% et 0,7% des eaux (selon les façades) bénéficient d'un tel statut. Cette analyse révèle également qu'un certain nombre d'écosystèmes clés sont insuffisamment protégés (coraux profonds, monts sous marins, herbiers et mangroves en outre-mer).

### **LE SYNDROME DES PARCS DE PAPIER**

Il est indéniable que le réseau national des AMP s'est considérablement développé au cours des dernières années, notamment grâce à l'action de l'AAMP. Les AMP couvrent actuellement 16% des eaux françaises. Cependant, les gestionnaires tirent la sonnette d'alarme : si les 5 dernières années ont été dédiées à la création du réseau, il faut que les 5 prochaines soient dédiées à sa consolidation, notamment :

- plus de moyens humains dédiés (e.g. le réseau Natura 2000 est géré en moyenne par 1/2 agent par site, parfois moins, un effectif incompatible avec les objectifs affichés) ;
- plus de pérennité dans les équipes (maintien des priorités, garanties à long-terme des conditions de travail, réduction des statuts précaires...) ;
- des financements à la hauteur des enjeux ;
- plus d'incitation et d'accompagnements aux financements innovants.

En outre-mer, de grandes AMP ont été créées : PNM de la mer de Corail, PNM de Mayotte et les glorieuses, Sanctuaire Agoa. Pour quels moyens humains dédiés ? Comment dans ces espaces connaître, protéger, améliorer, intégrer, coopérer ?

### **LA PLACE PRÉPONDERANTE DES OUTRE-MER AU CŒUR DE LA STRATÉGIE**

Pour rappel, 97% des eaux françaises sont situées en outre-mer et ces territoires ultramarins regroupent 80% de la biodiversité marine et terrestre française connue à ce jour. En outre, de par son outre-mer, la France possède le second espace maritime mondial. Les AMP ultramarines placent la France dans tous les océans de la planète. Ces AMP sont autant de leviers de coopération internationale dans l'océan indien, dans la caraïbe, dans le Pacifique, les îles subantarctiques, les Guyanes.

Et pourtant, moins de 1% des eaux de Guyane, de la Réunion, de Polynésie française sont couvertes par une AMP, 0% pour Wallis et Futuna.

La France ne pourra pas atteindre ses objectifs sans les outre-mer.

Bien d'autres recommandations seront issues de ce colloque, mais il est important que nous réussissions à atteindre les objectifs ambitieux fixés par la stratégie nationale. Le Forum des AMP suivra avec vigilance la mise en œuvre de ces recommandations.

Les pouvoirs publics peuvent compter sur la passion, l'engagement et la compétence des gestionnaires.



**Les gestionnaires insistent sur la nécessaire adéquation entre les moyens et les objectifs affichés. Sans moyens adéquats liés à leur gestion, les km<sup>2</sup> créés d'AMP ne protégeront pas nos mers.**

**Le Forum des AMP souhaite qu'une feuille de route et un calendrier précis soient établis pour chaque région ultramarine.**



## CATHERINE PIANTE, WWF FRANCE

*(Résumé de la prise de parole lors de la table ronde de conclusion du 8 octobre 2015)*

Si la couverture des aires marines protégées françaises représente aujourd'hui 16 % du territoire maritime national, elle atteindra certainement 20 % avant la date butoir de 2020, renforçant encore la visibilité internationale du territoire maritime français. Au regard de cet objectif chiffré, se pose encore la question de la représentativité du réseau, et de l'absence constatée d'AMP sur certaines façades océaniques, alors que les objectifs d'Aichi exigent un réseau d'AMP représentatif, cohérent et efficacement géré.

Trois autres thèmes retiennent l'attention du WWF :

Les zones de protection renforcées (que l'on devrait plutôt appeler « zones de protection forte », afin d'éviter certaines confusions) contribuent fondamentalement à l'efficacité des AMP. Leur couverture actuelle, de 0.25 % du réseau français d'AMP, doit donc augmenter significativement dans les 5 ans à venir.

En ce qui concerne la pêche, il faut aujourd'hui étendre les suivis de l'effet réserve aux suivis des retombées des AMP sur la pêche, et notamment des rendements de pêche afin de renforcer et d'objectiver, dans chaque aire marine protégée, la relation entre gestionnaire et pêcheur.

Sur la question de la croissance bleue, la planification de l'espace maritime doit avoir pour objectif le bon état écologique, et garantir la conservation des zones encore trop faiblement protégées (large et grands fonds). La mise en place d'une gouvernance de qualité est indispensable pour assurer la légitimité du processus de planification. Et les 80 % des territoires maritimes qui ne seront pas des aires marines protégées en 2020 doivent pouvoir bénéficier du savoir faire des AMP, véritables laboratoires de développement durable.

**Se pose encore la question de la représentativité du réseau, et de l'absence constatée d'AMP sur certaines façades océaniques**



## CATHERINE MEUR-FEREC, UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE

*(Résumé de la prise de parole lors de la table ronde de conclusion du 8 octobre 2015)*

Si les sciences du vivant occupent une place évidente dans l'acquisition de connaissances ou les suivis des aires marines protégées, ce colloque a montré qu'il en est de même pour les sciences humaines et sociales. La relation entre nature et société est au cœur des questions que soulèvent les aires marines protégées ; en témoignent les verbatim «gouvernance», «co-construction», «intégration» ou encore «concertation», utilisés par l'ensemble des acteurs des AMP.

Aujourd'hui la mise en pratique des AMP dépasse l'échelle des AMP elles-mêmes, et reflète l'évolution générale de notre société : notre relation à la nature et notre responsabilité à la protéger nous renvoient à l'évolution de nos politiques publiques et se conjuguent avec gouvernance, place de l'État, décentralisation, démocratie participative, place des ONG ou encore du mécénat.

Les expressions «AMP à la française» et «AMP à la polynésienne» reflètent par ailleurs l'appropriation, par la territorialisation, de concepts internationaux et parfois théoriques. Pour les chercheurs en sciences humaines et sociales, ces deux notions - appropriation et territorialisation, sont garantes de l'application des principes de la stratégie.

**Aujourd'hui la mise en pratique des AMP dépasse l'échelle des AMP elles-mêmes, et reflète l'évolution générale de notre société**

# PORTFOLIO

Lauréats du concours photo proposé aux participants



Fou de Bassan de l'île Rouzic, Réserve naturelle nationale des Sept-Iles.  
Armel Deniau/RNN Sept-Iles/LPO



Habitat remarquable de la mangrove (Palétuvier fleur, *Sonneratio albo*)  
du Parc naturel marin de Mayotte.  
Julie Molinier



Ver plat d'Orsak (*Moiozoon orsoki*) de l'aire marine protégée de l'atoll d'Ari, Maldives  
Benjamin Guichard/Agence des aires marines protégées



Jeux d'enfants, Parc naturel de la mer de Corail  
Agnès Poirer/Agence des aires marines protégées



Pêche au djarifa, une technique traditionnelle exclusivement pratiquée par les femmes mahoraises ;  
Parc naturel marin de Mayotte  
Rébecca Guezet/Agence des aires marines protégées

# LE COLLOQUE EN CHIFFRES



**590**

participants

**102**  
scientifiques

**108**  
représentants  
des services de l'État

**12**  
représentants  
de fondations et  
consultants

**173**  
gestionnaires d'aires  
marines protégées

**33**  
représentants de  
collectivités locales

**70**  
représentants  
d'associations  
environnementales

**92**  
acteurs  
économiques

## 5 PRINCIPES FONDATEURS

Connaître  
Protéger  
Améliorer  
Intégrer  
Coopérer



**95%**  
des participants se disent  
satisfaits ou très satisfaits  
du contenu du colloque\*.

**57%**  
des participants considèrent  
que le colloque a permis de  
faire avancer la stratégie  
nationale de création et de  
gestion des aires marines  
protégées.

## 1 MUR À IDÉES

Animé par la fondation Explore pour imaginer l'aire marine protégée de demain : A quoi ressemblera une aire marine protégée en 2025 ? (gouvernance – implication des publics – science – activités économiques – innovations)



## 1 PARCOURS JEUNESSE

L'espace jeunesse permettait aux participants de découvrir de multiples projets impliquant la jeune génération. Une sélection d'œuvres de scolaires réalisées dans le cadre du projet « Jeunes reporters des arts, des sciences et de l'environnement » était présentée. Les p'tits mousses du Parc naturel marin d'Iroise et les animations proposées par le Life pêche à pied de loisir en rade de Brest faisaient aussi partie des animations proposées. Cette ouverture à l'univers des scolaires a notamment permis la mise en place d'un jumelage entre le réseau Pukatai des Aires marines éducatives marquisiennes et l'école labellisée éco-école du Forestou (Brest).





# 3

## TABLES RONDES THÉMATIQUES

dont 1 sur la future Agence française pour la biodiversité

Au premier janvier 2017, l'Agence des aires marines protégées sera intégrée dans une agence plus vaste, aux côtés de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, de Parcs nationaux de France, de l'Atelier technique des espaces naturels et de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux. C'est ce que prévoit le projet de Loi pour la reconquête de la biodiversité et des paysages examiné en janvier 2016 par le Sénat. Au-delà de l'intérêt, souligné à de multiples reprises lors du colloque, d'une meilleure intégration des politiques terrestres et marines, notamment en terme de gestion des pollutions; l'AFB suscite des interrogations des acteurs maritimes.

**Comment la gouvernance de l'AFB associera la mer ?** Un comité d'orientation pour les milieux marins et littoraux est prévu par le projet de loi et pourra recevoir délégation du conseil d'administration. Il reprendra notamment le rôle de l'actuel conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées vis-à-vis des parcs naturels marins.

**Quelle organisation interne de l'AFB dédiée à la mer ?** Elle reprendra dans un premier temps celle de l'Agence des aires marines protégées avec un centre à Brest, des antennes de façade et des équipes dans les parcs naturels marins. La mise en place d'agences régionales pour la biodiversité permettra sans doute d'enrichir ce schéma, mais il faut leur laisser le temps de se développer.

**Quels gains attendus de l'AFB pour le milieu marin ?** Une meilleure approche de l'interface entre terre et mer, une meilleure prise en compte du marin au plan national.

**Quels liens maintenus avec le Forum des gestionnaires d'AMP ?** Le Forum continuera à être soutenu par l'AFB. Il servira même de modèle pour proposer à d'autres réseaux cette forme d'hébergement : un secrétariat, quelques moyens pour l'animation et une interaction avec les travaux menés par l'Agence, en toute indépendance pour que le réseau organise sa représentation.



# 24

E-posters

## 400 M<sup>2</sup> D'EXPOSITIONS

Laminaire, dis-moi à quoi tu sers ?  
Les 15 ans d'IFRECOR  
Exposition photo sur la Méditerranée  
Life pêche à pied de loisir  
Immersion dans le sanctuaire marin d'Agoa  
Quiz sur la mer  
Espace jeunesse

# 40

organismes associés à la préparation

# 250

Plus de jours de travail de la part des organismes partenaires



# 24

ateliers thématiques

# 7

## ESPACES

pour découvrir les technologies de l'information et de la communication, et une table ronde sur ce sujet

Le forum de discussion pour «valoriser les données des aires marines protégées» était animé par la Ville de Brest, Vigie mer et l'Agence des aires marines protégées.

Il invitait les participants à échanger sur les apports du numérique pour les gestionnaires, à discuter des enseignements des premières expérimentations et à s'en inspirer pour imaginer de nouveaux développements, ainsi que le cadre pour les concevoir.

Durant cette session, la vingtaine de participants a pu proposer des « défis » pouvant faire l'objet de développement technologique dans le futur.

Ce forum était alimenté par des démonstrations accessibles durant les pauses de la première journée sur des outils déjà existants dans les AMP ou en lien avec celles-ci.

L'issue de ces présentations et discussions pourra donner lieu à l'organisation d'un événement «Hackathon» au printemps 2016. L'objectif final étant de développer des outils technologiques à destination des citoyens et répondant aux préoccupations des gestionnaires.

# 94

animateurs et représentants de l'État

# 58

participants en moyenne

<sup>1</sup> Liste des projets proposés en démonstration :  
Jeu Vidéo Panache expédition (Agence des aires marines protégées)  
Table interactive Gâvres Quiberon & Ria d'Étel (syndicat mixte du Grand Site Gâvres-Quiberon)  
Table 3D interactive (Océanopolis)  
OpenStreet Map (OpenStreetMap France)  
PACIOCEA (Agence des aires marines protégées)  
DOLPHYN (VIRTUALDIVE)  
Remora (Cantine numérique)

# TABLE RONDE

## LES AIRES MARINES PROTÉGÉES, SOLUTIONS D'AVENIR POUR LES SOCIÉTÉS LITTORALES

La table ronde du 7 octobre, animée par L. Lautrédou, journaliste pour "Le Marin", a permis d'étendre les discussions du colloque à un public plus large.

Quatre thématiques structurantes et d'avenir pour les aires marines protégées ont été développées par les panelistes : changement climatique, gouvernance, développement économique durable et lien entre l'Homme et la mer.

### PRÉAMBULE

Selon la définition internationalement reconnue de l'UICN, une aire protégée est « un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux ou autres, afin de favoriser la conservation à long terme de la nature et des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui y sont liés » (B. Cressens, UICN France). Aujourd'hui, la France a une forte responsabilité en matière de gestion efficace de ces espaces car elle possède le 2ème domaine maritime mondial. Tout en se félicitant de la création récente de grandes aires marines protégées, de gros efforts sont encore à réaliser, notamment concernant la représentativité du réseau des AMP, la création de zones de protection forte, et l'efficacité de la gestion doit être une priorité.

*« Cette table-ronde, réunissant des témoins issus d'horizons divers a permis de mettre au jour un consensus sur la nécessité de protéger les espaces maritimes dans l'intérêt de tous : du représentant de la société civile au décideur économique qui joue à la fois sa ressource et son potentiel de développement futur. Il semblait acquis, pour les quatre intervenants, que les AMP étaient une solution pour répondre à cet impératif de préservation de l'environnement. La question qui se pose toujours néanmoins – comme au cours des ateliers de travail du colloque – est celle de la gouvernance et de l'autorité de ces nouveaux périmètres géographiques dessinés sur les espaces mouvants que sont les mers et les océans. Définir clairement les AMP semble impératif pour qu'elles deviennent des « solutions aux défis à venir des sociétés littorales » mais aussi à l'intérieur des terres, tant océans et continents sont intrinsèquement liés. »*

L.Lautrédou.

### LES AIRES MARINES PROTÉGÉES, SOLUTIONS D'ATTÉNUATION POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.

M. Cressens, président du Comité français de l'UICN.

Actuellement, le changement climatique engendre des impacts sur les océans (acidification, blanchissement corallien, augmentation des températures...) alors qu'ils jouent un rôle fondamental dans le stockage et le captage du CO2 et dans la régulation thermique de la planète.

En parallèle, conserver un écosystème en bonne santé constitue une économie : s'il est protégé cet écosystème sera davantage capable de se régénérer, de stocker du carbone, de produire des services, et mieux résister aux changements.

Les AMP, en protégeant les milieux marins et côtiers, permettent de maintenir des réservoirs naturels de carbone et sont des solutions dans l'adaptation aux changements climatiques. Leur rôle est essentiel puisqu'elles constituent des remparts naturels aux phénomènes accentués par les changements climatiques (tempêtes, érosion, submersion marine...) – un rôle que ne peuvent pas toujours assurer les infrastructures d'origine humaine (digues, enrochements) ou qui ne constituent pas la solution la plus adaptée. L'UICN travaille actuellement à promouvoir les « solutions fondées sur la nature » pour démontrer qu'un investissement dans la protection, la gestion durable et la restauration des écosystèmes sont des réponses pertinentes et d'un bon rapport coût/efficacité pour répondre aux défis auxquels nous sommes confrontés, comme celui du changement climatique. De plus, ce sont des solutions « sans regret » dans le sens où si les AMP ne contribuent que pour partie à limiter les effets du changement climatique, elles sont néanmoins pourvoyeuses d'un grand nombre d'autres services écologiques, comme l'alimentation des populations ou le tourisme.

**Investir dans la protection des aires marines protégées, c'est garantir une protection de la biodiversité, des services rendus par les écosystèmes et c'est un investissement pour l'atténuation et l'adaptation des effets des changements climatiques.**



**LES AIRES MARINES PROTÉGÉES DOIVENT ÊTRE LE MOTEUR D'UN MODÈLE SOCIOÉCONOMIQUE DURABLE ET CONSTITUER LE SOCLE D'UNE RELATION HARMONIEUSE AVEC LA NATURE.**



### LE MUR À IDÉES

Les propositions relevées sur le mur à idées et formulées par les participants lors du colloque ont permis d'alimenter la discussion : tout au long de cette table ronde, E. Poisson (Fondation Explore) relayait les idées du mur qui répondaient à la question « à quoi ressemblera une AMP en 2025 ? ».



## **LA BONNE GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS LITTORALES ; OU COMMENT CONSTRUIRE UN ESPACE COHÉRENT SUR LES ZONES MARITIMES ; ENTRE USAGES ET COHABITATION.**

*M. Godefroy, vice-président de l'ANEL.*

La mer est, par définition, un espace à protéger ; et les aires marines protégées sont un outil pour accéder à une vraie gouvernance. Cela dit, pour qu'une gouvernance soit efficace, la cohérence est essentielle. Il s'agit alors d'élargir la consultation pour que les échanges et la composition de ces outils de gouvernance soient partagés. Une gouvernance efficace et efficiente est, de fait, aussi équitable : elle doit représenter tous les acteurs.

Aujourd'hui, beaucoup d'élus restent encore à convaincre et des incompréhensions subsistent sur le fonctionnement des instances de gouvernance. Trouver des enjeux croisés et un vocabulaire commun afin de construire un « socle de départ » reste le principal défi à relever. Nous sommes tous concernés par ces problématiques et nous devons tous contribuer à la reconstruction et à la protection du milieu.

L'exemple des conseils de gestion des parcs naturels marins, fondés sur le partenariat et composés de professionnels, de scientifiques, de représentants de l'État, de collectivités territoriales, d'associations, d'usagers..., représente une intelligence collective des acteurs pour prendre des décisions communes.

## **LES AIRES MARINES PROTÉGÉES, ESPACES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE**

*M. Moncany de Saint-Aignan, Président du Cluster maritime français.*

Aujourd'hui, les aires marines protégées sont une réalité du paysage maritime, et il en est de même pour l'Agence des aires marines protégées. Si l'attachement des acteurs de l'économie de la mer aux aires marines protégées est incontestable, en tant qu'espaces de co-gestion, ces aires marines protégées ne doivent pas être des sanctuaires, à quelques exceptions près.

Les acteurs de l'économie bleue, premières victimes de la dégradation des milieux, sont mobilisés pour protéger ces espaces, qui sont aussi leur lieu de travail. Leurs connaissances et leur science sont réelles et doivent aujourd'hui être mises à disposition. La confrontation d'expérience n'est plus une confrontation d'intérêt : tout développement économique doit désormais impérativement être assorti de garanties scientifiques car sans connaître le fonctionnement de l'écosystème qui en est le support, tout développement est impossible. Si la croissance bleue passe par un dialogue permanent entre acteurs ; elle doit aussi s'appuyer sur des campagnes scientifiques, qui nécessitent de vrais moyens.

## **RÉCONCILIER L'HOMME ET LA MER :**

### **INSPIRATION DE L'EXEMPLE MARQUISIEN**

*M. Tekiehuupoko, Président de la fédération Motu Haka des Marquises.*

En Polynésie française et plus précisément dans l'archipel des Marquises, l'Homme est en relation constante, fusionnelle, avec la mer et la terre. Depuis 1978, une réappropriation du patrimoine culturel a été développée afin d'unifier l'archipel et de sensibiliser les générations futures. La science confirme déjà un potentiel en matière culturelle, mais aussi de biodiversité terrestre et marine. Ceci a conduit à lancer une démarche d'inscription de cet archipel sur la liste du patrimoine mondial en bien mixte. A ce titre, une réflexion visant la création d'une aire marine protégée est venue accompagner le processus s'appuyant sur les derniers résultats de campagnes naturalistes rapportant des taux d'endémisme exceptionnels pour nombre d'espèces marines, mais aussi démontrant le foisonnement d'un patrimoine maritime toujours bien vivant. Ainsi depuis cinq ans, l'archipel des Marquises et de nombreuses collaborations publiques et privées, travaillent sur cette question, avec une priorité forte sur l'éducation. C'est ainsi qu'avec l'aide de différents partenaires (ministère de l'éducation polynésien, la communauté de communes des Marquises, l'AAMP, l'IFRECOR, Motu Haka), un concept innovant est né en 2012 dans l'archipel : les aires marines éducatives. Il s'agit de véritables petites AMP dont les écoles sont directement gestionnaires. Ceci démontre que l'éducation, rattachée à une bonne appréhension de sa culture, est essentielle pour que la société s'approprie la question de la protection du milieu marin.



«L'agriculture doit être exemplaire »  
«Le partage de la connaissance et les sciences citoyennes : une façon d'impliquer la population ?»



«Vers de très grandes aires marines protégées transfrontalières ?»  
«Prise en compte des populations des contextes locaux/évaluation/capacité à se remettre en question»



«Encourager les activités innovantes (énergie et navires hybrides)»  
«Les aires marines protégées, des lieux pour la santé humaine»



«Permettre aux touristes de faire de la science participative.»  
«Le sport nature pour faire passer les savoirs culture/environnement.»  
«Les scolaires, moteur des aires marines protégées.»  
«Mettre en place des programmes dans lesquels les retraités sont des possesseurs de savoir.»





# 1.

## CONNAÎTRE

### UN RÉSEAU INTÉGRÉ DANS UN DISPOSITIF GÉNÉRAL DE CONNAISSANCE ET DE SUIVI DU MILIEU MARIN ET DE SES USAGES

Il s'agit tout d'abord de souligner l'existence des programmes de connaissance qui ont été mis en place (REMMOA, PACOMM, Cartham, Medseacan) avec des actions pionnières en matière de suivi des mammifères marins, des inventaires sur les sites Natura 2000 et des liens établis avec la recherche : groupements d'intérêt scientifique, partenariats gestionnaires/chercheurs...

De nombreux réseaux de gestionnaires d'aires protégées disposent de données scientifiques en matière de biodiversité, qu'il est nécessaire d'harmoniser, de centraliser à l'échelle nationale à travers les priorités suivantes qui sont ressorties des quatre ateliers :

- promouvoir la mise en place d'outils et de moyens communs pour organiser la synergie de toutes les parties prenantes en faveur du développement pérenne des dispositifs de suivi et d'évaluation appliqués au réseau d'AMP ;
- installer un groupe technique pour la mise en œuvre et l'animation d'un « Marine Tech portail » ;
- promouvoir au sein de « Vigie-Mer » des standards communs et l'appui d'un « comité scientifique » ;
- promouvoir le partage d'expériences sur les collaborations réussies entre chercheurs et gestionnaires et des espaces d'échanges ;
- engager une politique adaptée et planifiée pour le développement pérenne des dispositifs de suivi et d'évaluation appliqués au réseau d'AMP ;
- reconnaître le travail appliqué à la gestion et aux sciences participatives dans l'évaluation de la carrière des chercheurs ;
- mobiliser les sources de financement recherche sur des projets recherche/gestion ou recherche participative.

À travers ces priorités, il ressort également que les contextes culturels, socio-économiques et politiques doivent être davantage pris en compte pour aboutir à des indicateurs partagés et intégrés dans les tableaux de bord. Il est essentiel pour les gestionnaires de travailler plus étroitement avec les sciences humaines et sociales et les intégrer dans le corpus des sciences participatives.

Enfin, la valorisation des résultats des nouvelles expérimentations, la promotion des technologies et la communication auprès des différents publics apparaissent comme des éléments essentiels pour répondre à ce principe.





#1

# TECHNOLOGIES UTILES POUR LE SUIVI DU MILIEU MARIN



## RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER :

- Dresser un bilan des diverses expériences
- Proposer un outil de veille technologique pour continuer à expérimenter des solutions
- Établir des recommandations et une feuille de route pour le déploiement opérationnel des technologies utiles

## ANIMATEURS DE L'ATELIER :

**Stéphane Alain Riou**, Pôle Mer Bretagne Atlantique

**Guy Herrouin**, Pôle Mer Méditerranée

**David Corman**, Agence des aires marines protégées

## RÉFÉRENTS ÉTAT :

**Franck Mazeas**, DEAL Guadeloupe

**Martine Gendre**, DREAL PACA

## DÉROULEMENT DE L'ATELIER :

En introduction, deux axes de réflexion en lien avec la stratégie de création et de gestion des AMP ont été proposés :

- La stratégie prône le développement des outils pour le suivi du milieu en admettant qu'aujourd'hui, les protocoles reposent essentiellement sur des méthodes manuelles et visuelles. Des propositions pour réduire ce déséquilibre et parvenir à des suivis construits sur la complémentarité homme-machine sont attendues
- La stratégie vise une cohérence du réseau d'AMP. Cela suppose une coopération entre AMP et aussi avec les autres réseaux existants (Recherche, DCSMM...). À l'avenir, les suivis mis en place dans les AMP sont susceptibles de contribuer de plus en plus fortement à ces réseaux nationaux. Il est donc ici question de s'entendre sur des dispositifs de collecte de données cohérents, coordonnés et mutualisés.

L'atelier est ensuite organisé en deux parties.

La première partie est consacrée à des présentations d'expérimentations menées ces dernières années dans des AMP. Les quatre présentations portent sur des expérimentations menées par des AMP ou avec des AMP. Des éléments clés pour les deux tables rondes à suivre sont aussi abordés : vision du gestionnaire, apports, limites et difficultés, faisabilité du déploiement.

- Retour d'expérience du projet de démonstrations technologiques SURVEILLAMP. David Corman, Agence des aires marines protégées.
- L'acoustique passive, une nouvelle méthodologie pour les suivis. Alain Barcelo/Marion Peirache, Parc national de Port-Cros.
- Application de la méthode de fusion multicapteurs et de la sismique UHR pour la cartographie du coralligène de plateau et le suivi de l'état de conservation des herbiers de posidonies. Sylvain Blouet/Renaud Dupuy de la Grandrive, AMP de la côte agathoise.
- Exemples de R&D collaborative, rôle des utilisateurs finaux dans l'expression de besoin et l'utilisation de sites d'expérimentation. Stéphane-Alain Riou, Pôle mer Bretagne Atlantique/Guy Herrouin, Pôle mer Méditerranée.



Dans la deuxième partie de l'atelier, les participants se sont séparés en deux tables rondes :

**Table ronde n° 1** : expressions des besoins technologiques, animée par Guy Herrouin, pôle mer Méditerranée et rapportée par Steven Piel, Agence des AMP.

**Table ronde n° 2** : recommandations de déploiement opérationnel des technologies, animée par Stéphane Alain Riou, pôle mer Bretagne Pays de Loire et rapportée par Anne-Laure Guinoiseau, Agence des AMP.

## SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :

Pour initier et accompagner le déploiement des technologies d'acquisition de connaissance, de suivi du milieu et de surveillance des activités dans les AMP, quatre orientations principales sont préconisées :

**Constituer un groupe technique pour mettre en œuvre et animer une plate-forme collaborative sur les technologies (« Marine Tech Portail »).** Ce nouvel outil est attendu à la fois par les gestionnaires et par les fournisseurs de solutions pour diffuser de l'information, partager des connaissances, capitaliser les expériences et créer un lieu d'échange. Ce groupe technique devra aussi mobiliser le réseau d'AMP pour élaborer des méthodes et des spécifications communes. Divers vecteurs d'informations pourront être utilisés : site Web, forum, groupes de travail, séminaires, démonstrations, formations. L'Agence des AMP est ciblée pour porter ce groupe technique.

**Dépasser le stade du « démonstrateur » pour favoriser des démarches plus approfondies et collaboratives sur « site pilote » i.e. « AMP pilote ».** L'expérimentation sur « AMP pilote » a l'avantage de réunir gestionnaires et industriels pour tester des scénarii d'application et implémenter les corrections nécessaires pour aboutir à une solution en adéquation avec le besoin. Le retour d'expérience des gestionnaires montre qu'une telle approche est indispensable pour amener les technologies à maturité avant de les déployer de manière opérationnelle. Cette stratégie gagnant-gagnant doit permettre, d'une part, aux gestionnaires d'AMP de disposer de solutions robustes et appropriées à leurs missions et, d'autre part, aux industriels de développer une offre ciblée et éprouvée pouvant s'adresser au marché des AMP. Cette démarche sera particulièrement nécessaire en outre-mer pour adapter les outils et services aux particularités des zones tropicales.

**Aller vers un programme national destiné à mettre en place des outils et des moyens communs pour répondre aux demandes des AMP qui, individuellement, ne disposent ni des ressources financières, ni des compétences nécessaires à l'entretien et l'exploitation de ces outils.** C'est, par exemple, le cas des systèmes complexes dont la mise en œuvre est périodique et qui pourraient tourner au sein du réseau avec une équipe dédiée : imagerie acoustique des fonds, système d'acoustique passive, surveillance par drone, images satellites... Une ingénierie spécifique à la mise en œuvre de ces outils est indispensable et devra être mutualisée au sein de ce programme national. Pour les équipements non mutualisables qui doivent être détenus, en propre, par les AMP, le programme national pourra recenser l'ensemble des besoins et négocier des tarifs préférentiels (centrale d'achat).

**Encourager les développements de technologies pour le suivi des activités humaines.** Dans ce domaine, il y a une forte nécessité d'automatisation car les effectifs ne permettent pas d'assurer les missions de surveillance, de police et de contrôle des usages en tous lieux sensibles, toute l'année et 24h/24. Les dispositifs attendus devront aider les agents à cibler leurs actions en collectant des informations sur la fréquentation, les types de pratiques et les situations anormales. Autant que possible, les solutions de suivi du milieu devront également intégrer, dès leur conception, des fonctionnalités de suivi des activités (technologie duale). L'acoustique passive peut, par exemple, détecter et identifier des mammifères marins mais aussi des bateaux.



## RECOMMANDATIONS :

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <p><b>RECOMMANDATION POLITIQUE</b> Déclaration commune des acteurs des AMP</p>	<p>Lever les verrous pour dépasser le stade de démonstrateur et mettre en place les conditions nécessaires au déploiement des technologies d'acquisition de connaissance, de suivi du milieu et de surveillance des activités dans les AMP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser les managers d'AMP sur la complémentarité entre moyens humains et moyens technologiques ;</li> <li>- développer les compétences spécifiques à la mise en œuvre des outils technologiques ;</li> <li>- financer des phases d'expérimentation pilote dans les AMP pour amener les solutions à maturité ;</li> <li>- mutualiser des capacités technologiques (outils et ressources) au niveau national pour permettre un déploiement cohérent et garantir un accès équitable aux technologies.</li> </ul>
 <p><b>MÉTHODOLOGIE</b> Adoption d'une méthodologie commune ou mise en évidence d'un besoin à développer</p>	<p>Adopter une méthodologie commune pour faire émerger des solutions adaptées aux besoins des AMP. Pour cela il est préconisé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- créer un Groupe technique chargé de mettre en place une plate-forme collaborative pour diffuser l'information, échanger des connaissances, capitaliser les expériences, organiser des groupes de travail et des formations.</li> <li>- adopter une démarche de réseau en convergeant vers des spécifications et des standards communs et en dimensionnant des maillages de mesures cohérents et complémentaires avec les autres réseaux.</li> </ul>
 <p><b>FEUILLE DE ROUTE</b> Calendrier précis d'actions pour les 5 prochaines années</p>	<p>2016 : constituer un Groupe technique national réunissant au moins l'Agence des AMP, les gestionnaires et les pôles de compétitivité mer.</p> <p>2016 : le Groupe technique élabore un plan d'actions, lance la plateforme collaborative sur les technologies et installe des groupes de travail par grands sujets technologiques.</p> <p>2017 : lancement d'un appel à projets pilotes pour tester des solutions technologiques dans les AMP.</p> <p>2017 à 2020 : analyse juridique préalable puis lancement d'un plan d'équipement mutualisé au niveau national. Organisation de l'ingénierie associée.</p>
 <p><b>OUTIL</b> Outils précis à développer en appui à la stratégie : bases de données, portail, référentiel, accompagnement technique...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un portail Web : actualités, échange de connaissances, partage d'expériences, mise en ligne de catalogues, d'annuaires, de fiches pédagogiques, de documentations techniques (fiches repères, guides, spécifications, standards...)</li> <li>- Rencontres, séminaires</li> <li>- Groupe des utilisateurs pour traiter des sujets techniques ou organiser des ateliers d'inter-calibration des suivis et des données</li> <li>- Appel à projets pilotes</li> </ul>
 <p><b>TEXTE</b> Proposition de texte de nature législative ou réglementaire ou souhait en ce sens</p>	<p>Le Groupe technique devra s'appuyer sur des référents techniques capables de faire des propositions de normes (ex : référentiel de mesure des niveaux acoustiques sous-marins...) de réglementations ou d'évolutions de réglementations (ex : utilisation des drones en milieu marin).</p>
 <p><b>COMMUNICATION, MÉDIATION</b> Outils à mettre en place, stratégie pour une meilleure appropriation par le public ou les acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils pédagogiques pour expliquer la plus-value des technologies aux gestionnaires : films, fiches thématiques...</li> <li>- Partager les résultats d'observations du milieu marin par les technologies avec le grand public</li> </ul>



#2

# DÉPLOIEMENT DES SCIENCES PARTICIPATIVES



## RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER :

La stratégie de création des aires marines protégées préconise la mise en place d'un véritable « partenariat de connaissance » entre gestionnaires d'AMP et acteurs, au-delà la relation bilatérale habituelle avec les scientifiques. L'objectif est double : l'amélioration de la connaissance et la collecte des données par la multiplication des observateurs d'une part, mais également le renforcement du lien entre les parties prenantes d'un même territoire.

Cet atelier s'intéresse, aux différentes échelles (national, régional/réseau, aire marine protégée), aux conditions nécessaires pour que la science participative ait une vraie valeur scientifique et sociétale, en lien avec les différentes catégories d'acteurs.

## ANIMATEURS DE L'ATELIER :

**Karine Pothin**, GIP Réserve naturelle marine Réunion

**Benjamin Guichard**, Agence des aires marines protégées

**Gérald Mannaerts**, Vigie-Mer – Muséum national d'Histoire naturelle

## RÉFÉRENT ÉTAT :

**Capucine Crosnier**, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

## DÉROULEMENT DE L'ATELIER :

L'atelier est introduit par 30 minutes de présentation, mettant en avant son déroulement et le cadrage du sujet « sciences participatives », dans le contexte du réseau Vigie-Mer.

Les participants sont ensuite répartis en 4 groupes portant sur les thématiques principales :

- Implication du public (quels objectifs, quel public, comment le toucher, jusqu'à quel point l'impliquer... ?), animé par Karine Pothin, GIP RNN marine de la Réunion et Anne-Laure Clément, PN des Calanques .
- Acquisition des données (à quelle échelle, selon quel « protocole », quels standards, avec quels outils... ?), animé par Mathilde Laboulais, PNM de Mayotte et Benjamin Guichard, Agence des AMP.
- Lien avec la recherche (quels besoins, validation des protocoles, échelle de temps, analyse des données... ?), animé par Emmanuel Poisson, Fondation Explore et Gérald Mannaerts, MHNH.
- Utilisation des données (validation, traitement, diffusion et mutualisations...), animé par Patrick Louisy, Association Peau Bleue et Jade Georis-Creuseveau, CNRS.

La fin de l'atelier est dédiée à la mise en commun des idées des différents groupes.

## SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :

### CONCLUSIONS DU GROUPE 1 : IMPLIQUER LE PUBLIC

#### Quel public viser ? Comment le toucher ? Comment l'impliquer ?

##### PUBLIC VISÉ :

Citoyens, associations, usagers professionnels et de loisir, plaisanciers... pouvant se former.

##### TOUCHER LE PUBLIC :

Importance des « nouvelles » technologies/outils pour communiquer, sensibiliser...

S'appuyer sur les fédérations sportives, le bouche à oreille, à travers les professionnels.

##### IMPLICATION DU PARTICIPANT :

Dépend de son niveau de connaissance et de l'envie du bénévole.

Selon les capacités techniques du participant : application smartphone ou documents physiques.

Remarque : Certains bénévoles ne souhaitent pas faire le travail des scientifiques.

##### OBJECTIF :

L'objectif est malgré tout d'accumuler de la donnée (« science » participative).

Le participant est force d'observation mais en même temps s'approprie le site.

Rôle de sentinelle : présence sur le terrain souvent plus importante que celle du gestionnaire.

Permet d'alerter les scientifiques et gestionnaires.

Faire descendre le scientifique pour discuter avec l'utilisateur, permet un engagement citoyen et de donner des clés de lecture. Importance de la notion de réseau, d'utilité pour le participant.

Peut servir à l'éducation à l'environnement.

##### AUTRES REMARQUES :

Importance du traitement de la donnée.

Importance du retour auprès du participant.

Question de la responsabilité juridique des bénévoles ;

Système qui prenne le moins de temps possible pour saisir les données.

Partir de protocoles simples pour commencer.

Former un réseau, animer le réseau. Besoin de financements pour maintenir l'animation en local.

Si pas d'animation et de retour vers les participants, ils se démobiliseront.

Question de l'adaptation régionale de programmes nationaux.

Nécessité d'une plateforme Vigie-Mer recensant tous les dispositifs (carte, liens vers sites internet...).

Importance de la validation des données.

Question de la sensibilité des données, protection des espaces naturels/espèces vulnérables et risque de sur fréquentation dans de rares cas.

## CONCLUSIONS DU GROUPE 2 : ACQUISITION DES DONNÉES

### Comment acquérir les données ? Quels outils ? Quels standards ?

#### PROTOCOLES :

Protocoles très variables. Il est important de les rendre applicables aux particularités locales, tout en fixant un cadre commun (standard de données et référentiels taxonomiques, protocoles validés scientifiquement).

Collaboration avec scientifiques, peu de chercheurs.

Intéressant d'avoir un comité scientifique qui serait consulté pour les programmes existants ou à venir.

Sur la stratégie à adopter vis-à-vis des protocoles à adopter - constat :

- la stratégie du petit groupe qui consiste à faire un protocole compliqué, dont la mise en œuvre est possible seulement par un petit groupe de personnes mène vite à l'épuisement de ce groupe ;
- la stratégie du plus grand nombre qui se base sur un protocole simple (avec un retour sur les données fournies) semble plus fructueuse dans le temps.

Recommandation associée : Adopter la stratégie du plus grand nombre semble être celle qui, avec le temps, apparaît la moins risquée.

#### STANDARDS DE DONNÉES :

Standards du SINP, lié à l'occurrence d'espèces.

Observations sur pratiques, habitats, voire déchets, doivent aussi être pris en compte (données encore éparées, mais constituent de bons moyens de mobiliser le public dans une démarche de sensibilisation au respect de l'environnement).

Prendre en compte standards du SINP dans le développement des outils du projet 65 millions d'Observateurs, éviter la concurrence entre outils.

#### VALIDATION DES DONNÉES :

Présentation BioObs.

Validation sur photo, par rapport à la répartition des espèces.

#### OUTILS :

Chaque structure a ses propres outils les standards sont une solution, chaque structure garde son outil, cela permet la mise en commun des données.

L'un des enjeux des outils qui se développent actuellement c'est d'être réutilisables, notamment pour différents groupes d'espèces. Pour cela, les outils doivent permettre l'incrémentement de différentes listes d'espèces (toujours à partir de TaxRef).

Éviter la multiplication de nouvelles applications et favoriser la mise en réseau (les observateurs se retrouvent parfois perdus face à la multiplication des outils de collecte et des initiatives de sciences participatives. Situation courante : chaque initiative développe son propre outil en fonction de sa thématique, sans rapprochement avec les autres initiatives existantes).

Il serait intéressant que les initiateurs de sciences participatives définissent communément avec les gestionnaires le nom des zones et leur périmètre afin de permettre la fourniture des données d'observation et leur utilisation dans un cadre de gestion (= valorisation des données fournies par les contributeurs).

## CONCLUSIONS DU GROUPE 3 : LIEN AVEC LA RECHERCHE

### Associer temps de la recherche et le public ? La science est elle aussi non académique ? Comment associer les chercheurs ?

#### ÉCHELLE DE TEMPS :

Retour auprès du participant à plusieurs échelles : nombre de participants, mais aussi retour sur les données antérieures, retours plus tardifs (newsletter, séminaires annuels...).

Implication au-delà du simple retour, importance de l'utilité : formation, parrainage...

#### SCIENCE VS RECHERCHE :

Les sciences participatives ne sont pas nécessairement liées à la recherche académique.

Pour assurer le poids de la donnée il est nécessaire d'avoir un référent, expert, pas nécessairement académique.

Souvent identifié par les publications.

Montée en puissance des participants > capable de publier.

NB : importance de la citation des participants (ex : règle RNE).

#### IMPLIQUER CHERCHEURS :

Revient à les rémunérer sur ces sujets.

Mettre en avant les possibilités de financement.

Intégrer les sciences participatives à l'évaluation des chercheurs.

Identifier/associer ceux qui sont déjà engagés, faire des portraits.



## CONCLUSIONS DU GROUPE 4 : UTILISATION DES DONNÉES

### COLLECTE

Le trajet de la donnée passe par les étapes donnée/saisie/bancarisation/analyse/diffusion.

Harmonisation des programmes, à qui doit s'adresser le contributeur ? > Portail vigie-Mer qui réoriente les observateurs. Importance pour le contributeur d'avoir une seule porte d'entrée, un seul identifiant pour les divers programmes auxquels il pourrait participer.

Formulaire unique et adaptable ? (corps commun mais spécificités par programmes > Faisable pour des données d'occurrence (observations), mais pas forcément pour des protocoles précis répondant à des questions définies.

Développer des outils compatibles avec les activités aquatiques.

### STRUCTURATION

Harmoniser BDD (compatibles et interopérables) pour faciliter l'analyse, la synthèse et la diffusion.

### VALORISATION

La valorisation peut se faire sous forme de carte, thématique, carnet de synthèse personnalisé, conférences...

Nécessaire pour motiver le contributeur... Retour qui doit être rapide, pour montrer à quoi cela sert.

Nécessité d'améliorer les outils sur la diffusion.

Importance du retour/de la valorisation vers le contributeur !

### VALIDATION

Souvent sur base de photos, par les responsables de programme.

## RECOMMANDATIONS :

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <p><b>RECOMMANDATION POLITIQUE</b> Déclaration commune des acteurs des AMP</p>	<p><b>Améliorer la prise en compte des Sciences Participatives dans la recherche :</b> Prendre d'avantage en compte les programmes de sciences participatives (et donc les actions initiales, pas centrées sur la publication) dans les programmes de recherche, du point de vue financement et évaluation des chercheurs.</p>
 <p><b>MÉTHODOLOGIE</b> Adoption d'une méthodologie commune ou mise en évidence d'un besoin à développer</p>	<p><b>Mettre en place un développement cohérent des nouvelles technologies dans les SP :</b> développer de nouveaux outils permettant l'envoi d'observations et la communication auprès du public, sans les multiplier inutilement (attention à maintenir des outils plus « classiques »)</p> <p><b>Développer le retour et l'implication des participants dans les programmes sciences participative :</b> Inscrire une stratégie d'amélioration de l'implication des participants dans la feuille de route du réseau Vigie-Mer.</p>
 <p><b>OUTIL</b> Outils précis à développer en appui à la stratégie : bases de données, portail, référentiel, accompagnement technique...</p>	<p><b>Développer un comité d'appui aux sciences participatives :</b> Créer un groupe de scientifiques capables d'aider les structures porteuses de projet à développer leurs protocoles et leurs bases de données et « représenter » les SP auprès de la communauté des chercheurs</p> <p><b>Harmoniser les BDD des programmes de SP :</b> Développer une stratégie d'harmonisation des BDD en SP, pour les rendre compatibles et interopérables (et en accord avec les standards nationaux)</p> <p><b>Créer un portail d'entrée pour les sciences participatives en milieu marin :</b> Création d'un portail Vigie-Mer facilitant l'accessibilité du public aux programmes de sciences participatives.</p>
 <p><b>COMMUNICATION, MÉDIATION</b> Outils à mettre en place, stratégie pour une meilleure appropriation par le public ou les acteurs</p>	<p><b>Permettre aux participants de sciences participatives de monter en puissance :</b> Appuyer la création d'un réseau d'animation en SP pérenne permettant d'appuyer/animer les participants.</p>



#3

# MODALITÉS D'ASSOCIATION ENTRE RECHERCHE ET AMP



## RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER :

Scientifiques et gestionnaires se côtoient sur les aires marines protégées et souvent collaborent. Qu'il s'agisse d'avis, d'expertise, les scientifiques sont régulièrement sollicités par les gestionnaires. Les AMP constituent par ailleurs, avec les suivis réguliers qui y sont réalisés, des exemples de choix pour la réalisation de travaux de recherche répondant à des objectifs purement scientifiques.

Les questions ne sont pas les mêmes ; à l'urgence de la gestion s'oppose le temps nécessairement plus long des démarches scientifiques. Des objectifs différents et des méthodes de travail mal connues de part et d'autre, l'absence de reconnaissance de l'implication des uns dans le travail des autres peuvent provoquer malentendus et frustration.

## ANIMATEURS DE L'ATELIER :

**Vincent Ridoux**, Université de La Rochelle - UMR Pélagis

**Alain Barcelo**, Parc national de Port-Cros

**Emmanuel Caillot**, Réserves Naturelles de France

**Pierre Watremez**, Agence des aires marines protégées

## RÉFÉRENT ÉTAT :

**Bernard Commère**, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

## DÉROULEMENT DE L'ATELIER :

Cet atelier s'est articulé en 4 parties :

- Quelles sont les modalités d'association entre gestionnaires et scientifiques à promouvoir ?
- Quelle expertise, utilisation et appropriation des résultats ?
- Quel fonctionnement, en insistant sur la collecte de données (protocoles et valorisation) ?
- Quelle organisation avec les réseaux thématiques et/ou géographiques ; comment lever les verrous ?

## SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :

Des exemples nombreux de collaborations réussies des scientifiques avec les gestionnaires sont présentés : Port-Cros, Guadeloupe, Baie de Saint-Brieuc, Moorea, AAMP, SPN, observation des mammifères marins, Pelagis, Gis HomMer, biostatistiques, etc. Ils permettent de souligner les avantages réciproques.

L'analyse des exemples de collaborations des scientifiques avec les gestionnaires a conduit à identifier des éléments clés qui permettent d'établir des partenariats durables et des processus de co-construction apportant des avantages réciproques. Aux scientifiques, les collaborations permettent de comprendre les enjeux de gestion, de confronter les théories à la réalité du terrain, d'accéder à des jeux de données, d'obtenir une reconnaissance, de constituer un réseau d'acteurs et de collecter sur des situations vécues des informations qu'ils peuvent présenter dans le cadre de leur enseignement. Aux gestionnaires, elles apportent des méthodologies et des approches nouvelles. Le développement de collaborations réussies suppose de définir et respecter le rôle de chacun.

Néanmoins, des insatisfactions sont encore exprimées parfois. Celles des scientifiques portent sur le manque de formalisation et de co-construction de la part des gestionnaires, sur le manque de valorisation des activités d'expertise par leurs tutelles, et sur la « confusion des rôles » entre recherche et « bureau d'études ». Les insatisfactions des gestionnaires semblent plus marquées. Elles portent généralement sur un manque de structures de recherche, une offre scientifique insuffisante localement, un manque d'efforts de transfert de connaissances, et des difficultés liées à la propriété des données.



Les discussions ont porté sur :

- Les modalités d'association des scientifiques et gestionnaires
- Les programmes et actions (fonctionnement), les gestionnaires qui collectent les données
- Les réseaux thématiques et géographiques
- Les verrous et modalités
- La feuille de route pour la mise en œuvre du principe 1 de la stratégie;

## LE RÔLE DE LA RECHERCHE

### 1. Co-construire des questionnements scientifiques sur des objectifs finalisés :

élaborer des méthodes et outils pour la recherche, pour l'observation, pour la surveillance, capitaliser des connaissances, savoirs et outils. L'évaluation est assurée par les pairs, et les critères sont à élargir pour prendre en compte les activités partenariales et d'expertise ;

### 2. Constituer des observatoires de recherche pour répondre à une question de recherche :

gestion des données d'observation (big data), qualité, référencement (métadonnées), réutilisation (stockage, diffusion, accès) propriété/délai de confidentialité/ouverture ;

### 3. Assurer une diffusion de la culture scientifique et technique : publications scientifiques, transfert de savoir-faire ;

### 4. Réaliser des expertises individuelles ou collectives, en respectant les critères de transparence et d'indépendance (charte de l'expertise).

## LE RÔLE DU GESTIONNAIRE

### 1. Définir les finalités et la stratégie de la gestion ;

### 2. Élaborer et réaliser des plans de gestion, de surveillance, gestion des alertes ; suivi des indicateurs d'état de l'environnement ;

### 3. Développer les interfaces avec la recherche, s'approprier les méthodologies ;

### 4. Identifier des sujets sur lesquels solliciter des expertises scientifiques collectives.

## RECOMMANDATIONS :

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <b>RECOMMANDATION POLITIQUE</b> Déclaration commune des acteurs des AMP	<p><b>1. Développer une culture commune et une des visions stratégiques communes</b> Promouvoir le partage d'expériences sur les collaborations réussies, notamment avec d'autres pays. Développer les espaces d'échange entre chercheurs et gestionnaires. Prendre le temps nécessaire pour apprendre à se connaître, comprendre les attentes mutuelles, constituer une culture commune. Promouvoir le respect mutuel entre le scientifique et le gestionnaire. Attacher autant d'importance au partenariat humain qu'au partenariat institutionnel. Construire des partenariats durables et une stratégie scientifique.</p> <p><b>2. Promouvoir les SHS</b> Associer les SHS en mobilisant les chercheurs dans ces domaines dès la construction des projets. Les questions prioritaires sur lesquelles les AMP recherchent du soutien portent actuellement sur les usages, la capacité de charge et la gouvernance.</p>
 <b>MÉTHODOLOGIE</b> Adoption d'une méthodologie commune ou mise en évidence d'un besoin à développer	<p><b>1. Mutualiser et développer les Réseaux – Consolider les têtes de réseaux</b> Le Service du patrimoine naturel (SPN) du MNHN peut jouer le rôle de secrétariat scientifique pour alimenter les AMP. Service recherche et développement à développer dans les AMP. Constituer un organisme « facilitateur » national, rôle attendu de la future AFB. Renforcer et clarifier et rendre visibles les relations entre FRB (coordination nationale recherche), ECOS-COPE (infrastructure nationale de recherche), inventaires (INPN) et diffusion (SINP). Assurer le lien avec les démarches mises en place au niveau mondial (filrière environnement et filière recherche).</p>
 <b>OUTIL</b> Outils précis à développer en appui à la stratégie : bases de données, portail, référentiel, accompagnement technique...	<p><b>1. Créer de la compétence interne chez les gestionnaires.</b> Transférer des compétences, des savoirs, des méthodes à partir du scientifique. Accompagner les gestionnaires pour développer de nouveaux outils/évaluer et adapter les outils innovants/aider à la mise en œuvre des outils/aider à la prise de décisions quant aux outils utilisés/acquérir de l'autonomie. Exprimer précisément les besoins en recherche dans les plans de gestion.</p> <p><b>Constituer au niveau national une cellule d'appui technique pour un transfert continu de compétences vers les gestionnaires d'AMP, notamment dans le domaine des bio-statistiques et développer dans les réseaux de gestionnaires des postes dédiés.</b></p> <p>Promouvoir les <b>données issues des sciences participatives</b> qui jouent un rôle croissant pour la surveillance à large échelle. Valider les protocoles scientifiquement et statistiquement, généraliser. Faire preuve de prudence dans les évolutions institutionnelles pour préserver les cultures communes qui se sont constituées au cours du temps (ex : réseau national de suivi des échouages de mammifères marins).</p> <p><b>2. Adapter l'évaluation des chercheurs</b> Discussions nécessaires entre les deux ministères pour que les activités de recherche finalisée et d'expertise des chercheurs soient reconnues dans leur carrière. Promouvoir l'évaluation de l'impact de la recherche (voir l'expérience INRA et CIRAD : démarche ASIRPA – colloque national de présentation fin septembre 2015). Prendre en compte la difficulté exacerbée due à l'éloignement en outre-mer.</p>

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
	<p><b>3. Développer des sources de financement ciblées pour l'expertise et la relation recherche-gestion</b>  L'animation de réseau apparaît comme très fructueuse car elle permet des bons transferts de technologie, des collectes de données cohérentes, la constitution de communautés motivées. Cependant ces réseaux ne peuvent fonctionner sans une animation dédiée continue et quelques moyens de déplacement.</p> <p>Il manque aujourd'hui une structure légitime pour recueillir les besoins de recherche des gestionnaires, les faire remonter (au MEDDE, à l'ANR, etc.) voire pour lancer des appels à projets ciblés : une mission pour la future AFB ?</p>
<p>  <b>TEXTE</b>  Proposition de texte de nature législative ou réglementaire ou souhait en ce sens</p>	<p><b>1. Optimiser le rôle des comités scientifiques</b>  Formaliser le rôle des comités scientifiques, mobiliser les têtes de réseau et privilégier les scientifiques qui s'impliquent.</p> <p>Mutualiser des conseils scientifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour de petites AMP partageant des enjeux communs (ex RN Iroise/Sept Iles/Glénans),</li> <li>- pour des territoires dans lesquels sont imbriquées et superposés différents espaces protégés (PNM, RN, site N2000, etc.),</li> <li>- autour d'une thématique forte d'intérêt national (ex : réseau limicoles, GIS HomMER).</li> </ul> <p>La question n'est pas résolue pour les sites très isolés (ex. RN du Grand Connétable).</p>





### RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER :

Les AMP contribuent à la connaissance et préservation du patrimoine naturel marin et autres enjeux culturels, sociaux, économiques et politiques associés. Cela passe par la mise en place de suivis scientifiques au service d'une gestion conservatoire adaptative (documents de gestion, tableaux de bord...), prenant en compte la dynamique des écosystèmes et celles des activités anthropiques et leurs impacts environnementaux et humains. Cet atelier vise à répondre aux questions suivantes :

- Comment promouvoir la cohérence des suivis en réponse aux problématiques d'évaluation et étapes de rapportage intéressant les différentes échelles : site, sous-région marine, biogéographique ou éco-régionale... ?
- Quelle est la place et le rôle des observatoires/réseaux thématiques pour accompagner ces dispositifs de collecte de données, d'évaluation et de rapportage aux différentes échelles ?
- De quels organes de gouvernance (comités de pilotage, groupes de travail thématique, conseils scientifiques...) et de quels outils (bases de données, référentiels...) doivent disposer ces observatoires/réseaux thématiques pour une action nationale cohérente, pérenne et opérationnelle ?
- Comment d'avantage intégrer à ces dispositifs de collecte de données, d'évaluation et de rapportage la prise en compte des contextes culturels, sociaux, économiques et politiques des AMP ?

### ANIMATEURS DE L'ATELIER :

- Emmanuel Caillot**, Réserves Naturelles de France
- Annabelle Aish**, Museum National d'histoire Naturelle
- Fanny Lepareur**, Museum National d'histoire Naturelle
- Sophie Beauvais**, Agence des aires marines protégées
- Isabelle Gailhard-Rocher**, Agence des aires marines protégées
- Eric Le Gentil**, Groupement d'Intérêt Scientifique HomMer
- Marion Peirache**, Parc National de Port-Cros

### RÉFÉRENTS ÉTAT :

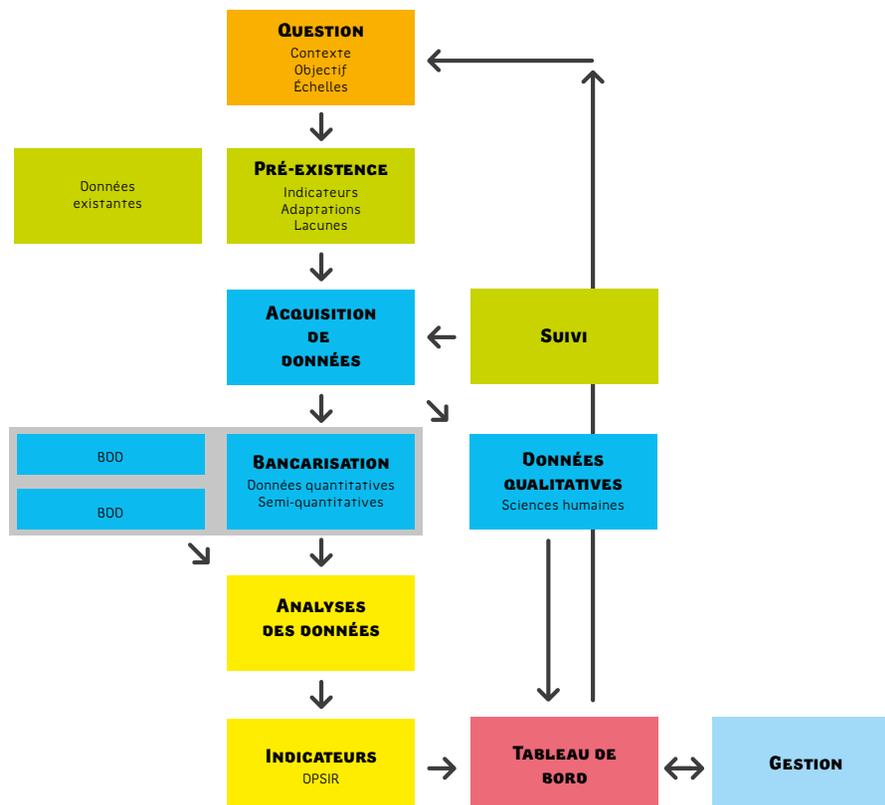
- Capucine Crosnier**, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
- Adrien Jailloux**, Parcs Nationaux de France

### DÉROULEMENT DE L'ATELIER :

#### A) OUVERTURE, DÉLIMITATION DU CONTENU ET DÉROULÉ DE L'ATELIER

(S. Beauvais (AAMP), E. Caillot (RNF) & A. Aish (MNH))

Rappel du principe I et présentation des objectifs, attendus et déroulé de l'atelier, exemple de l'Observatoire Patrimoine Naturel Littoral RNF-AAMP (RNF).



## B) TEMPS DE DISCUSSION

### 1. Bien formuler les questions de gestion (échelle, cohérence, enjeux...) au regard des finalités/objectifs LT & choix des suivis les plus pertinents

(E. Le Gentil (GIS HomMer), AS Barnay (AAMP) & S. Beauvais (AAMP))

- Tableau de bord et rapportage DCSMM (AAMP)
- Apport des sciences humaines et sociales (SHS), (GIS HomMer)

### 2. Gérer et partager les données (standardisation, bancarisation, accès...)

(F. Lepareur (MNHN))

- Bases de données communes : référentiels communs (Taxref...), interopérabilité entre les BDD thématiques, intégrant les données issues des SHS, données quantitatives et qualitatives, accès (SINP, portails thématiques...), besoins pour la gestion et reportages.
- Importance des référentiels, (MNHN)
- Bontilles-Observatoire Port-Cros (PN Port-Cros)

### 3. Valoriser les données et choix ou construction et calcul des indicateurs les plus pertinents (accès...)

F. Lepareur (MNHN) & I. Gailhard-Rocher (AAMP)

- Tous types de données et place des SHS (GIS HomMer),
- Nécessité d'indicateurs communs simples ou composites, place des parties prenantes dans le processus (MNHN)
- Schéma DPSIR, la démarche indicateurs (AAMP)
- Indicateurs sur dimensions humaines (GIS HomMer)
- Exemple de développement : indicateurs limicoles (RNF)

### 4. Évaluer les opérations de gestion et retours effets sur le (nouveau) document de gestion

(RNF)

L'évaluation, un processus dynamique (RNN 7 Îles-LPO)

## SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :

Des discussions en atelier, sont ressortis les points importants suivants :

- Engager une politique de financement adaptée et planifiée pour le développement pérenne des dispositifs de suivi et d'évaluation menés au sein des AMP ;
- Intégrer les dispositifs de suivi et d'évaluation menés au sein des AMP dans un programme de surveillance opérationnel et planifié, en adéquation avec les différents niveaux de rapportage (nationaux et européens) et reposant sur des échanges ascendants et descendant entre les différentes parties prenantes ;
- Mettre en place des outils communs pour organiser la synergie de toutes les parties prenantes en faveur du développement pérenne de dispositifs harmonisés de suivi et d'évaluation appliqués au réseau d'AMP, comprenant également la formation et l'assistance des gestionnaires à leur utilisation ;
- Promouvoir le développement des observatoires thématiques et géographiques, pour intégrer aux dispositifs de surveillance et d'évaluation actuels, de nouvelles thématiques intéressant le patrimoine naturel marin mais aussi intégrant les enjeux culturels, sociaux, économiques et politiques associés ;
- Promouvoir un dispositif commun de communication sur la gestion des AMP pour informer localement (différents publics) sur l'intérêt et l'efficacité des AMP, en lien avec les objectifs de la stratégie de gestion et création des AMP.



## RECOMMANDATIONS :

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <p><b>RECOMMANDATION POLITIQUE</b> Déclaration commune des acteurs des AMP</p>	<p><i>Initier de façon tangible l'intégration de suivis harmonisés menés au sein du réseau d'AMP dans un programme de surveillance opérationnel et planifié qui intègre l'ensemble des parties prenantes et engager de façon tangible une politique de financement adaptée et planifiée pour le développement pérenne des dispositifs de suivi et d'évaluation appliqués au réseau d'AMP :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction d'un appel à la mise en place d'un observatoire sur une région donnée, qui réponde aux différentes échelles (objectif de gestion local, réseau d'AMP, Directives...), avec une politique de financement adaptée.</li> </ul>
 <p><b>MÉTHODOLOGIE</b> Adoption d'une méthodologie commune ou mise en évidence d'un besoin à développer</p>	<p><i>Adopter une méthodologie partagée pour une synergie pérenne de toutes les parties prenantes en faveur du développement des dispositifs de suivi et d'évaluation des AMP :</i></p> <p>Bonnes pratiques de la chaîne méthodologique pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- arriver aux indicateurs via notamment une construction partagée associant l'ensemble des parties prenantes</li> <li>- intégrer les contextes culturels, sociaux, économiques et politiques permettant d'aboutir à des indicateurs partagés et intégrés dans les TdB des documents de gestion</li> </ul>
 <p><b>OUTIL</b> Outils précis à développer en appui à la stratégie : bases de données, portail, référentiel, accompagnement technique...</p>	<p><i>Mettre en place des outils communs pour organiser la synergie de toutes les parties prenantes en faveur du développement pérenne de dispositifs harmonisés de suivi et d'évaluation appliqués au réseau d'AMP :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'un catalogue des indicateurs utilisés aux différents niveaux de rapportage (TdB, DCSMM...)</li> <li>- Promouvoir l'utilisation de protocoles validés et harmonisés - Promouvoir la bancarisation des données dans des BD établies selon des référentiels communs</li> <li>- Plateformes de calcul des indicateurs accessibles pour tous les gestionnaires en lien avec les bases de données thématiques existantes</li> <li>- Développer les outils « observatoire/réseau thématique » pour une construction, application partagée, intéressant notamment les usages et l'intégration de nouvelles thématiques de surveillance scientifique pérennes.</li> <li>- Formation et/ou assistance à la rédaction, mise en œuvre et évaluation du document de gestion pour une approche adaptative en lien avec le guide méthodologique des documents de gestion en cours d'élaboration (GIP ATEN)</li> <li>- Formation à destination des gestionnaires sur les méthodes et analyses des données issues (notamment des SHS) au service de la gestion des AMP</li> </ul>
 <p><b>TEXTE</b> Proposition de texte de nature législative ou réglementaire ou souhait en ce sens</p>	<p><i>Proposer des appels d'offres ciblés sur les besoins de connaissance pour la gestion des AMP :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance sur l'impact réel des usages et activités sur les écosystèmes marins, notamment au large et sur des secteurs géographiques à forts enjeux, notamment en outre-mer...</li> </ul>
 <p><b>COMMUNICATION, MÉDIATION</b> Outils à mettre en place, stratégie pour une meilleure appropriation par le public ou les acteurs</p>	<p><i>Mettre en place un dispositif commun de communication sur l'efficacité de la gestion, à destination des différents publics présents sur les territoires des AMP, en lien avec les objectifs de la stratégie de gestion et création des AMP :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cibler et utiliser des moyens de communication territoire pour informer localement sur l'intérêt et l'efficacité des AMP : portails nationaux (ONB), régionaux et des territoires, médias...</li> </ul>



# 2.

## PROTÉGER

### UN RÉSEAU CONTRIBUANT AU BON ÉTAT DES ÉCOSYSTÈMES

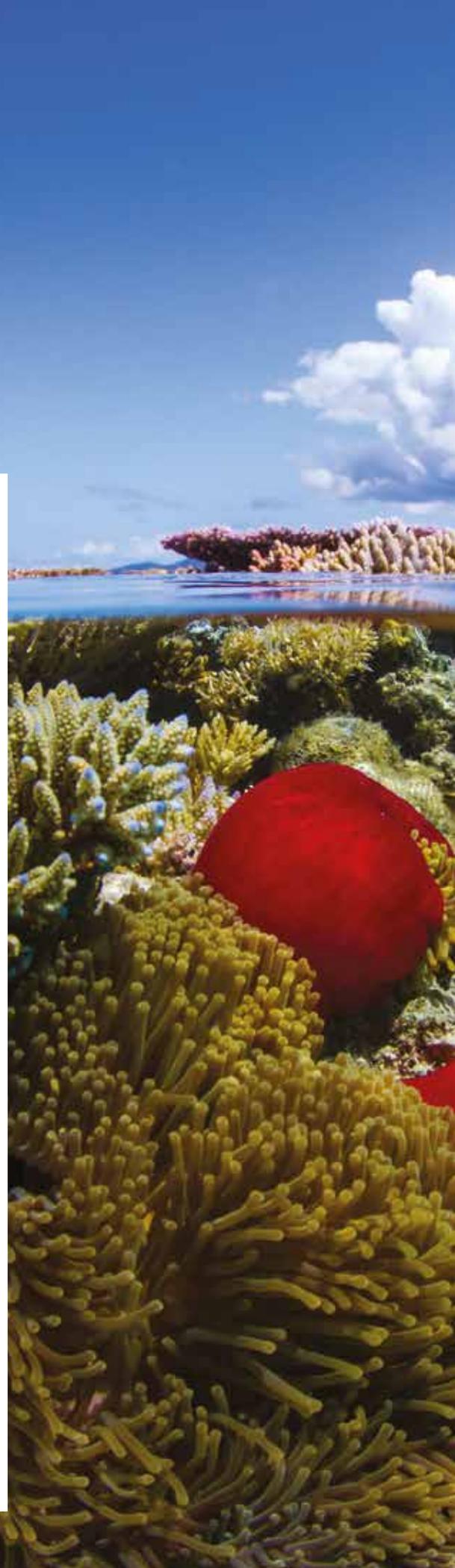
Plus de 12 000 aires marines protégées ont été créées dans le monde recouvrant 3,4% de la surface des océans. Les AMPS concernent également 8,4% des zones sous juridiction nationale (ZEE) ou 10,9% des eaux côtières, mais seulement 0,25% des eaux non territoriales (haute mer), ce qui représente une lacune significative dans les efforts de conservation et nécessite de trouver des modèles de gouvernance adaptés à la protection des écosystèmes du large (ZEE et haute-mer).

L'essentiel de la croissance en superficie est dû à la création de grandes AMP. Au niveau français, la stratégie nationale de création des aires marines protégées actuellement mise en œuvre doit contribuer à renforcer la protection des zones écologiques prioritaires avec des objectifs de couverture significatifs :

- atteindre les 20% de couverture de la ZEE d'ici 2020 en veillant à la représentativité écologique du réseau et sa connectivité ;
- assurer le déploiement des futures zones de conservation halieutique à hauteur de 10% de la ZEE, pour la protection d'habitats fonctionnels et de populations d'espèces marines en bon état écologique ;
- améliorer la qualité du réseau en renforçant la protection de certains écosystèmes ou espèces particulièrement sensibles ou menacés au sein des grandes AMP.

Pour remplir ces objectifs, les recommandations suivantes ont été préconisées au cours des cinq ateliers :

- mettre en place un document commun de gestion qui exposerait clairement les mutualisations et les actions en commun à mettre en place dans les stratégies d'action entre AMP et ferait le lien avec les autres politiques. Ce document avec des objectifs sur le long terme (15 ans) aurait également pour finalité d'être un état des lieux partagé dans un contexte local, de territoire ;
- améliorer l'efficacité des actions de restauration et de compensation écologique dans les AMP en capitalisant le retour d'expériences des mesures de restauration écologique et des mesures compensatoires ;
- mieux prendre en compte les valeurs culturelles dans la gestion des AMP en développant un axe stratégique spécifique. Il s'agirait d'associer systématiquement les sciences humaines et sociales mais aussi les porteurs de savoir dans les méthodes de création et de gestion des AMP ;
- utiliser les AMP pour contribuer à la gestion des ressources halieutiques, élargir la réflexion à l'ensemble des pressions, notamment au travers des futures zones de conservation halieutiques et renforcer le suivi, l'évaluation et le contrôle ;
- développer des zones de protection renforcée d'ici 2020, en proposant une définition plus précise de ce qu'elles recouvrent, en se basant sur les efforts faits pour la création de zones de protection renforcées (ZPR) au sein des AMP existantes, représentant 0,25% des eaux françaises, et en relançant la dynamique de création de réserves naturelles marines.



**RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER :**

Dans le contexte du chantier simplification et modernisation des outils, du guide ATEN – plan de gestion des espaces protégés et en réponse à une demande légitime de meilleure visibilité et articulation des outils des acteurs, l'objet de cet atelier est de se mettre d'accord sur le contenu d'un document unique de gestion en lien avec l'espace fonctionnel auquel l'AMP appartient et sur la façon d'y arriver en affinant la mise en place des catégories UICN en lien avec les objectifs de gestion.

**ANIMATEURS DE L'ATELIER :**

**Xavier Harlay**, Agence des aires marines protégées  
**Laurent Germain**, Agence des aires marines protégées  
**Sophie Coste**, Comité français de l'UICN

**RÉFÉRENT ÉTAT :**

**Xavier Gayte**, ATEN

**DÉROULEMENT DE L'ATELIER :**

L'atelier s'est déroulé de la façon suivante :

- **Le contexte de l'exercice de document commun de gestion**  
*Laurent Germain (AAMP)*
- **Retour d'expérience « Côte de Granite Rose »**  
*Pascal Provost (LPO, RNN Sept-Îles),  
Maïwenn Leborgne (Lannion Trégor Communauté, Site Natura 2000 côte de Granite rose-7 îles)*
- **Retour d'expérience « PNM Estuaires picards et mer d'Opale »**  
*Xavier Harlay (AAMP)*
- **Le contenu d'un document commun**  
*Laurent Germain (AAMP) et Sophie Coste (UICN France)*
- **Les modalités de mise en place du document commun**  
Rapidement mais éléments abordés précédemment dans les discussions  
*Laurent Germain (AAMP) et Sophie Coste (UICN France)*

**SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :**

Les débats et échanges qui ont suivi ont été regroupés par famille de questionnement.

**LE DOCUMENT COMMUN EST-IL ADAPTÉ POUR TOUTES LES FINALITÉS DES AIRES MARINES PROTÉGÉES OU SEULEMENT POUR CELLES EN COMMUN :**

Le débat a fait ressortir cette question de l'adaptation du document commun à l'ensemble des aires marines protégées. Dans les exemples du territoire des estuaires picards, les objectifs en commun ont commencé à être triés pour pouvoir travailler en commun entre AMP superposées. Dans la pratique, le document commun peut s'appliquer dans la forme à tous les objectifs de chaque aire marine protégée y compris sur la partie terrestre ou estuarienne. Une méthode et un vocabulaire commun s'avèrent indispensables pour qu'il y ait une cohérence.

**À QUELLE CIBLE S'ADRESSE LE DOCUMENT COMMUN ?**

L'objectif de ce document, encore au stade expérimental (le projet de Loi biodiversité autoriserait l'expérimentation), est de simplifier afin d'apporter une cohérence pour le rendre plus lisible notamment pour les autres politiques. Néanmoins, il s'agit de bien définir la portée stratégique du document : volonté de mise en commun réelle entre gestionnaires ou document commun de communication.

**PORTÉE : LA VALIDATION ET LA HIÉRARCHISATION DES DOCUMENTS, QUELLE GOUVERNANCE ?**

Avant de parler de validation, il faut déjà se mettre d'accord sur un top départ et une révision en commun. Ensuite, il faudra que les instances de chaque AMP soient associées et valident le résultat à leur échelle. Le document commun est une nécessaire convergence d'outil de protection de la nature avant tout, mais il faut aller plus loin pour adresser un message clair et lisible vers les autres enjeux et les autres politiques : SAGE, SCOT, GIZC... et leurs instances. Il faut également s'inspirer de ce qui existe déjà (Natura 2000, SRCE à mieux utiliser). Il existe un intérêt à avoir des objectifs à long terme cohérents et partagés pour que toutes les politiques et structures soient engagées. Il n'existe actuellement pas d'outil terre/mer commun suffisant. Néanmoins, un document unique stratégique clair peut être souhaitable mais il se heurte à une gouvernance peu claire. Faut-il aller vers une gouvernance ou un gestionnaire unique ? Une structure pérenne unique faciliterait en tout cas cette mise en commun même si on ne peut pas faire de parcs naturels marins partout.

**NE PAS RÉDUIRE LA RÉALITÉ EN LA SIMPLIFIANT, MAIS RENDRE LA VISION STRATÉGIQUE PLUS LISIBLE.**

L'enjeu majeur de ce document commun de gestion est de donner une vraie lisibilité plus que de vouloir simplifier le réel qui est complexe. Le pétitionnaire qui a un projet dans une AMP doit savoir facilement à qui s'adresser : notion de document de référence commun et de guichet unique. Ce document doit faciliter une vision commune, une hiérarchisation des enjeux qui facilitent les prises de décision comme les autorisations de travaux. Il a aussi pour objectif d'être un outil pour une meilleure compréhension des citoyens, des élus. Il ne s'agit pour autant pas de

simplifier pour perdre de l'information. Il doit aussi permettre de s'adresser « à l'extérieur de l'AMP » vers les autres politiques. Toutefois, le document commun n'a pas pour but d'aboutir à un consensus mou mais reflétera les rapports de force. L'ambition du document est de définir « politiquement » les objectifs à long terme et ce qui est atteignable. L'ATEN finit son guide pour les plans de gestion qui sera un outil de base pour travailler sur un document partagé.

#### **PROJET DE TERRITOIRE ET PLANIFICATION D' ACTIONS, ÉCHELLES VARIABLES**

Une clarification très forte est attendue sur la lisibilité et les objectifs de gestion : vision stratégique.

Il s'agira de bien distinguer les échelles de territoires pour l'atteinte des résultats du territoire et des actions qui peuvent être assez différentes (bassin-versant ou espaces protégés).

L'identité du territoire est importante et elle doit être partagée entre gestionnaires et avec les acteurs.

Le périmètre thématique de l'exercice est toutefois suffisamment lâche pour s'articuler avec les autres politiques à leurs échelles : « on veut atteindre ce résultat : bon état de tel écosystème » dans l'ensemble des AMP concernées et cela implique d'agir « à l'échelle de telle politique locale d'aménagement et de telle politique maritime ou de gestion de l'eau à l'échelle de la façade ou du bassin-versant ». Il faudra définir ces échelles et acteurs/instances concernés dans le document unique.

#### **CONTENU DU DOCUMENT**

Le document peut avoir une ambition plus ou moins forte :

- Synthèse commune dans l'idée d'un porté à connaissance simple
- Stratégie de conservation globale et cohérente et mutualisation des actions entre gestionnaires
- Document de gouvernance pour influencer les autres politiques

Dans la discussion, il apparaît que ce document a pour vocation d'être un document de partage en interne suffisamment lisible pour l'externe. Cela va plus loin que la simple mise en commun entre gestionnaires : l'idée est d'améliorer ensemble la gestion et que cela corresponde à un réel engagement des gestionnaires. Il y aura un travail important d'harmonisation de la forme et du vocabulaire à conduire.

Les objectifs seront rendus comparables, évaluables, lisibles avec une stratégie commune et lisible dotée de messages clairs et cohérents pour l'externe.

Afin de matérialiser cet engagement et d'avoir un message plus clair sur la cohérence des actions, une note de départ doit être réalisée pour impliquer les gestionnaires, leur tutelle et leur gouvernance. Ce document a aussi pour objectif de mettre en évidence l'engagement des acteurs qui participent.

#### **CONCLUSIONS**

Deux vrais fils conducteurs sont ressortis de cet atelier :

- On passe d'une politique sectorielle et par AMP à une politique collective entre AMP et intégrée avec les autres politiques.

Par là, on ne sépare plus l'homme d'un côté et la nature de l'autre et on recrée une solidarité écologique.

- La question du financement est importante : pouvoir être cohérent dans la planification des actions nécessaires à la gestion : des gestionnaires eux-mêmes et des autres politiques concernées.

Ce document qui est plus « commun » qu'« unique » se dirige vers un document qui correspond à un vrai effort d'harmonisation et d'amélioration de la gestion commune au service d'objectifs stratégiques et qui adresse un message clair et lisible vers l'extérieur. Il s'agit donc nécessairement d'un document endossé par les gouvernances et tutelles et visible dans le débat public et non simplement d'un document de communication ou de mise en commun technique.

Comment faut-il procéder ?

- En ce qui concerne les sites : plus facile dans les secteurs où l'État assure la cohérence des outils de planification ?
- Méthodologie sur le document commun à inclure, après la phase expérimentale, dans le guide ATEN en cours et le dispositif d'accompagnement des gestionnaires (circulaire et convention de gestion, formation...).



## RECOMMANDATIONS :

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <p><b>RECOMMANDATION POLITIQUE</b> Déclaration commune des acteurs des AMP</p>	<p>Déclaration d'intérêt commun (gestionnaires, tutelle, usagers) pour ce type d'approche. L'intérêt porte sur la lisibilité du dispositif et non la simplification de celui-ci par nature (complexité du vivant et diversité des outils en réponse) complexe.</p> <p>La cible de ce document peut-être de différents niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lisibilité interne entre AMP : document technique.</li> <li>- mutualisation et amélioration du travail en commun.</li> <li>- lisibilité externe vers d'autres politiques</li> </ul> <p>Il est clairement attendu un document commun stratégique (de résultats) à 15 ans à élaborer en commun entre gestionnaires et à intégrer dans chaque plan de gestion et plans d'actions des AMP mais également pour faire un porter à connaissance clair vers d'autres politiques et non un plan de gestion unique. L'objectif est de passer d'une approche sectorielle et par AMP à une approche collective et plus intégrée. L'idée est d'aboutir à un document de statuts intermédiaire entre un plan de gestion affecté à un site et un document territorial.</p> <p>Le territoire à considérer est celui des objectifs et des résultats à atteindre, celui des actions pouvant être très différent.</p>
 <p><b>MÉTHODOLOGIE</b> Adoption d'une méthodologie commune ou mise en évidence d'un besoin à développer</p>	<p>Quel contenu d'un document commun de gestion, comprenant des catégories UICN explicites ?</p> <p>Le document commun pourrait rassembler :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un état des lieux partagé dans son contexte régional</li> <li>- Sous-finalité/objectifs à long terme (15 ans)</li> <li>- Niveaux d'exigence et lien avec les catégories UICN</li> <li>- Indicateurs/tableau de bord</li> <li>- Facteurs d'influence</li> <li>- Stratégies d'actions entre AMP qui expose clairement les mutualisations et actions en commun à mettre en place</li> <li>- Liens avec autres politiques</li> </ul> <p>Il est attendu un travail important sur le contenu et la forme (vocabulaire) qui doivent être communs.</p> <p>Un document de synthèse pédagogique est intéressant à produire en commun dans le prolongement pour l'objectif de lisibilité externe.</p> <p>Ces éléments seraient à intégrer dans le contenu du plan de gestion et plan d'action de chaque AMP qui comporteraient par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Objectifs opérationnels à 5 ans</li> <li>- Plans d'actions annuels ou pluriannuels (référentiels communs possibles, lisibilité et mutualisation à rechercher et inscrire dans la stratégie)</li> </ul> <p>Les gestionnaires et instances resteraient spécifiques mais on aboutirait à meilleure lisibilité et places confortées.</p> <p>Quelles modalités pour y parvenir ?</p> <p>Chantier expérimental :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Note d'opportunité validée par la direction de l'eau et de la biodiversité</li> <li>- Sur des territoires avec différentes échelles, avec une coordination déjà forte des politiques État : estuaires picards, autres territoires</li> <li>- Élaboration d'un guide méthodologique à l'issue de ce chantier : 5 ans.</li> </ul> <p>Les éléments importants à intégrer dans les modalités de mise en place au niveau local sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un engagement clair des organismes gestionnaires et de leur tutelle sur la démarche : calendrier, pilotage, champs du travail (seulement objectifs patrimoine naturel ou autres objectifs...), révision synchrone des plans de gestion à l'issue du travail...</li> <li>- Définir un périmètre géographique pour le travail sur les objectifs. Base possible : unités de la stratégie du conservatoire du littoral lorsqu'il n'y a pas de Parc naturel marin.</li> <li>- Une association des gouvernances des différents AMP qui doivent faire des choix de façon éclairée</li> <li>- Une saisine des instances et autorités porteuses des différentes compétences concernées par les Objectifs du document et association des acteurs concernés (ex. pêche, sports...). De la cohérence et lisibilité du porter à connaissance vers les autres politiques, dépendront les suites et les actions qui pourront être mises en place en réponse, à des échelles très variables (y compris le bassin-versant ou la façade maritime) Importance de simplifier la gouvernance et les maîtrises d'ouvrage.</li> <li>- Un attendu sur le lien avec les autres documents stratégiques territoriaux : SCOT, volet littoral, SRCE/ TVB, SDAGE, DSF...</li> </ul>

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place d'une structure pérenne qui puisse vraiment agir sur une politique terre/mer (Natura 2000 limité en terme d'objectifs, GLZC sans suite...).</li> <li>- Le document élaboré est aussi une base pour des plans de financement pluriannuels cohérents auprès de différents bailleurs : État/région, fonds européens, Agences de l'eau...</li> <li>- Le travail et le document permettraient aussi de déposer une candidature collective de certification au titre de la Liste verte UICN.</li> </ul>
 <p><b>OUTIL</b> Outils précis à développer en appui à la stratégie : bases de données, portail, référentiel, accompagnement technique...</p>	<p>Intégration dans le guide ATEN plan de gestion : effectif à l'issue de la phase expérimentale. Dépôt d'une certification collective Liste verte à l'issue de la démarche</p>
 <p><b>TEXTE</b> Proposition de texte de nature législative ou réglementaire ou souhait en ce sens</p>	<p>Mise en œuvre de l'expérimentation suite à la Loi biodiversité (art.67).</p>
 <p><b>COMMUNICATION, MÉDIATION</b> Outils à mettre en place, stratégie pour une meilleure appropriation par le public ou les acteurs</p>	<p>Format et mode de diffusion du document unique auprès du grand public : document de synthèse pédagogique commun à diffuser à la suite du travail sur le document commun.</p>



#6

# RESTAURATION ÉCOLOGIQUE ET MÉCANISMES DE COMPENSATION



## RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER :

- **Proposer des définitions** de la restauration écologique et de la compensation : obtenir un consensus sur ces définitions.
- **Améliorer la mise en œuvre et la qualité des actions** de restauration et de compensation acceptables par la société : proposition d'une méthode de rationalisation, « assurance qualité » des projets.
- **Capitaliser les retours d'expériences** et mobiliser les outils existants sur la mise en œuvre de la compensation et de la restauration en milieu marin.

## ANIMATEURS DE L'ATELIER :

**Elodie Garidou**, Agence des aires marines protégées  
**Emilia Medioni**, Ville de Marseille, forum des gestionnaires

## RÉFÉRENT ÉTAT :

**Ophélie Darses**, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie – Commissariat Général au Développement Durable

## DÉROULEMENT DE L'ATELIER :

### I/PREMIÈRE PARTIE.

#### Comment partager un langage commun de la restauration écologique et de la compensation en milieu marin ?

Définitions des concepts et notions de restauration, renaturation, résilience, et des mécanismes de compensation : séquence ERC, no let loss, compensation.

Pas de débat proposé, mais un vote dans 3 urnes, dont les résultats sont présentés ci-dessous.

QUESTION POSÉE	RÉSULTATS		
	NOMBRE DE VOTANTS	NOMBRE DE RÉPONSES « OUI »	NOMBRE DE RÉPONSES « NON »
Êtes-vous d'accord avec la définition de la restauration écologique proposée ?	15 (100 %)	15 (100 %)	0 (0 %)
Êtes-vous d'accord avec la définition de la compensation proposée ?	15 (100 %)	9 (60 %)	6 (40 %)
Éprouvez-vous le besoin de développer des méthodes de dimensionnement de la compensation ?	5 (100 %)	5 (100 %)	0 (0 %)

*Nota : Le nombre de votants demeure réduit : sur 46 inscrits à l'atelier, seulement 15 votants (soit 33 %).*

Enfin, une dernière urne permet d'établir des suggestions et des remarques sur papier libre. Au total, 10 suggestions/remarques ont été formulées :

#### Concernant les définitions, l'articulation des thématiques et les constats :

- Dissocier les termes de compensation et de restauration. La restauration s'inscrit dans le cadre réglementaire basé sur le triptyque ERC. Elle peut intégrer des actions de restauration. La restauration n'a pas de cadre réglementaire, c'est une action volontaire.
- Dissocier les termes de gestion et de restauration. Parmi les objectifs de gestion d'une aire marine protégée, on peut trouver des objectifs de restauration, de limitation de pression selon le plan de gestion.
- Proposer une définition moins restrictive de la compensation en milieu marin compte tenu de ses spécificités (continuum écologique, multiplicité d'usagers dans un même espace), des lacunes de connaissances, la difficulté de mettre en évidence la part de responsabilité de chaque acteur (y compris les acteurs terrestres). Il semble que la définition ait été pensée à la base pour le milieu terrestre, où les milieux écologiques, leur état de conservation, de fonctionnalité ainsi que les facteurs de dégradation sont bien mieux connus qu'en milieu marin.
- Faire le lien avec l'atelier sur les fonctionnalités et les services rendus, ainsi qu'avec l'atelier relatif au financement.
- S'il est possible de dimensionner une compensation en amont, sa mise en œuvre sera toujours le fruit d'un arbitrage au final.

### Concernant les actions à mettre en œuvre :

- Définir les modalités de gouvernance, de mise en œuvre et de suivi des mesures compensatoires dans les aires marines protégées. Préciser le rôle de l'Agence des aires marines protégées et de la future Agence française pour la biodiversité, pour cette tâche.
- S'assurer que les mesures compensatoires mises en œuvre dans les aires marines protégées sont bien intégrées dans les objectifs de gestion des AMP.
- Former les services de l'État et les établissements publics (y compris outre-mer) sur le concept de « Not let loss » et ses implications concrètes ; sur les méthodologies et les critères d'évaluation de l'intérêt ou non de compenser l'impact ; sur les méthodologies pour éviter et réduire les impacts à la source.
- Fixer l'objectif de 0 % de mesure compensatoire, tous les impacts ayant été évités et réduits en amont.
- La restauration totale des services étant impossible, le génie et l'ingénierie écologique peuvent être employés de manière proactive.

## II/SECONDE PARTIE

### A QUELLES CONDITIONS, LES PROJETS DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE ET LES MÉCANISMES DE COMPENSATION DOIVENT RÉPONDRE A PRIORI POUR ÊTRE ACCEPTABLES ?

Un certain nombre d'actions de restauration sont réalisées dans le cadre d'opportunité de financement, notamment sous l'angle de l'innovation. Les mesures compensatoires sont souvent conçues par obligation et sous pression. Une méthode d'aide à la conception et la mise en œuvre des mesures de restauration/compensation permettraient de les rationaliser d'en améliorer l'efficacité et l'acceptation.

### Proposition d'une méthode de rationalisation de la restauration en 7 étapes clefs, comme « assurance qualité » du projet :

1. Mesurer/évaluer la dégradation
2. Identifier les causes de la dégradation
3. Définir l'écosystème de référence
4. Maîtriser les sources de dégradation
5. Définir une technique de restauration
6. Déterminer les modalités de mises en œuvre et de gestion intégrée
7. Gérer la mesure de manière adaptative.

L'illustration de ce processus s'appuie sur l'exemple d'un cas particulier : l'herbier de posidonies dégradé par l'ancrage des navires de grande plaisance.

## III/TROISIÈME PARTIE

### COMMENT CAPITALISER LES RETOURS D'EXPÉRIENCES DES ACTIONS DE RESTAURATION ET DES MÉCANISMES DE COMPENSATION A POSTERIORI ?

Le constat suivant est établi :

- Des nombreuses actions de restauration sont mises en œuvre ou projetées, mais sont très souvent mal définies, très coûteuses, non proportionnées aux dégradations, non partagées.
- Il existe très peu de mesures compensatoires en milieu marin et ce malgré d'importants projets ayant des impacts avérés (extension de ports, parcs éoliens, extractions, etc.).
- La conception des mesures de restauration et de compensation ne tient que rarement compte des retours d'expériences qui ont été réalisées en France ou à l'étranger. Or, il est indispensable, afin de ne pas réitérer les mêmes erreurs.

Une présentation de deux outils favorisant la capitalisation est faite :

- Le registre départemental des mesures compensatoires en Languedoc Roussillon - DREAL LR en partenariat avec CEFE mise en place d'un outil non exhaustif mais simple, et qui permet la géo localisation des mesures compensatoires.
- Le centre de ressources sur le génie écologique par l'ATEN ([genieecologique.fr](http://genieecologique.fr)) en cours de réalisation.



## SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :

La restauration et la compensation ont été volontairement regroupées dans l'atelier pour une réflexion ouverte et riche.

Les définitions sont globalement partagées moyennant quelques précisions :

- La restauration et la compensation sont des actions de réparation en réponse à un dommage qui n'a pas pu être évité ou suffisamment réduit.
- La compensation entre dans le cadre réglementaire de la séquence Éviter – Réduire – Compenser et peut intégrer des mesures de restauration écologique > Elle est une réponse à une dégradation autorisée.
- La restauration entre plutôt dans un cadre volontaire et peut intervenir dans une logique de rétablir un état avant pression/dégradation > Elle est une réponse à une dégradation non autorisée.
- Une même action de réparation peut intervenir soit dans le cadre d'une restauration soit dans le cadre d'une compensation en fonction du contexte dans lequel résulte le dommage.

Le constat suivant est également partagé :

- Les mesures compensatoires en milieu marin demeurent peu nombreuses, de qualité médiocre, et leur dimensionnement n'est pas à l'échelle de l'impact des projets. À noter toutefois des évolutions : les aménageurs ont tendance à solliciter les services de l'État en amont des projets, les services déconcentrés de l'État définissent leurs propres modalités d'application de la séquence ERC. Il n'en demeure pas moins que les moyens développés ne sont pas suffisants.
- Les mesures de restauration nécessitent un cadre d'intervention plus précis et une « assurance qualité » pour gagner en efficacité et en efficience.

Les principaux leviers d'actions discutés sont les suivants :

- Mieux coordonner les réflexions et les échanges par la création d'un groupe de travail élargi.
- Développer de nouveaux outils techniques ou faire évoluer des outils existants : formations, sites Internet, guides méthodologiques.
- Modifier le projet de loi sur la Biodiversité.

## RECOMMANDATIONS :

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <b>MÉTHODOLOGIE</b> Adoption d'une méthodologie commune ou mise en évidence d'un besoin à développer	Améliorer l'efficacité et l'efficience des actions de restauration dans les AMP. Engager davantage de mesures compensatoires de qualité, notamment sur les projets d'envergure en milieu marin. Capitaliser le retour d'expériences des mesures de restauration écologique et des mesures compensatoires.
 <b>OUTIL</b> Outils précis à développer en appui à la stratégie : bases de données, portail, référentiel, accompagnement technique...	Engager via un groupe de travail, une réflexion sur la définition et la production d'outils permettant d'améliorer la conception et la gestion des mesures de restauration et de compensation : méthodologies, formations, analyses critiques et expertises, rapportage via des sites web. Préciser le rôle de l'Agence des aires marines protégées et la future AFB.
 <b>TEXTE</b> Proposition de texte de nature législative ou réglementaire ou souhait en ce sens	Intégrer dans le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, l'obligation d'un rapportage des mesures compensatoires, au-delà-du simple géo référencement (comme prévu actuellement).



#7

# MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES VALEURS CULTURELLES DANS LES AMP



## RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER :

Les aires marines protégées visent en premier lieu à assurer la conservation à long terme de la nature et des services écosystémiques mais également des valeurs culturelles associées. La protection et la valorisation du patrimoine culturel font l'objet d'un intérêt croissant de la part des gestionnaires et de leurs réseaux représentatifs, cependant cette reconnaissance révèle une grande diversité de situations. Certains sites ont inscrit la conservation des valeurs culturelles dans leurs finalités de gestion (c'est le cas notamment pour les statuts de parc national, de parc naturel marin et les sites du conservatoire du littoral), et dans la majorité des cas, celles-ci sont reconnues en complément des objectifs de gestion prioritaires, voire intégrées dans le système de gestion comme des éléments contribuant à la conservation de la biodiversité, s'agissant en particulier des connaissances et des pratiques traditionnelles de la nature. Au-delà de reconnaître l'importance des liens qui unissent les hommes à la mer dans l'histoire et la diversité des expressions culturelles, la valorisation de ces patrimoines matériels et immatériels peut favoriser une meilleure appropriation des aires marines protégées par le public et contribuer directement à l'attractivité des sites. Pour les gestionnaires, elle conduit à s'engager dans un dialogue plus approfondi avec les groupes d'intérêt locaux et à construire une compréhension partagée des valeurs attachées aux espaces naturels dont ils ont la responsabilité. Fondé sur ce constat, l'atelier vise à réfléchir, sur la base de retours d'expériences, aux conditions d'une meilleure prise en compte du patrimoine culturel dans la gestion des aires marines protégées, et à renforcer le dialogue entre les conservateurs des patrimoines naturel et culturel.

## ANIMATRICE DE L'ATELIER :

**Marie Hascoët**, Agence des aires marines protégées

## RÉFÉRENT ÉTAT :

**Sophie Dorothée Duron**, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

## DÉROULEMENT DE L'ATELIER :

Les présentations ont été organisées en trois thématiques :

### A. DÉFINIR ET IDENTIFIER : TYPOLOGIES DU PATRIMOINE CULTUREL MARITIME ?

Cette partie introductive visait à appréhender la notion de patrimoine culturel maritime à travers les retours d'expériences de projets de recherche et d'éducation à l'environnement.

- Identifier et caractériser le patrimoine immatériel (Frédérique Chlous, MNHN)
- Le patrimoine bâti littoral (Laure Ozenfant, Université de Brest)
- Présentation du programme Palimma (Polynésie française) :  
« mieux connaître le patrimoine culturel lié à la mer » (Sophie-Dorothée Duron, MEDDE)

### B. COMMENT LES AIRES MARINES AGISSENT-ELLES POUR LA CONSERVATION DES PATRIMOINES CULTURELS ?

Retour d'expériences (patrimoine immatériel vivant ; Patrimoine archéologique sous-marin ; Protection et valorisation du patrimoine bâti littoral).

- Actions de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel dans le Parc national de Port Cros (Guillaume Sellier)
- Patrimoine archéologique sous-marin : photogrammétrie 3D de l'épave du Liban en cœur du Parc national des Calanques (Olivier Bianchimani, Comex, PNC)
- Protection et valorisation du patrimoine bâti littoral (l'exemple des phares en mer) dans le Parc naturel marin d'Iroise Marie Hascoët (Agence des aires marines protégées)

### C. QUELQUES PISTES INNOVANTES POUR AMÉLIORER LE DIALOGUE ENTRE LES COMMUNAUTÉS DE CONSERVATEURS ET ÉCHANGES AVEC LA SALLE.

- Promouvoir l'entrée paysagère pour favoriser une cogestion des patrimoines : exemples des îles Chausey – Jean-Philippe Lacoste (Conservatoire du littoral) et du parc national de Port Cros.
- Évaluer l'efficacité des actions de gestion du patrimoine culturel : présentation de l'outil Tableaux de bord (Marie Hascoët, AAMP)
- Valoriser la découverte des patrimoines naturels et culturels : l'appel à projets Nature et Culture du parc national de Port-Cros (Guillaume Sellier, PNPC)
- Communiquer sur l'intégration des patrimoines naturel et culturel : retour d'expérience de la ville de Marseille (Jean-François Sys, UICN France)

## SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :

Mots-clefs : mémoire, imaginaire, sens, lien, maritimité, confiance, appropriation, participation, identité, patrimoine, transmettre, diversité, vivant, valeurs, usages, relation.

La prise de conscience de la nécessité de protéger le patrimoine culturel parmi les gestionnaires d'aires marines protégées a émergé récemment et s'est portée dans un premier temps sur la sauvegarde du patrimoine maritime navigant (fêtes maritimes) avant de s'étendre progressivement vers les patrimoines bâtis, immatériels et aux systèmes de gestion traditionnels. Les aires marines protégées ont un rôle essentiel à jouer dans ce processus de reconnaissance et de valorisation de la maritimité. Les présentations et les échanges qui ont suivi permettent de délivrer plusieurs messages clés :

### **La nécessité de dépasser le dualisme entre nature et culture**

- le dualisme entre nature et culture doit être dépassé dans la mesure où cette distinction n'est pas universellement partagée et peut conduire à des conflits de représentations entre les gestionnaires et les usagers, notamment dans les territoires d'outre-mer ;
- les communautés locales vivant en outre-mer portent une vision holistique de leurs territoires et disposent de retours d'expériences qui pourraient être mis à profit pour la métropole afin de renforcer les liens entre nature et culture dans la définition du patrimoine, sa gestion et sa valorisation.

### **Le patrimoine culturel peut constituer un vecteur d'appropriation des aires marines protégées**

- la culture constitue un principe intégrateur qui participe à la construction de l'identité et à la création de liens avec le territoire et entre les hommes. Ce faisant, elle peut être un vecteur d'appropriation d'une aire marine protégée par les acteurs locaux ;
- il existe plus de 350 définitions du mot culture et la notion de patrimoine culturel couvre une grande diversité d'objets, matériels et immatériels, et d'interactions entre les dynamiques sociales et naturelles : paysages, sites archéologiques, espèces, patrimoine génétique, savoirs, langues, etc. ;
- pour protéger le patrimoine culturel dans sa complexité et sa diversité typologique, il faut d'avoir pouvoir le nommer et réaliser des inventaires sur la base de classifications partagées du patrimoine ;
- pour assurer une bonne appropriation, le territoire doit faire sens pour les populations, le patrimoine devient un objet passeur, qui contribue au sentiment d'appartenance ;
- créer des liens entre les acteurs de la mer nécessite du temps : l'échange est une condition essentielle au processus d'appropriation.

### **Les aires marines protégées doivent être des territoires exemplaires de la patrimonialisation naturelle et culturelle de la mer.**

- les aires marines protégées participent au processus de patrimonialisation et d'identification au territoire maritime. Il faut toutefois s'attacher à mieux cerner le rapport et les connaissances des usagers à leur territoire avant de développer un système de gestion ;
- il existe de nombreux outils pour inventorier et caractériser le patrimoine culturel (typologies, cartographie participative, arborescence par échelle administrative pour intégrer les éléments dans une gestion de territoire), qui peuvent être mobilisés par les gestionnaires en lien avec les populations locales ;
- les systèmes de gestion traditionnels, dont l'intérêt pour la conservation est notamment reconnu à l'échelle internationale par la convention sur la diversité biologique, doivent être valorisés et mieux intégrés dans la gestion des aires marines protégées.



## RECOMMANDATIONS :

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <p><b>RECOMMANDATION POLITIQUE</b> Déclaration commune des acteurs des AMP</p>	<p><b>STRATÉGIE</b> Il faut un axe stratégique spécifique à la culture en matière d'aire marine protégée, avec une application transversale, dans la mesure où la culture crée un lien, donne un sens et incarne la représentation et l'usage d'un territoire.</p> <p><b>VALORISATION INTERNATIONALE</b> Les participants souhaitent proposer de donner une plus grande visibilité au patrimoine culturel dans le système de classification des aires protégées de l'UICN.</p>
 <p><b>MÉTHODOLOGIE</b> Adoption d'une méthodologie commune ou mise en évidence d'un besoin à développer</p>	<p>Valoriser les retours d'expériences Pacifique (Polynésie française et Nouvelle-Calédonie) vers la métropole en matière d'identification des patrimoines et de gestion.</p> <p>Associer systématiquement les sciences humaines et sociales dans les processus de concertation en amont de la création et de la définition du plan de gestion d'une aire marine protégée (ex : conseil scientifique, etc.). Cette dimension participative doit s'appliquer ensuite à toutes les démarches et à toutes les étapes de la vie d'une aire marine protégée (maintenir le lien).</p> <p>Rendre visible l'invisible et l'immatériel (technique modélisation 3D, livres, collectes, spectacles, festivals, musées, expositions).</p> <p>Préserver les sites culturels comme des supports vivants pour le maintien de valeurs naturelles (ex-épaves) et inversement.</p> <p>Urgence de collecter les savoirs immatériels en priorité dans les sociétés à forte oralité.</p> <p>Diversifier les sources de financement (source de revenus, autres appels à projets type culturel, etc.).</p>
 <p><b>OUTIL</b> Outils précis à développer en appui à la stratégie : bases de données, portail, référentiel, accompagnement technique...</p>	<p><b>INTÉGRER LA CULTURE DE LA CRÉATION A LA GESTION DE L'AIRE MARINE PROTÉGÉE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans la phase préalable de création, il faut que des programmes de connaissances en sciences humaines (patrimoine culturel matériel et immatériel) soient mis en œuvre conjointement avec les programmes naturalistes.</li> <li>- Les analyses stratégiques régionales devraient inclure systématiquement un volet patrimoine culturel.</li> <li>- Les plans de gestion des aires marines protégées devraient également intégrer une dimension culturelle.</li> <li>- Créer un label pour la prise en compte du lien entre nature et culture.</li> <li>- Former des agents à l'interprétation des patrimoines naturel et culturel.</li> </ul> <p><b>INTÉGRER LE PATRIMOINE CULTUREL DANS UNE GESTION DU TERRITOIRE</b> Par exemple à travers la réalisation d'une arborescence des gestionnaires des patrimoines naturel et culturel par échelle administrative (identifier quels acteurs interviennent dans la gestion de chaque bien ou patrimoine).</p>
 <p><b>TEXTE</b> Proposition de texte de nature législative ou réglementaire ou souhait en ce sens</p>	<p>Concourir aux reconnaissances nationales (monument historique, opération grands sites etc.) et internationale (Man and Biosphère, Patrimoine mondial, etc.).</p> <p>Utiliser les outils fonciers et réglementaires de protection en zone littorale (ex : AOT) ainsi que les outils conventionnels (chartes).</p>
 <p><b>COMMUNICATION, MÉDIATION</b> Outils à mettre en place, stratégie pour une meilleure appropriation par le public ou les acteurs</p>	<p><b>VALORISER LES AMP COMME DES OUTILS DE MÉDIATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les aires marines éducatives (transmettre les savoirs) et l'école des savoirs traditionnels.</li> <li>- Promouvoir les aires marines protégées comme des plateformes privilégiées pour favoriser les échanges sur les patrimoines entre tous les acteurs concernés.</li> </ul> <p><b>MÉDIATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Former des personnes issues de la société civile aux métiers de référents du patrimoine, tels qu'initiés aux Marquises à travers le programme PALIMMA.</li> <li>- Créer des lieux qui fassent vivre la culture et le patrimoine.</li> </ul>



#8

# CONTRIBUTION DES AIRES MARINES PROTÉGÉES À LA GESTION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES



## RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER :

Quel rôle les aires marines protégées peuvent-elles jouer en faveur d'une amélioration de l'état des ressources halieutiques ? Quelles pistes pour un meilleur partage des enjeux entre gestionnaires et pêcheurs professionnels ?

À partir d'exemples concrets, l'atelier explore la manière dont les AMP peuvent contribuer à la préservation des ressources halieutiques, par rapport à l'ensemble des pressions, et s'attache à en tirer des recommandations concernant les bonnes pratiques de gestion, de partenariat, et de gouvernance.

## ANIMATEURS DE L'ATELIER :

**Perrine Ducloy**, Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins

**Frédéric Bachet**, Parc Marin de la Côte Bleue

**Stéphanie Tachaires**, Agence des Aires Marines Protégées

## RÉFÉRENTS ÉTAT :

**Marion Cuif** et **Aurélié Thomassin**, ministère de l'écologie

## DÉROULEMENT DE L'ATELIER :

L'atelier se déroule en 3 temps :

1. Introduction par le forum des aires marines protégées (F. Bachet, parc marin de la côte bleue), le comité national des pêches maritimes et des élevages marins (P. Ducloy) et l'Agence des aires marines protégées (S. Tachaires). L'intervention conjointe a présenté le contexte, les acquis et évolutions des travaux conjoints au niveau national sur les ressources halieutiques, la pêche et les AMP.

2. Des retours d'expériences sur la contribution des aires marines protégées à la gestion des ressources halieutiques, des échanges sur ces expériences et leur compilation dans un tableau de synthèse :

- L'expérience du Parc naturel marin d'Iroise (C. Laspougeas, PNMI et S. Le Guennec, CDPMEM 29),
- Les travaux du Life+ « pêche à pied de loisir » (A. Privat, CPIE Marennes-Oléron, bénéficiaire associé du LIFE+ PAPL porté par l'Agence des aires marines protégées),
- L'expérimentation et l'intérêt de mobiliser des récifs artificiels à La Réunion (D. Guyomard, CRPMEM La Réunion et RNN La Réunion),
- Le futur outil « zone de conservation halieutique » dont la création est prévue par le projet de loi-cadre pour la biodiversité (P. Ducloy, CNPMEM),
- La présentation d'un projet de tableau de synthèse (amendé en séance) sur les contributions possibles des AMP à la gestion des ressources halieutiques, préparé par les animateurs (sur la base de leurs connaissances de terrain et des réponses à un questionnaire ciblé adressé à un échantillon d'AMP, aux représentants professionnels concernés par ces AMP et aux scientifiques impliqués).

3. Une discussion sur les recommandations permettant de réunir les conditions favorables à une contribution efficace des AMP à la protection des ressources halieutiques. Cet échange a été alimenté par :

- Le retour d'expérience du réseau Medpan de gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (C. Piante, WWF),
- Le retour d'expérience de la rédaction du plan de gestion du parc naturel marin du Golfe du Lion (C. Jabouin, PNM GL),
- Des réponses au questionnaire auprès de l'échantillon d'AMP.

## SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :

Les échanges ont fait émerger plusieurs idées et réflexions partagées.

Les participants considèrent que les AMP peuvent contribuer et contribuent concrètement dans plusieurs zones à la gestion des ressources halieutiques. À ce titre, les PNM font office de laboratoires pour les pêcheurs et offrent un espace de discussion avec les autres acteurs. Cet espace d'échanges est primordial pour parvenir à construire dans la durée une nécessaire relation de confiance entre acteurs de la conservation et acteurs socio-économiques (notamment utilisateurs des ressources halieutiques).

Toutefois, certains types de contributions possibles font encore débat ou sont encore peu explorés et méritent une attention particulière :

- Comment les AMP pourraient-elles mieux prendre en compte l'impact des changements globaux comme source de pression sur la ressource halieutique, notamment en facilitant le suivi de ces impacts ?
- Le rôle des AMP dans la gestion des espèces sédentaires est assez facile à concevoir, mais quel pourrait être leur apport pour les espèces mobiles, notamment pélagiques ? À quelle échelle raisonner ?
- Comment les AMP pourraient-elles contribuer à la restauration de milieux « sinistrés », à l'image des zones contaminées par la chlordécone dans les Antilles ?
- La valorisation des produits issus de l'AMP, notamment par la labellisation, permettrait un renforcement des synergies entre gestionnaires et acteurs professionnels.

Si les participants s'accordent sur le fait que les AMP et les pêcheurs ont bien des intérêts communs de préservation du milieu et que les exemples présentés montrent les possibles contributions des AMP à la gestion des ressources halieutiques, les professionnels de la pêche soulignent le besoin de visibilité, ils sollicitent une gouvernance avec un cap à suivre clairement défini.

Parmi les contributions possibles des AMP à la gestion des ressources halieutiques, certaines thématiques ont été particulièrement mises en avant et le tableau initial a été amendé :

- les AMP présentent un intérêt pour renforcer les moyens de contrôle sur la pêche illégale, l'augmentation de ces moyens étant nécessaire,
- l'importance de la prise en compte des activités du bassin-versant et de leur impact sur l'état des populations halieutiques est soulignée. À ce titre, l'intérêt de réfléchir à l'extension des avis conformes des PNM a été souligné, en lien en particulier avec les questions de pollution et d'urbanisation,
- les AMP permettent une prise en compte renforcée de la pêche de loisir (connaissance, suivi, encadrement), en impliquant ces acteurs dans la gouvernance d'un territoire,
- le besoin de moyens pour la connaissance, le suivi des ressources halieutiques et des activités de pêche de loisir et professionnelles a également été mis en avant.

L'outil « Zone de Conservation Halieutique » (ZCH) a également fait l'objet d'échanges (stratégie de protection des zones fonctionnelles, gouvernance, gestion adaptative, prise en compte des pollutions telluriques, suivi). L'atelier a permis de rappeler le contenu du projet de loi-cadre pour la biodiversité, qui définit cette nouvelle catégorie d'AMP. Les ZCH ont pour vocation de protéger les zones fonctionnelles halieutiques d'importance en réglementant ou interdisant, dans tout ou partie de la zone et, le cas échéant, pour une période déterminée, les activités susceptibles d'y être exercées, dans la mesure nécessaire à la réalisation des objectifs de préservation ou de restauration des fonctionnalités halieutiques de la zone. Les participants s'accordent sur la nécessité de faire reposer la définition de la stratégie de protection sur un chantier scientifique, qui devrait être lancé dès que possible afin d'identifier les zones fonctionnelles halieutiques d'importance et leur sensibilité aux activités s'y exerçant.

## RECOMMANDATIONS :

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <p><b>MÉTHODOLOGIE</b> Adoption d'une méthodologie commune ou mise en évidence d'un besoin à développer</p>	<p>Renforcer le contrôle de l'ensemble des activités au bénéfice de la protection des ressources halieutiques.</p> <p>Garantir la prise en compte de l'impact sur les ressources halieutiques des autres activités maritimes et des activités issues du bassin-versant.</p> <p>Instaurer un partenariat dans la durée pêcheurs/gestionnaires.</p> <p>Favoriser les AMP comme laboratoire d'expérimentation pour la connaissance, le suivi et l'innovation.</p>
 <p><b>OUTIL</b> Outils précis à développer en appui à la stratégie : bases de données, portail, référentiel, accompagnement technique...</p>	<p>Lancement du chantier scientifique d'identification des zones fonctionnelles halieutiques d'importance et de leur sensibilité aux activités s'y exerçant début 2016 et adoption de l'outil ZCH en 2016 (loi-cadre biodiversité) puis déploiement.</p> <p>Améliorer les suivis « pêche de loisir » et les mutualiser aux niveaux national et local.</p> <p>Poursuivre les efforts en matière de suivi et d'évaluation de l'efficacité des AMP pour remplir leur objectif de contribution à une bonne gestion des ressources halieutiques -&gt; catalogue indicateurs.</p> <p>Étudier les possibilités et modalités de valorisation des produits issus de la pêche dans les AMP.</p>
 <p><b>TEXTE</b> Proposition de texte de nature législative ou réglementaire ou souhait en ce sens</p>	<p>Favoriser une meilleure prise en compte de l'impact sur les ressources halieutiques des activités exercées sur les bassins versants.</p>
 <p><b>COMMUNICATION, MÉDIATION</b> Outils à mettre en place, stratégie pour une meilleure appropriation par le public ou les acteurs</p>	<p>Porter à connaissance les contributions possibles des AMP à la gestion des ressources halieutiques.</p>



#9

# POUR UNE STRATÉGIE DE CRÉATION DE ZONES DE PROTECTION RENFORCÉE



## RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER :

Présentation et discussion sur l'inventaire en cours des zones réglementées au sein des AMP et de l'état des lieux du patrimoine naturel protégé dans ces zones.

Proposition d'une définition des zones de protection renforcée qui suppose une protection effective du milieu (réglementation et surveillance adéquates) sans se limiter aux statuts actuels (cœur de PN, RN et APB).

Recommandations en termes de création de zones fortement protégées ou de niveau de protection au sein des AMP existantes :

- habitats, espèces, ou zones fonctionnelles prioritaires,
- feuille de route pour les mesures ZPR des PAMM en métropole,
- recommandations pour l'outre-mer.

## ANIMATEURS DE L'ATELIER :

**Alain Barcelo**, Parc national de Port Cros

**Emmanuel Caillot**, Réserves naturelles de France

**Vincent Toison**, Agence des aires marines protégées

## RÉFÉRENT ÉTAT :

**Sébastien Flores**, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

## DÉROULEMENT DE L'ATELIER :

Présentation et discussion sur l'inventaire en cours des zones réglementées au sein des AMP et de l'état des lieux du patrimoine naturel protégé dans ces zones.

Proposition d'une définition des zones de protection renforcée qui suppose une protection effective du milieu (Réglementation et surveillance adéquates) sans se limiter aux statuts actuels (cœur de PN, RN et APB).

Recommandations en termes de création de ZPR ou de niveau de protection au sein des AMP existantes :

- habitats, espèces, ou zones fonctionnelles prioritaires,
- feuille de route pour les mesures ZPR des PAMM en métropole,
- recommandations pour l'outre-mer.

## SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :

Le ministère a introduit l'atelier et en a précisé les contours. Il s'agissait de faire le bilan sur deux axes de la stratégie (l'axe 1 «Renforcer la création de réserves naturelles» et l'axe 7 «Réglementer et surveiller») qui ont peu avancé et de préciser la feuille de route pour faire avancer ces deux points. Des questions ont été posées sur la justification de ces axes, mais outre le fait qu'il existe de nombreuses évidences scientifiques soulignant l'intérêt de telles zones, ce n'était pas l'objet de cet atelier que de revenir sur la SNCGAMP.

Les discussions sur la définition des zones de protection renforcée ont pointé du doigt la diversité des représentations que les participants à l'atelier pouvaient se faire de ce que pourrait être une zone de protection renforcée : une réserve intégrale pour les uns, les AMP telles qu'elles existent pour les autres. Un certain consensus s'est dégagé sur le fait qu'il ne s'agissait pas de mettre en place un nouvel outil mais de réaliser un diagnostic sur la façon dont était géré le réseau et de la place des zones fortement protégées dans ce réseau.

Des éléments ont été discutés pour préciser la feuille de route, ils figurent dans le tableau ci contre.



## RECOMMANDATIONS :

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <p><b>RECOMMANDATION POLITIQUE</b> Déclaration commune des acteurs des AMP</p>	<p><b>Les zones « fortement protégées » couvrent actuellement 0.26 % des eaux sous souveraineté française</b> (entre 0 et 0.7 % suivant les régions). Sans fixer d'objectif chiffré, <b>il apparaît nécessaire de faire progresser ce chiffre d'ici 2020.</b></p> <p><b>Une analyse globale permet d'identifier des lacunes : absence notamment des écosystèmes du large ou de certains habitats patrimoniaux. Il convient pour combler ces lacunes d'établir pour chaque sous-région marine, des objectifs</b> en termes d'habitats, d'espèces et de fonctionnalité à intégrer au sein de zones fortement protégées.</p> <p><b>La définition d'objectifs partagés avec les usagers et la co-construction des projets sont des critères de réussite primordiaux.</b></p> <p>Une fois ces objectifs par sous-région marine définis, <b>les instances de gouvernances des AMP</b> concernées seront informées de leur responsabilité pour atteindre ces objectifs et ce sont elles <b>qui étudieront l'opportunité d'une zone fortement protégée.</b></p> <p>Outre cette approche « descendante », les échanges en atelier et en plénière ont rappelé <b>l'intérêt de prendre en compte les propositions « remontant » de la part des instances de gouvernance et des acteurs locaux.</b></p>
 <p><b>MÉTHODOLOGIE</b> Adoption d'une méthodologie commune ou mise en évidence d'un besoin à développer</p>	<p>Il ne s'agit pas de créer un nouveau type de zonage mais de définir un ensemble de critères pour identifier au sein du réseau d'AMP les zones bénéficiant d'une protection forte. Au cours de l'atelier les critères suivant ont été amendés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• espace réglementé portant sur tout ou partie d'une AMP,</li> <li>• dont l'existence est <b>liée à la création ou la gestion d'une AMP,</b></li> <li>• qui <b>exclut les pressions directes sur l'un des enjeux de patrimoine naturel</b> justifiant l'existence de l'AMP,</li> <li>• qui s'appuie sur un document définissant des <b>objectifs de gestion</b> et un <b>système d'évaluation</b> des résultats,</li> <li>• qui bénéficie d'un <b>dispositif de surveillance opérationnel.</b></li> </ul> <p>Rappel des recommandations techniques formulées dans le rapport d'Agro campus-ouest sur les réserves de pêche) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition concertée des objectifs</li> <li>• Suivi des réserves de pêche</li> <li>• Contrôle des réserves de pêche</li> <li>• Degré de protection : « Zone tampon »</li> <li>• Réseaux de réserves</li> </ul> <p>Protection des habitats essentiels</p>
 <p><b>FEUILLE DE ROUTE</b> Calendrier précis d'actions pour les 5 prochaines années</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Finaliser l'inventaire des zones fortement protégées</b> (sous six mois) et de leur patrimoine. &gt; les AMP font remonter leurs zonages réglementaires.</li> <li>• <b>Définition d'objectifs par sous-région marine</b> en termes d'habitats, d'espèces et de fonctionnalité à couvrir. En métropole, l'opportunité d'une instruction pour l'application de la mesure ZPR inscrite dans les PAMM pourra être étudiée.</li> <li>• <b>Identification des lacunes</b> et des besoins de complément.</li> <li>• <b>Identification des secteurs potentiels</b> pour combler ces lagunes et transmission de l'information aux instances de gouvernance des AMP.</li> <li>• <b>Concertation au niveau local pour la définition d'objectifs partagés et la mise en place de zones fortement protégées.</b></li> </ul> <p><b>Réalisation de bilans annuels des avancées</b> au regard des objectifs fixés au sein du Conseils maritimes de façade et consolidé à l'échelon national.</p>

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <p><b>OUTIL</b> Outils précis à développer en appui à la stratégie : bases de données, portail, référentiel, accompagnement technique...</p>	<p><b>Bancarisation des données de réglementation au sein des AMP :</b> L'inventaire des zones fortement protégées apporte des informations importantes pour la gestion du réseau d'AMP. Néanmoins il s'est heurté au manque de disponibilité des données réglementaires au sein des AMP. Il serait pertinent de prévoir une bancarisation géo-référencée de ces données pour faciliter les analyses futures. La base Atlantique Nord Est répond à ce besoin et gagnerait à être étendue. Un tel outil permettrait de pousser l'analyse de la cohérence de ces zones : par tranche bathymétrique, éloignement à la côte, par types d'habitats, etc. Cela permettra également d'intégrer les éléments relatifs à la connectivité.</p> <p><b>Organisation du retour d'expérience sur les zones fortement protégées mises en place en France :</b> La nécessité de disposer d'analyses précises des effets des zones de protection sur le patrimoine naturel et la production de services écosystémiques au sein des zones protégées et en périphérie.</p>
 <p><b>TEXTE</b> Proposition de texte de nature législative ou réglementaire ou souhait en ce sens</p>	<p>Loi biodiversité en cours avec la possibilité d'étendre les RN au-delà des 12 miles et la création des zones de conservation halieutique répond aux besoins identifiés</p>
 <p><b>COMMUNICATION, MÉDIATION</b> Outils à mettre en place, stratégie pour une meilleure appropriation par le public ou les acteurs</p>	<p><b>Élaboration et diffusion d'un travail sur les effets des zones fortement protégées</b> (similaire au travail d'Agro campus-ouest sur les réserves de pêche).</p> <p><b>Encourager les acteurs du milieu marin à proposer des zones fortement protégées :</b> Il a été rappelé à de nombreuses reprises dans les échanges l'intérêt de définir des objectifs de gestion partagés et de co-construire les projets de zones fortement protégées. La co-construction signifie que les acteurs du milieu marin peuvent être à l'initiative de certains projets. Cela pourrait faciliter l'appropriation de ces projets.</p>



# 3.

## AMÉLIORER

### UN RÉSEAU CONTRIBUANT AU MAINTIEN OU AU DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES MARITIMES

Pour répondre à ce principe, l'objectif est de contribuer à replacer l'humain au centre de la gestion et s'appuyer sur les sciences sociales. Il faut savoir partager, écouter, dialoguer, communiquer, construire le diagnostic et l'expertise partagés.

Pour y parvenir, favoriser la gouvernance participative, la formation des acteurs et la mutualisation des retours d'expérience et leur analyse sont indispensables.

Dès à présent, plusieurs actions sont à mettre en place pour :

Assurer la compatibilité des activités :

- aller vers l'éco-conditionnalité des activités et usages ;
- promouvoir les AMP comme laboratoire d'expérimentation et d'innovation en développant l'évaluation et les retours d'expérience ;
- mutualiser et transposer des initiatives remarquables : plateforme des bonnes pratiques, des outils, des personnes ressources ;
- réfléchir au renforcement de l'encadrement de l'observation du milieu marin et préciser la notion de « perturbation intentionnelle ».

Soutenir les pratiques vertueuses :

- favoriser une fiscalité éco-favorable, mettre en place des incitations financières, faire le bilan et développer la labellisation, valoriser les bonnes pratiques ;
- organiser les temps de travail pour construire des outils communs entre gestionnaires et acteurs des territoires ;
- développer les approches territoriales avec les acteurs : partage des enjeux, co-construction et conduite du changement, appropriation des AMP par les acteurs, changement de posture des gestionnaires... ;
- lancer une campagne de communication pour valoriser les pratiques durables.

Favoriser une approche par les services écosystémiques : cela apparaît essentiel pour rendre perceptibles les liens Homme-milieu, améliorer la compréhension du rôle clé que peuvent avoir les actions de préservation des milieux naturels par les AMP, favoriser l'adhésion locale et aider à la prise de décision. La prudence est préconisée pour les approches trop monétarisées et souvent simplistes en la matière.





#10

# PRATIQUES DURABLES : GRANDES INFRASTRUCTURES



## RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER :

- Analyser les impacts des grandes infrastructures sur les aires marines protégées.
- Dresser le panorama des bonnes pratiques de gestion des usages maritimes.
- Évaluer les manques pour favoriser l'émergence de projets d'infrastructures compatibles avec les aires marines protégées et la biodiversité.

## ANIMATEURS DE L'ATELIER :

**Christine Dobroniak**, Grand Port Maritime de Dunkerque  
**Sylvain Michel**, Agence des aires marines protégées

## RÉFÉRENT ÉTAT :

**Boris Leclerc**, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

## DÉROULEMENT DE L'ATELIER :

Une séquence introductive a permis de délimiter les contours de l'atelier. La définition à donner au concept de grande infrastructure n'est pas univoque, mais recoupe de nombreux ouvrages et techniques d'exploitation, qu'ils impactent directement le périmètre de l'aire marine protégée ou son environnement plus lointain.

L'approche du sujet de l'atelier vue par le prisme juridique (*N. Boillet - Université de Bretagne Occidentale*) permet de mieux appréhender le contenu des échanges. On constate une pluralité des législations, qu'il s'agisse du code de l'environnement, du code minier, du code de l'énergie ou encore du code général de la propriété des personnes publiques. Le principe d'indépendance des législations pose question en domaine marin et littoral, où se confrontent de nombreux phénomènes naturels ou anthropiques qui sont interdépendants. Des attentes sont exprimées en faveur de mesures de simplification des autorisations administratives, vers **une plus grande intégration des procédures**.

Une présentation du CEREMA (*J. David*) permet de compléter la vision juridique par un panorama plus technique des guides susceptibles d'intéresser les gestionnaires d'aires marines protégées ainsi que les gestionnaires d'infrastructures proches.

Les interventions suivantes (*L. Jalabert - PNMI, C. Dobroniak - GPMD, projet GIREL – GPMM, M-H. Ruz - ULCO*) sont des témoignages d'acteurs. Bien qu'issus de territoires maritimes et littoraux contrastés, tous expriment la nécessité d'associer et de concerter afin de fédérer autour des projets. Un cadre de formalisation des partenariats est souvent nécessaire. Il peut prendre la forme d'une charte, d'une labellisation, de contrats de recherche ou bien encore de conventions. Un élément important à souligner est le rôle des grands ports maritimes en tant qu'experts, du fait des capacités qu'ils détiennent en tant qu'aménageurs de l'espace littoral, mais aussi comme gestionnaires de ces espaces.

Ces aménagements, qu'ils concernent des infrastructures préexistantes ou de nouveaux projets, nécessitent :

- d'identifier les acteurs pertinents à tous les stades du projet,
- d'améliorer la connaissance par le biais de la collecte et de la valorisation des données,
- de fédérer une communauté technique, voire scientifique, autour des enjeux de préservation,
- d'adapter les infrastructures afin qu'elles évitent autant que possible les dommages à l'environnement,
- de suivre les milieux en phase de construction et/ou d'exploitation,
- d'opérer un suivi régulier et pérenne des milieux,
- de communiquer sur ces résultats.

Des usages émergents de la mer ou l'intensification de ces usages nécessitent de mieux connaître pour mieux agir.

Une présentation du projet européen AQUO (*E. Baudin – Bureau Veritas & T. Folégot - Quiet Oceans*) permet de mesurer l'apport des outils numériques d'exploitation des données pour définir des actions techniques et de gestion visant à diminuer l'impact du bruit sous-marin des navires. Ces mesures ne se limitent pas à des changements de matériels sur les navires, mais peuvent aussi s'accompagner de modification des conditions opérationnelles de leur exploitation (vitesse, séparation de trafic, etc.).

À l'issue de ces présentations, un premier temps d'échange a permis de confirmer le besoin de communication autour des projets d'infrastructures. La question du suivi des impacts de ces infrastructures a également été prégnante. Un besoin a été identifié sur la définition d'indicateurs partagés par les différents gestionnaires pour suivre la biodiversité. Exploiter des indicateurs nécessite également de pouvoir identifier la source des améliorations (ou des nuisances) perceptibles dans le milieu.

Le projet de construction du terminal méthanier de Dunkerque (*F. Metzger – DKLNG*) montre que la mise en pratique de ces considérations est possible. L'analyse du littoral réalisée à cette occasion a porté sur le milieu physique et sur les peuplements faunistiques et floristiques. La conception des ouvrages de ce terminal a intégré autant que possible ces informations, permettant ainsi de limiter les destructions dans les milieux naturels sensibles (seuls 3 % de la surface de salicornes ont été perdues).

Intégrer toutes les données disponibles sur un territoire pour encadrer certains usages est l'ambition des DOGGM : documents d'orientation pour une gestion durable des granulats marins (*A. Vilcot - DEB*). Des mesures de cadrage seront définies à l'échelle de la façade, puis déclinées pour chaque projet d'extraction de granulats. Les DOGGM seront intégrés dans les Documents Stratégiques de Façade.

Ils se composent, à l'échelle de la façade :

- d'un état des lieux,
- d'une définition des « niveaux de contrainte »,
- d'une définition des différents niveaux d'intérêts extractifs,
- d'orientations et des mesures générales à l'échelle de la façade.

Les présentations suivantes (*D. Saffroy - RTE, G. Morin - EDF-EN, M. Fortin - Bretagne Vivante*) ont souligné l'importance de définir des protocoles de mesures communs entre sites, afin de tendre vers une meilleure mutualisation des données, dans un souci d'économies d'échelle et de comparabilité. Les acteurs de l'énergie ont collaboré avec l'Agence à l'occasion des projets de développements de parcs éoliens en mer. Ces travaux communs concernent de l'acquisition de données, mais aussi de la concertation afin d'éviter que les aires marines protégées soient impactées par ces projets de développement. Lorsque l'évitement n'est pas possible, il s'agit d'associer les gestionnaires d'AMP afin de trouver les solutions les moins destructrices pour les milieux.

Une dernière intervention a permis de présenter le protocole de surveillance des cétacés lors de travaux d'aménagement du grand port maritime de Guadeloupe (*S. Narayanan, - GPMG*). Ce protocole implique une procédure d'arrêt et de reprise des travaux sous conditions, selon l'observation de cétacés. Deux modes de surveillance étaient mobilisés : visuelle et acoustique. Chaque détection a également donné lieu à la rédaction d'une fiche d'observation.

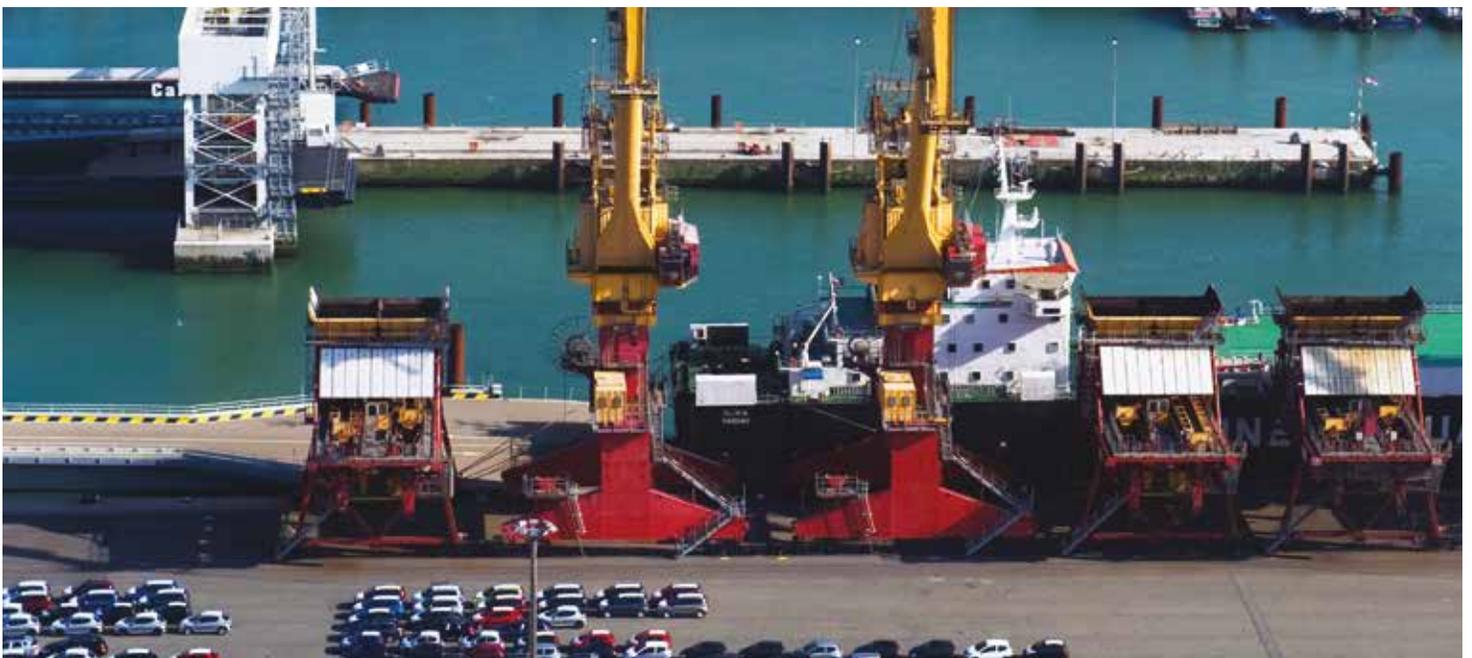
Le second temps d'échange s'est concentré sur les questions de concertation. Un souhait a été émis pour disposer d'un guide de bonnes pratiques à l'usage des gestionnaires susceptibles de réaliser des travaux d'aménagement. Il a cependant été souligné qu'un guide ne pourrait pas se substituer au travail de fond visant à associer l'ensemble des acteurs dès les prémices du projet. Il a également été souligné que la co-construction de projets n'était pas gage d'absence de recours juridiques.

### **SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :**

Pour inciter les aménageurs à développer des projets plus respectueux de milieux naturels, le principe d'éco-conditionnalité a été mis en avant. Il s'agit de mettre en place des dispositifs qui incitent les promoteurs, comme les usagers, à adopter de bonnes pratiques. Il peut s'agir d'outils financiers (taxes ou tarifications adaptées) ou réglementaires (label « port propre », certification des navires, etc.). Cependant, pour mesurer objectivement l'efficacité de ces bonnes pratiques, les aménageurs ont besoin d'évaluer leurs performances environnementales. Des outils d'aide à la décision de type « écobilan », basés sur un ensemble d'indicateurs écologiques, ont ainsi été mis en place dans plusieurs grands ports. Il est souhaitable que les protocoles d'acquisition et les indicateurs qu'ils renseignent soient partagés par les aménageurs et les gestionnaires d'AMP environnantes. Cela permet de mutualiser les systèmes de suivi, de comparer les observations provenant de différentes sources, et d'agréger les données à plus grande échelle (celle des provinces biogéographiques). Ainsi, la construction d'un réseau de surveillance des écosystèmes marins, pertinent et pérenne, ne pourra se faire qu'avec la collaboration entre aménageurs et gestionnaires.

Le partage de la connaissance, que ce soit en termes de bonnes pratiques, de mesures Éviter-Réduire-Compenser ou de données de suivi, est donc essentiel. Parmi les initiatives qui sont à notre portée dès aujourd'hui, les participants ont plébiscité la mise à disposition des études d'impact et des données écologiques afférentes dans une base partagée au niveau national. Plusieurs d'entre eux demandent aussi la réalisation d'un guide technique sur l'éco-conception des ouvrages maritimes. Un tel guide pourra servir de référence aux porteurs de projet, tout comme aux gestionnaires d'AMP qui seront amenés à vérifier la bonne intégration des aménagements dans l'environnement.

La concertation entre les différentes catégories d'acteurs, le plus en amont possible des projets, constitue une autre clé de la réussite. Il apparaît que la concertation doit aussi être menée à l'échelle (éco)régionale, pour tendre vers une véritable gestion intégrée des usages, et notamment être en capacité de réguler les impacts cumulés de différents projets ou activités. De telles instances de concertation et de suivi devront être généralisées, en particulier dans le cadre des Conseils Maritimes de Façades, comme le prévoient par exemple les futurs documents d'orientation pour les granulats marins.



## RECOMMANDATIONS :

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <p><b>MÉTHODOLOGIE</b> Adoption d'une méthodologie commune ou mise en évidence d'un besoin à développer</p>	<p>Adopter une méthodologie commune de suivi des impacts des aménagements sur les milieux naturels, pour mutualiser les moyens et les données</p> <p>Gérer collectivement et éco-adapter les infrastructures existantes Changer les pratiques de gestion au cours de l'exploitation (procédures techniques)</p> <p>Homogénéiser les protocoles d'acquisition de la connaissance et de suivis au minimum à l'échelle de la sous-région marine et les pérenniser</p> <p>Associer les acteurs clé dès l'émergence des projets, très en amont des demandes d'autorisation réglementaire Pérenniser les temps d'échanges.</p>
 <p><b>OUTIL</b> Outils précis à développer en appui à la stratégie : bases de données, portail, référentiel, accompagnement technique...</p>	<p>Mettre en œuvre les documents de synthèse et d'orientations transversales pour une gestion des usages à l'échelle de l'éco-région Créer des instances de concertation puis de suivis par éco-region et non pas par projet pour pouvoir prendre en compte les impacts cumulés</p> <p>Finaliser un guide pour l'éco-conception des ouvrages (travaux initiés au CEREMA)</p> <p>Recueillir les retours d'expériences : - Mettre en œuvre une BD partagée sur les études et les suivis d'impact - Mutualisation et partage de la connaissance : créer une plateforme nationale avec les études d'impact et les données écologiques associées - Développer le rapportage environnemental, les tableaux de bord des gestionnaires (d'infrastructures et d'AMP)</p> <p>Aboutir à un guide de bonnes pratiques pour la co-construction de projets d'infrastructures avec les acteurs.</p>
 <p><b>TEXTE</b> Proposition de texte de nature législative ou réglementaire ou souhait en ce sens</p>	<p>Aller vers l'éco-conditionnalité des usages : tarification/fiscalité incitative, ou labellisation pour favoriser les usagers vertueux.</p>



#11

# PRATIQUES DURABLES : ACTIVITÉS MOBILES



## RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER :

Cet atelier cherche à répondre à la question : « quelles activités mobiles (pêche professionnelle et de loisir, activités de découverte du milieu marin - dont observation des mammifères marins, pratiquants des sports et loisirs - dont la plaisance) peuvent être considérées comme éco-compatibles avec les enjeux de conservation des AMP et comment ? Il s'agit de dresser un bilan/constat sur les connaissances des pressions exercées par les activités mobiles, et de mettre en évidence les lacunes, de balayer les solutions/outils existants aujourd'hui pour limiter les pressions de ces activités en identifiant les points clés méthodologiques (charte, outils réglementaires, label, évaluation des incidences...), et de réfléchir à un mode efficace de mutualisation des expériences entre les AMP.

## ANIMATEURS DE L'ATELIER :

**Agathe Larzillière**, Parc naturel régional d'Armorique

**Renaud Dupuy de la Grandrive**, Ville d'Agde, Aire marine protégée côte agathoise

**Stéphanie Tachaires**, Agence des Aires Marines Protégées

## RÉFÉRENTS ÉTAT :

**Sidonie Folco**, Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

**Stéphanie Tachaires**, Agence des aires marines protégées

## DÉROULEMENT DE L'ATELIER :

L'atelier s'est organisé en trois temps :

1. Bilan des connaissances sur les pressions/impacts, les documents de synthèse à disposition, les outils,
2. Présentation des retours d'expériences sur les outils,
3. Activités de découverte du milieu marin/observations des mammifères marins.

Le point 1 s'est appuyé sur une présentation réalisée par l'animateur et présenté par A. Larzillière qui a dressée un bilan et formulé des recommandations qui ont été discutées en séances.

Les retours d'expériences ont concerné :

- L'état des réflexions menées conjointement par le CNPMM et la LPO sur les interactions oiseaux marins et pêche professionnelle (*P. Ducloy, CNPMM et T. Micol, LPO*),
- La mise en place de mouillages écologiques et d'une Zone de Mouillage et d'Équipements Légers (ZMEL) sur le site Natura 2000 des posidonies du Cap d'Agde (*R. Dupuy de la Grandrive, Ville d'Agde*),
- L'élaboration d'une charte pour les manifestations nautiques de faible ampleur et valant exonération d'incidences Natura 2000 dans le parc naturel marin d'Iroise (*PNMI, P. Le Niliot*),
- Les outils de sensibilisation développés dans le cadre Life+ « pêche à pied de loisir » porté par l'AAMP et les travaux spécifiques menés dans ce cadre par Brest Métropole sur la rade de Brest.

Enfin, l'échange sur les activités de découverte du milieu marin s'est appuyé sur l'expérience du sanctuaire Pelagos animé par le Parc national de Port-Cros (*intervention de M. Peirache, PNPC*), du parc naturel marin d'Iroise (*P. Le Niliot*) et du sanctuaire de mammifères marins Agoa (*A. Eynaudj*).

## SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :

La première partie de l'atelier a permis d'identifier des besoins communs en termes de connaissances et de mise à disposition de cette connaissance sur les interactions/pressions/impacts entre activités et habitats et espèces pour la gestion des aires marines protégées :

- Poursuivre les acquisitions de connaissance sur les impacts des activités (intérêt des sites ateliers et travaux en cours sur la sensibilité aux pressions menés par le MNHN),
- Développement des démarches « indicateurs » et besoin de financement associé au suivi de l'efficacité des mesures, Mieux caractériser/comprendre l'effet du dérangement sur les espèces,
- Disposer matrices de synthèse « pratique » indiquant l'interaction entre l'activité/habitat-espèce/la nature de la pression/la sensibilité de l'habitat/espèce pour qualifier un impact potentiel associé à un indice de confiance => une « E-matrice numérique » pour avoir « tout » sur le même document. Les participants ont cependant souligné le risque de trop vouloir « standardiser » et l'importance de prendre en compte les caractéristiques locales du site est nécessaire.
- Poursuivre et améliorer la mutualisation entre les gestionnaires d'AMP et permettre une actualisation facile des documents.

Afin de faciliter la gestion des AMP et l'accompagnement des activités en leur sein, il est proposé d'établir une fiche « mesure/outil » type, organisée par « nature de mesure » (contractuel/réglementaire...) présentant pour une interaction donnée entre activité/habitat-espèce les éléments suivants :

la description de la mesure/les couples interactions/habitats – espèces concernés/méthodologie d'élaboration et mise en œuvre de la mesure/outil/recommandations/aspects financiers/AMP qui ont mis en place l'outil/mettre en lien le cadre réglementaire de l'activité concernée/prévoir un indicateur d'efficacité de la mesure et décrire si pertinent le potentiel effet négatif de la mesure.

Un fichier excel préparé en amont de cet atelier par les animateurs serait à entretenir/compléter et les fiches associées seraient à produire et le travail envisagé sur les « mesures/outils » pour la pêche professionnelle (non réalisé lors de la rédaction des référentiels pour la gestion des sites N2000 en 2009) est à lancer.

Pour faciliter la diffusion de ce travail, tout comme pour la « e-matrice » liée à la connaissance une plateforme de partage de ce type

d'informations serait à créer et devrait être mise à jour facilement.

Les retours d'expériences présentés en partie 2 et les échanges autour de ces expériences confirment ce besoin de mutualisation, retour d'expériences avec une formalisation de recommandations par les gestionnaires qui ont testé certains outils. Ces retours ont aussi insisté sur les points suivants :

- Nécessité de mettre en place des moyens de suivi efficaces et donc trouver/garantir le financement nécessaire,
- Besoins d'avoir des équipes de terrain pour assurer le suivi, la sensibilisation et l'accompagnement des outils développés sur le terrain,
- Des stratégies de sensibilisation efficaces sont à mettre en place,
- Nécessité de partager les enjeux, priorités de chacun (acteurs du milieu marin et gestionnaires d'AMP) et également prendre en compte les « délais/calendriers » de chacun (notamment anticiper le délai de concertation pour le montage de projet).

Les participants ont souligné l'intérêt des AMP comme laboratoire pour initier des solutions.

La dernière partie de l'atelier consacrée à un échange sur l'encadrement des activités de découverte du milieu marin a permis de dresser un point de situation sur différentes AMP.

Plusieurs outils ont été élaborés/mis en place en lien entre gestionnaires et opérateurs :

- Des chartes (Iroise, Mayotte) accompagnées de journée d'échange/formation entre opérateurs/gestionnaires,
- Des outils pédagogiques de sensibilisation, des logos « partenaires de l'AMP »,
- Un label « high quality whale watching » et un code de bonne conduite développé par le sanctuaire Pelagos et Accobams,
- De l'encadrement de la pratique par les préfets maritimes (Mayotte),
- L'arrêté de 2011 concernant la protection des mammifères marins prévoit l'interdiction de la perturbation intentionnelle.

Les gestionnaires d'AMP ont indiqué être actuellement en limite d'action sur l'encadrement des activités d'observations des mammifères marins. La notion de la perturbation intentionnelle est difficile à démontrer et donc la verbalisation compliquée. Il n'y a pas de transcription juridique du code de bonne conduite/label/charte et il n'y a donc pas de levier pour les faire respecter. Les gestionnaires sont en attente d'aide de la part des services de l'État pour renforcer cet encadrement. Dans certaines AMP, les opérateurs en place et les gestionnaires sont demandeurs de mettre en place des autorisations/licences avec, ou non, un numerus clausus associé et des prescriptions (renvoyer à la charte) associées.

Les conclusions de la partie 3 ont été les suivantes :

- **Constat par les gestionnaires d'AMP des limites des outils contractuels et difficulté à appréhender la notion de perturbation intentionnelle – problème important posé par l'effet de la « nage avec » dans certaines zones (sécurité des biens et des personnes, maladie et notion de dérangement/perturbation intentionnelle).**
- **Consensus des gestionnaires AMP sur la nécessité d'un encadrement renforcé/adapté des activités de découverte du milieu marin :**
  - Intérêt de réflexion sur des licences associées à des prescriptions locales de pratique de l'activité (renvoi au contenu des chartes existantes dans les AMP),
- **Tous les participants reconnaissent :**
  - l'intérêt de professionnaliser l'activité – formation des encadrants et labellisation.
  - que ces activités sont des vecteurs d'éducation à l'environnement importants à maintenir.

Pour continuer à promouvoir ces activités, il apparaît nécessaire de réfléchir, renforcer le cadre réglementaire.



## RECOMMANDATIONS :

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <p><b>RECOMMANDATION POLITIQUE</b> Déclaration commune des acteurs des AMP</p>	<p>Les pratiques mobiles sont diffusées sur les territoires et il est nécessaire, pour assurer un accompagnement du développement durable de ces activités dans les AMP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de mieux les connaître</li> <li>• de favoriser la concertation avec les acteurs pour élaborer des outils opérationnels communs</li> <li>• d'assurer le financement des besoins d'acquisition de connaissances</li> <li>• de mener une réflexion globale sur les labels et les multiples chartes</li> </ul>
 <p><b>MÉTHODOLOGIE</b> Adoption d'une méthodologie commune ou mise en évidence d'un besoin à développer</p>	<p><b>Connaissances :</b> Mieux caractériser la notion de « dérangement des espèces » (oiseaux), « perturbation intentionnelle » (mammifères), du phénomène d'habituation, de la réalité de la concurrence trophique, pour mieux réguler les usages.</p> <p>Définir une stratégie du gagnant/gagnant entre opérateurs de l'observation et gestionnaires : formation, charte, label, partage du projet de l'AMP.</p> <p>Poursuivre les acquisitions de données et développer des indicateurs de pression de l'activité mobile sur les habitats et les espèces. Préciser un indice de confiance des indicateurs pour pouvoir aborder la conciliation avec les acteurs. Prendre en compte les spécificités locales.</p> <p>Construire des outils (e-matrices systémiques) opérationnels de qualification de la pression activité mobile/habitat à partir des matrices existantes incomplètes, des données existantes et des travaux en cours.</p> <p><b>Partenariats :</b> Identifier et lister les acteurs des usages mobiles sur le territoire.</p> <p>Identifier et « modéliser » une stratégie de concertation : Prendre en compte le temps de concertation/Ne pas arriver avec des idées préconçues/Apprendre à se connaître/Partager les connaissances/Partager les enjeux/Améliorer la connaissance des interactions/Impliquer les acteurs/S'assurer du bon niveau de concertation</p> <p>Partager la démarche de projet avec en points de vigilance : démarche cohérente dès le départ/contractualisation entre les acteurs.</p> <p>Considérer les AMP comme des « zones laboratoire » pour initier des solutions de pratiques mobiles durables.</p> <p><b>Observation des mammifères marins :</b> Mettre en place un temps de travail avec les acteurs concernés pour la mise en place de solutions (renforcement de l'encadrement), garantissant la pratique durable des activités de découverte du milieu marin (dont le whale watching dans les AMP) à partir des expériences existantes. Cas particulier de la nage avec les Cétacés.</p>
 <p><b>OUTIL</b> Outils précis à développer en appui à la stratégie : bases de données, portail, référentiel, accompagnement technique...</p>	<p>Organiser la mutualisation et la diffusion des outils, des données et des retours d'expériences. Organiser l'animation de l'actualisation des ressources. Plateforme de mutualisation des outils, bonnes pratiques, connaissances, personnes ressources 2016-2017.</p> <p>Formaliser des « fiches outils » (Charte, outils réglementaires, évaluation des incidences, label, sensibilisation...) pour partager les méthodes, bonnes pratiques, outils et personnes ressources pour chaque interactivité milieu/activité mobiles (pêche pro, plaisance, SN, découverte du milieu marin...).</p> <p>Mettre en place une e-matrice des impacts des activités.</p> <p>Appels à projets sur les activités mobiles durables qui favorisent la mise en place de comportements et où d'outils responsables.</p> <p>Réflexion sur les labels favorisant et valorisant les activités éco-compatibles.</p>

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <p><b>TEXTE</b> Proposition de texte de nature législative ou réglementaire ou souhait en ce sens</p>	<p>Mieux caractériser la notion de « perturbation intentionnelle » de l'arrêté du 1er juillet 2011 : car difficilement applicable en l'état.</p> <p>Réflexion sur un encadrement renforcé/adapté des activités de découverte du milieu marin : licences ?</p>
 <p><b>COMMUNICATION, MÉDIATION</b> Outils à mettre en place, stratégie pour une meilleure appropriation par le public ou les acteurs</p>	<p>Campagne de communication sur les activités mobiles durables pour valoriser l'engagement des acteurs.</p> <p>Valorisation des appels à projets.</p>



#12

# APPROPRIATION PAR LES ACTEURS LOCAUX : LES PROCESSUS DE TERRITORIALISATION À L'ŒUVRE



## RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER :

Une AMP est le produit d'un dialogue sociétal autour d'enjeux de développement durable et de conservation. Elle se structure à partir d'un plan de gestion à travers lequel les points de vue vont se croiser, se rejoindre, se confronter pour, en responsabilité, assumer une délégation d'obligation de résultats. Une des clés de réussite est-elle liée à la manière dont collectivement les acteurs vont construire de manière concomitante un projet de territoire et un territoire de projets pour tendre vers la figure d'un bien commun ? Il apparaît utile d'explorer les trajectoires de ces territorialités en émergence et en mouvement, d'en cerner les leviers, notamment dans un contexte global de recomposition des espaces de décision.

## ANIMATEUR DE L'ATELIER :

**Olivier Musard**, Agence des aires marines protégées

## RÉFÉRENT ÉTAT :

**Michel Duhalde**, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

## DÉROULEMENT DE L'ATELIER :

Au préalable, un rappel des termes s'est avéré nécessaire pour une mise en contexte de l'atelier ([geoconfluences.ens-lyon.fr](http://geoconfluences.ens-lyon.fr)) :

Le territoire est un espace délimité, approprié par un individu, une communauté, sur lequel peut s'exercer l'autorité d'un État, d'une collectivité. Les territoires s'étudient donc en fonction des mailles de gestion de l'espace mais ils peuvent être emboîtés.

La territorialisation consiste en une appropriation qui peut être juridique et économique (la propriété) ou symbolique (le sentiment d'appartenance, de connivence). La notion de territoire implique, en principe, l'existence de limites précises.

Mais, dans certaines de ses acceptions, symboliques ou fonctionnelles, le territoire peut avoir des limites plus floues ou peut correspondre à une organisation réticulaire : territoires de la mobilité, de l'appartenance communautaire (les diasporas), territoires virtuels par exemple.

Puis, cet atelier a été organisé de manière à appréhender et souligner certains mécanismes de cette mise en territoire via une série de retours d'expériences déclinés par des chercheurs et gestionnaires : qu'est ce qui fonde le territoire ? Quand et à quelles conditions une AMP peut-elle correspondre à une territorialité assumée et une ingénierie de projets au service du collectif ? Les processus de territorialisation sont-ils linéaires ? L'avènement d'une territorialité peut-il s'envisager ex-nihilo ? Existe-t-il des légitimités de nature et de forme différentes dans le temps ? Le triptyque du viable, équitable, vivable est-il si prégnant ? Interpeller les alternatives que le développement durable doit susciter, quelles réalités ? Sens et dérives autour de corollaires tels que patrimoine ou identité. Autant de questions qui se posent entre théorie et pratique sur cet objet politique et social qu'est une AMP.

Plus précisément, pour parvenir à explorer tout ou partie de ces champs de réflexions, l'atelier a été structuré à partir de trois temps distincts :

### TEMPS 1 : VERS UNE NOUVELLE TERRITORIALITÉ ?

#### La question originelle des cadres et échelles de réflexion

*F. Chlous, MNHN*, Renouveler les questionnements des cadres de pratiques individuels ou collectifs

#### La problématique de la linéarité

*Gilbert David, IRD, Karine Pothin, RNMR*, L'acceptation sociale à la RN de la Réunion

#### La conduite de projets d'ingénierie territoriale : construire un intérêt général territorialisé

*Jean-Eudes Beuret, Agrocampus*, Pour une grille d'analyse et de suivi utile

### TEMPS 2 : UNE MATÉRIALITÉ ET DES SIGNES

#### De quelques outils et leviers pour revendiquer un bornage ou un périmètre ad hoc

*Françoise Gourmelon, CNRS*, Retour d'expériences. De la modélisation conceptuelle aux jeux de rôles : des outils adaptés au partage des connaissances et des points de vue ?

*Cannelle Teao, AAMP*, Le réseau des aires marines éducatives : une figure de proue d'un archipel questionnant son patrimoine à l'échelle locale et internationale

#### Emblème, totem : l'absolu en matière d'appropriation ?

*Fanny Cautain, PNM M/AAMP*, Queue de baleine, poulpe ou grand-père mahorais : l'adaptation des emblèmes à la diversité culturelle et sociale d'un territoire

*Pascal Provost, RN Sept-Iles/LPO*, Le macareux, un emblème pour qui ?

### TEMPS 3 : UNE GOUVERNANCE DE MOYENS ET DE RÉSULTATS

#### Subsidiarité et limitation des items

*Pascal Provost, RN Sept-Iles/LPO*, Remobiliser l'intérêt et favoriser une empathie

#### Démocratie de proximité, démocratie participative

*Alain Ponsero, RN Saint-Brieuc*, De l'organisation institutionnelle à la demande citoyenne : l'exemple de la co-gestion en Baie de Saint-Brieuc

## SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :

La première partie de l'atelier a permis d'identifier des besoins communs en termes de connaissances et de mise à disposition de cette Les questions clés relative à la problématique de l'atelier ont permis une décomposition analytique des processus de territorialisation que la littérature et les retours d'expériences proposés par les intervenants tendent à conforter. Pour autant, comme dans la réalité, les illustrations ont toutes reposé le principe :

- de trajectoires non linéaires,
- de mises en tensions régulières, de phases de négociations et de compromis,
- de contraintes ou contextes de crises et de dualités et
- de jeux d'échelles : échelles de l'individu aux groupes sociaux, acteurs et mandants ; échelles des entités territoriales, s'imbriquant, se superposant, se fondant, s'élargissant ; et plus simplement, échelles temporelles, déterminant essentiel dans les processus de territorialisation.

La démarche de créer une aire marine protégée se fonde depuis très longtemps déjà sur un processus d'association, de consultation, et plus généralement, de concertation des acteurs locaux ou régionaux. Depuis près d'une quinzaine d'années, la décentralisation assumée par un corpus réglementaire croissant, accordant plus de légitimité à la démocratie de proximité, à la démocratie participative, aux outils de gestion environnementale appelant au renforcement du rôle des élus et de la société civile, consacre totalement cette démarche. Nombre de stratégies à caractère environnemental en rappellent aussi la nécessité. Le principe est globalement d'engendrer une concertation suffisamment large et de conduire, de manière graduée, à une compréhension, une acceptation et une adhésion aux enjeux, aux objectifs et à la catégorie de l'outil à mettre en œuvre. Précisément, il s'agira de construire un intérêt partagé, immédiat et de long terme, sur les solutions à proposer afin d'agir sur des problématiques dont il aura été défini qu'elles étaient cruciales pour le territoire.

Pour lors, le format administratif et de gouvernance dédié à la catégorie d'AMP est-il suffisant pour signifier l'émergence d'un nouveau territoire ? Cette question se pose en effet de manière très légitime, et cela, pour au moins deux raisons.

Il serait probablement illusoire d'affirmer que l'espace marin, adjacent à des organisations administratives et politiques terrestres, serait tout simplement un *res nullius* pour lequel aucune vision ou ambition de projets, stratégique et politique, autre que celle de l'État, n'existerait : en ce sens, la création d'un nouvel objet territorial pourrait être considérée comme un pendant aux dispositifs publics en place. Pour autant, l'aire marine protégée n'a de sens que si elle participe d'un mouvement collectif, à condition toutefois que sa raison d'être n'en soit pas dénaturée. La question des échelles, à l'intérieur de l'aire protégée, entre aires protégées ou à l'échelle biogéographique, s'impose pour concevoir, détourner et partager la consistance du projet territorial, avec les marges d'incertitudes qui s'imposent liées à ces emboîtements. De la démarche de mise en mouvement va donc dépendre cette capacité à se projeter dans une nouvelle organisation qui s'adresse prioritairement, non pas au monde institutionnel, mais à une communauté d'acteurs qui vivent et jouissent légitimement de cet espace pour lequel il est proposé un nouveau dessein : le sentiment d'appartenance, à un lieu ou du lieu, le sentiment de légitimité exclusive ou partagée sont autant de constructions qui obligent à prendre d'énormes précautions lors des phases d'associations et de concertations. Le questionnement des territoires de pratiques, individuels et collectifs ainsi qu'une compréhension et une intégration des géo-symboles sont au cœur de cette phase : l'objectif est de faire émerger un socle commun pour établir les bases d'une nouvelle territorialité et un changement de regard sur ses propres cadres de pratiques afin d'envisager éventuellement une autre façon de vivre son rapport à la mer. L'adhésion, la participation sont à rechercher absolument via des outils dont la performance est souvent liée à la manière dont ils sont incarnés, via la mise en valeur de figures totémiques ou via des dispositifs d'animation interrogeant la responsabilité de tout un chacun. En parallèle, cette mise en débat du projet territorial implique une définition claire sur ce que concerter signifie, cette phase pouvant parfois être comprise comme le fait de se faire entendre stricto sensu.

L'enjeu fondamental est donc de donner du sens, de figurer un sens commun et une trajectoire tangible à ce nouveau cadre territorial qui, par principe, reste et restera instable du fait de l'évolution des rapports de forces entre groupes d'acteurs, de mutations sociologiques et par conséquent de perceptions et de territoires de pratiques, d'événements totalement imprévisibles ou de la manière dont les uns et les autres revendiqueront leur légitimité et leur rôle dans le système territorial. Aujourd'hui, le temps dont il est possible de disposer dorénavant pour créer des AMP, en lien avec des enjeux locaux, nationaux et internationaux, nécessite probablement d'accorder, en sus des élus et des entités institutionnelles ou représentatives, une plus forte attention aux lanceurs d'alerte d'hier et d'aujourd'hui, aux sentinelles d'aujourd'hui et demain, aux enfants et aux citoyens plus largement. D'anciennes AMP ont montré la voie, permettant également des associations d'acteurs surprenantes car considérées comme impossibles a priori, mais dont le projet est d'être au service du territoire. In fine, l'AMP ne permettrait-elle pas de réenchanter notre rapport à l'autre, notre rapport à l'environnement, notre rapport au fonctionnement de la cité ? C'est à l'aune de ces critères probablement que la territorialisation, synonyme de processus dynamique, s'effacera au profit d'une territorialité vécue, assumée et partagée. C'est un pari sur l'avenir, un avenir qui dépendra des moyens accordés à la prise en compte des contextes culturels et de la manière d'impliquer plus largement l'ensemble des communautés entretenant des liens plus ou moins étroits avec la mer.

## RECOMMANDATIONS :

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <p><b>MÉTHODOLOGIE</b> Adoption d'une méthodologie commune ou mise en évidence d'un besoin à développer</p>	Créer les conditions d'une plus grande implication des citoyens (jeunes/adultes, secteur privé) à la gestion en dehors de la sphère des représentants des parties prenantes
 <p><b>OUTIL</b> Outils précis à développer en appui à la stratégie : bases de données, portail, référentiel, accompagnement technique...</p>	Renforcer la formation des gestionnaires sur l'approche des contextes culturels, sur la construction des symboles et des représentations et sur la diversité des outils mobilisables  Renforcer la sensibilisation/formation des élus notamment





#13

# GESTION INTÉGRÉE ET LOISIRS RÉCRÉATIFS, QUELLES PRATIQUES SPORTIVES DE NATURE ?



## RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER :

Les activités de loisirs et les sports de nature se sont fortement développés et diversifiés sur le littoral ces dernières décennies, de façon concomitante le réseau des aires marines protégées s'est lui aussi structuré sur de nombreux espaces et sites de pratique.

Dans ce contexte, la gestion durable de ces activités, en harmonie avec les habitats et les espèces sensibles, apparaît comme un enjeu pour les gestionnaires des aires marines protégées et les acteurs des sports et loisirs de nature. La problématique porte donc sur le développement de la gouvernance participative, intégrant pleinement les acteurs locaux à la gestion des AMP.

Au travers de retours d'expérience sur les sports et loisirs de nature, l'atelier vise à définir des démarches d'appropriation et de partage d'un bien commun, par les acteurs d'un territoire, pour une gestion intégrée des AMP.

## ANIMATEURS DE L'ATELIER :

**Patrick Dérogis**, Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

**Pascal Ragot**, Natura 2000 «Archipel des Glénan» et «Marais de Moustierlin»

## RÉFÉRENTS ÉTAT :

**Sidonie Folco**, Direction des sports, Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

**Stéphanie Tachaires**, Agence des aires marines protégées

## DÉROULEMENT DE L'ATELIER :

L'atelier s'est organisé en trois temps :

1. Introduction exposant le contexte de mise en place de l'atelier,
2. Présentation d'expériences et échanges sur ces expériences,
3. Table ronde avec les porteurs d'expériences et échange sur les points forts/recommandations issus des débats.

Les présentations ont concerné :

- Introduction par l'AAMP (*S. Tachaires*) et le Ministère des sports (*S. Folco*) concernant les constats autour du développement des sports de nature sur le littoral et en mer et les partenariats construits pour assurer une prise en compte adaptée des sports de nature dans les AMP.
- La méthode d'engagement des acteurs locaux sur lequel le projet LIFE+ « expérimentation pour une gestion concertée et durable de la pêche à pied de loisir » s'appuie (*G. Amice, AAMP et R. Coz, AAMP*).
- Le projet initié sur le bassin de navigation des Glénan sur le site N2000 « Archipel des Glénan » pour mettre en place une démarche de gouvernance participative pour le développement de l'éco-navigation (*P. Ragot, mairie de Fouesnant et S. Brulé-Josso, ethno-sociologue, DiverS Cites*).
- L'apport de la psychologie environnementale porté par l'Université de Bretagne Occidentale en appui à un projet test de sensibilisation via les outils numériques des pratiquants de sports de nature au dérangement de l'avifaune et des phoques dans les sites N2000 (porté par l'AAMP) (*A. Cosquer, UBO*).
- La méthode de diagnostic territorial approfondie (DTA) sports de nature menée sur le périmètre du Parc naturel marin estuaires picards et mer d'Opale (*C. Canovat-Ramet, PNM EPMO, AAMP et V. Ollivier-Brunnel, DRJSC Nord pas de calais Picardie*).
- L'expérience de la FFESSM autour des initiatives Doris et BIOOBS qui permettent une mobilisation des plongeurs pour la connaissance de la biodiversité marine.
- L'opération de sciences participatives menée par le Parc national des Calanques en lien étroit avec le comité départemental 13 de la FFESSM « des espèces qui comptent » (*A.L. Clément, PN Calanques*).

## SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :

Des mots clés ont été identifiés dans l'atelier : participation des acteurs/liens étroits entre acteurs et gestionnaires : collaboration (écoute/échanges), implication, communication/gouvernance participative à tous les niveaux : impliquer les acteurs, co-élaborer pour co-décider/l'homme au cœur du dispositif : connaître l'usager pour une sensibilisation efficiente/diagnostic – études/outil pour une meilleure prise en compte des usages et usagers : plus représentative/communication entre acteurs, gestionnaires et sur l'AMP/posture des gestionnaires.

Ces éléments se traduisent par des constats/recommandations partagés.

Concernant les actions de sensibilisation, il apparaît nécessaire de conserver/accentuer le lien positif qui lie pratique et environnement, la notion de liberté pour les pratiquants de sports de nature est importante. Il convient donc de proposer des contraintes expliquées et qui ont du sens. Les messages doivent être clairs avec à l'appui vidéos/photos/animation.

La communication ne doit pas être jugeante (ex : parler de renforcement de la quiétude des espèces plutôt que de dérangement). Les pratiquants devraient être valorisés dans le cadre d'une communication positive et les pratiquants de sports de nature peuvent être « ambassadeur » de la préservation de la biodiversité marine, à ce titre les pratiquants (et structures) fédérés peuvent être de bon relais.

Par ailleurs, les pratiquants connaissent mal les AMP, leurs différences, les enjeux de chacune, un déficit de communication/information a été souligné.

**Une stratégie de sensibilisation basée sur ces éléments avec des moyens dédiés est à mettre en place.**

L'intérêt de l'apport des sciences humaines et sociales a été souligné à plusieurs reprises dans les retours d'expériences. Plusieurs points saillants sur cet aspect ont ainsi émergé :

- Le fait de replacer l'humain dans toutes ses dimensions dans les diagnostics permet l'élaboration de mesures de gestion plus pertinentes et efficaces.
- Recueillir et valoriser la connaissance empirique des usagers permet de disposer d'une meilleure connaissance des habitats/espèces et de mieux comprendre le fonctionnement de certaines interactions pratiques/environnement.
- Les sciences humaines et sociales contribuent à ce que le gestionnaire « se replace dans le système et travaille sa posture, se positionne sur un pied d'égalité avec le pratiquant ». Chacun a des choses à apporter à l'autre.

L'importance du croisement des réseaux « sports de nature » et « gestionnaires d'AMP » a été soulignée. Les chargés de mission des AMP doivent intégrer les référents sports de nature des DRJSC et des DDJSC à leurs groupes de travail techniques sur le territoire de leur AMP. À l'inverse, l'expérience du PNM EPMO et de la DRJSCS NPC montre l'intérêt d'intégrer les chargées de mission des AMP dans la coordination régionale du réseau « sports de nature ». Les échanges « interrésseau » aux différentes échelles locales, régionales, nationales apparaissent utiles et bénéfiques pour un travail en commun efficace.

Un 1er recensement (diffusé en séance) des expériences positives en matière de gestion des sports de nature pour les AMP a été réalisé (ENVSN/GRL/PRNSN/AAMP), les échanges autour des retours d'expériences ont montré la richesse du transfert et de la mutualisation des expériences. Une **plateforme de mutualisation** des retours d'expériences semble une action utile à développer pour faciliter une prise en compte adaptée des sports de nature dans les AMP.

## RECOMMANDATIONS :

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <p><b>RECOMMANDATION POLITIQUE</b> Déclaration commune des acteurs des AMP</p>	<p><b>Mieux connaître les usagers pour mieux communiquer et donc pour mieux sensibiliser.</b></p> <p>Mieux informer sur la gestion des AMP. Articuler au mieux et faciliter les liens entre les politiques publiques de développement maîtrisé des SN, la gestion intégrée des AMP et les politiques d'éducation à l'environnement et de formation (Éducation nationale/Enseignement agricole). Favoriser l'intégration/la représentation des sports et loisirs de nature dans les instances de concertation et de décision des aires marines protégées et mutualiser les outils.</p>
 <p><b>MÉTHODOLOGIE</b> Adoption d'une méthodologie commune ou mise en évidence d'un besoin à développer</p>	<p><b>Mieux connaître les usagers :</b> - déployer les études de connaissance des pratiques et pratiquants et leurs interactions avec le milieu, en mobilisant particulièrement les sciences humaines et sociales</p> <p><b>Pour mieux communiquer :</b> - conserver/accroître le lien positif qui lie pratique et environnement au sein des projets AMP.</p> <p><b>Et pour mieux sensibiliser :</b> - utiliser des méthodes centrées sur l'individu et son rapport à l'environnement pour mettre en place une sensibilisation non jugeante et positive, particulièrement pour les sportifs de nature auto organisés, - promouvoir les pratiquants des sports de nature comme ambassadeurs et sentinelles de la nature.</p> <p><b>Accompagner la formation à l'environnement des éducateurs sportifs.</b> Ingénierie de formation, sciences participatives, formation continue partagée sports/environnement</p> <p><b>Mieux informer sur la gestion des AMP :</b> - communication grand public sur l'outil AMP et l'Homme, - renforcer le lien entre usagers et gestionnaires, - travailler la posture de gestionnaire.</p> <p><b>Rendre lisible l'articulation entre les politiques publiques : développement maîtrisé des sports de nature et gestion intégrée des AMP :</b> - formaliser un argumentaire commun autour de la gouvernance participative des AMP.</p> <p><b>Développer l'éducation à l'environnement sur les milieux marins :</b> - développer les partenariats avec le monde de l'enseignement et les réseaux d'EEDD.</p>

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
	<p><b>Identification des étapes clés d'une gouvernance participative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'appuyer sur les méthodologies d'accompagnement au changement : engager les acteurs locaux/comprendre son site/hiérarchiser les menaces/comprendre le problème/créer son processus de changement/évaluer son efficacité</li> </ul> <p>Quelques points clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recueillir et valoriser la connaissance empirique des usagers/co-élaborer et co-décider à tous les niveaux/mobiliser les sciences humaines et sociales (ethnologie, psychologie de l'environnement)/développement de l'observation de terrain participante et la relation avec les usagers dans l'exercice de leur activité sportive de nature.</li> </ul> <p><b>Construire un lien durable entre usagers et gestionnaires.</b></p> <p><b>Favoriser l'intégration/la représentation des sports et loisirs de nature dans les instances de concertation et de décision des aires marines protégées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en œuvre des projets communs avec des outils partagés,</li> <li>- impliquer les gestionnaires dans le développement maîtrisé des sports de nature,</li> <li>- favoriser les relations entre services de l'État.</li> </ul>
 <p><b>OUTIL</b></p> <p>Outils précis à développer en appui à la stratégie : bases de données, portail, référentiel, accompagnement technique...</p>	<p><b>Mutualiser les bonnes pratiques et les outils</b></p> <p>sur la gouvernance participative, la sensibilisation pertinente, les sciences participatives, le développement maîtrisé des sports de nature et identifier les personnes ressources (annuaire).  Décrire, cadrer et permettre la reproductibilité des outils, des démarches pour mieux les partager et les déployer : DTA SN/PNM ; gouvernance participative avec les SN  Plateforme de mutualisation commune des acteurs : gestionnaires, sports de nature, EEDD...</p> <p><b>Animer un réseau partagé</b></p> <p>Identifier les acteurs locaux : SN et loisirs récréatifs  Associer les SN aux travaux de gestion des AMP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- référents sports de nature du MVJS (annuaire)</li> <li>- fédérations sportives</li> <li>- syndicat de professionnels des SN</li> <li>- représentant des usagers</li> </ul> <p>Mettre en place un calendrier de travaux communs  Participer aux temps des réseaux respectifs  Décliner la convention de partenariat entre les SN et l'AAMP au niveau local : engager et contractualiser des partenariats d'expertise  Stratégie de sensibilisation portée par le siège de l'AAMP</p>
 <p><b>TEXTE</b></p> <p>Proposition de texte de nature législative ou réglementaire ou souhait en ce sens</p>	<p>Instruction en direction des services et des opérateurs de l'État pour mettre en œuvre la recommandation politique.</p>
 <p><b>COMMUNICATION, MÉDIATION</b></p> <p>Outils à mettre en place, stratégie pour une meilleure appropriation par le public ou les acteurs</p>	<p>Campagne de communication pour valoriser la démarche avec les différents acteurs des SN (2016-2017)  Poursuite de la valorisation des expériences positives en matière de gestion de sports de nature pour les AMP (recensement à poursuivre) et valorisation/diffusion à organiser</p>



#14

# LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES MARINS : DE LA COMPRÉHENSION À L'AIDE À LA GESTION ?



## RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER :

- Introduire l'approche par les services écosystémiques
- Présenter des usages informatifs et décisionnels de cette approche en s'appuyant sur des retours d'expériences
- Échanger sur les enjeux de cette approche et en dégager des recommandations pour la stratégie nationale AMP. (> *L'approche par les services écosystémiques est-elle pertinente pour la création et la gestion des AMP : pour quels objectifs en particulier, à quel stade de vie d'une AMP, à quelle échelle, pour quel type d'AMP, à quelle fréquence, etc. ?*)

## ANIMATEURS DE L'ATELIER :

**Rémi Mongruel**, Ifremer  
**Eric Thiébaud**, Université Pierre et Marie Curie, Station biologique de Roscoff  
**Justine Delangue**, Comité français de l'UICN  
**Diane Vaschalde**, Agence des aires marines protégées  
**Juliette Herry**, PNR du Golfe du Morbihan

## RÉFÉRENTS ÉTAT :

**Yann Kervinio**, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie/Commissariat général au développement durable  
**Emmanuel Joyeux**, ONCFS, Réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon

## DÉROULEMENT DE L'ATELIER :

L'atelier était organisé en deux parties : une partie de présentations et d'échanges afin d'établir un cadre commun de discussion et de donner matière à réflexion, puis une partie entièrement dédiée à la discussion, sur l'intérêt de l'approche par les services écosystémiques pour la stratégie nationale de création et de gestion des AMP. Enfin, une session conclusive a permis de recueillir les dernières remarques et questions, et de valider les principaux axes qui pouvaient alimenter des recommandations.

Après une présentation introductive sur l'approche par les services écosystémiques marins et leur évaluation, qui a permis aux participants de partir d'une base commune d'informations, trois études de cas sont présentées, avec pour objet d'illustrer des exemples de déclinaison plus ou moins opérationnelle de l'approche dans les aires marines protégées. Ainsi, l'expérience du projet européen VALMER dans le Golfe du Morbihan et dans le Golfe normand-breton a montré un usage informatif de l'évaluation des services écosystémiques marins, à des fins de sensibilisation et de diagnostic initial dans une AMP. L'expérience de l'IFRECOR en matière d'évaluation des services rendus par les récifs coralliens et écosystèmes associés dans l'outre-mer français a mis en lumière un usage informatif à visée de plaider plus général auprès des décideurs. Enfin, le cas d'étude VALMER du Parc naturel marin d'Iroise a souligné la possibilité d'un usage décisionnel dans un contexte de gestion précis pour un enjeu particulier, celui de la conservation et de l'exploitation des laminaires de l'archipel de Molène.

Les participants se sont ensuite répartis en deux sous-groupes pour échanger sur les enjeux de l'approche par les services écosystémiques pour la gestion du milieu marin, et plus particulièrement la création et la gestion des AMP. Deux thématiques permettaient d'affiner ce fil rouge : les méthodes dédiées à l'évaluation des services écosystémiques et l'utilisation de cette approche.

## SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :

### GROUPE 1

Un participant commence par souligner le contraste entre VALMER qui liste les services écosystémiques sans présenter de valeurs monétaires et l'approche de l'IFRECOR qui propose des valeurs monétaires pour un nombre restreint de services. Il s'interroge sur les freins qui ont fait que VALMER s'est limité à une évaluation non-monétaire. Une participante impliquée dans VALMER souligne que ce projet était destiné aux gestionnaires et qu'il a été orienté en conséquence alors que l'objectif de l'IFRECOR paraît plus de constituer un plaidoyer en faveur de la protection des récifs. Par ailleurs, dans le cours de la démarche menée dans le Golfe du Morbihan, il s'est avéré que l'évaluation monétaire n'était pas techniquement faisable (les services rendus par les herbiers étant difficiles à monétariser : rôle limité des herbiers dans les services d'approvisionnement, rôle réel mais non quantifié sur la régulation de l'envasement), ni réellement jugée nécessaire pour aider la gestion.

Un participant souligne que certains services sont faciles à évaluer monétairement alors que d'autres ne le sont pas (valeurs intrinsèques, d'attachement, de legs, etc.). Or, les valeurs obtenues par les méthodes d'évaluation contingente restent trop dépendantes des méthodes elles-mêmes. Selon lui, il faut maintenir une approche multicritère, notamment pour ne pas occulter les dimensions patrimoniales.

Une participante ajoute que cette approche permet de transformer les représentations auprès des acteurs économiques. Elle souligne qu'en particulier, il existe des gagnants et des perdants et se questionne sur la manière d'aborder ces problèmes d'équité dans l'évaluation. Une autre participante souligne que la pêche est souvent en première ligne, au dépend des pollutions telluriques. Des participants soulignent que ce sont bien ces dernières activités qui sont ciblées dans le cas des Calanques.

Concernant leur utilisation, un participant souligne qu'il ne faut pas occulter la dimension politique de l'évaluation. L'évaluation permet aussi d'intégrer le gestionnaire d'une AMP au tissu économique et social au sein duquel il agit. Cette évaluation contribue donc à renforcer son influence sur le territoire. L'animation soumet l'idée que ces évaluations sont souvent davantage des outils de communication que des évaluations des écosystèmes. Une participante répond qu'un apport notoire de ces démarches est d'intégrer des connaissances existantes dans la décision publique à travers différents canaux. Un autre participant souligne que l'approche permet d'accompagner les gestionnaires

d'AMP et, qu'en tant que tel, elle devrait être un préalable au renouvellement des plans de gestion. Selon lui, il est important de l'y intégrer. Un participant souligne aussi l'intérêt de l'approche par la comptabilité, notamment pour l'intégration des valeurs dans le PIB. Un autre participant ajoute que l'évaluation devrait être articulée dans une démarche plus globale de développement d'indicateurs alternatifs. Le besoin de méthode est souligné.

Un autre participant souligne le besoin de s'appuyer sur des méthodes de construction et de révélation d'une valeur socio-économique. Du point de vue des méthodes, aucune proposition n'est formulée. Au contraire, il est mentionné que la valeur sociale résulte aussi de l'articulation d'objectifs différents, à différentes échelles, ce qui ne ressortirait pas de l'application d'une méthodologie unique. Il est fait mention d'un exemple d'évaluation contingente en Guadeloupe. Un participant souligne par ailleurs que ces méthodes requièrent un langage adapté, de bien comprendre la demande sociale et les termes en lesquels elle est formulée. Le langage des décideurs est celui de l'emploi, de l'attractivité du territoire, etc.

Enfin, un participant pose la question des échelles temporelles. Il soulève la question des stratégies de suivi à 10 ans, 15 ans et souligne le besoin d'évaluer l'impact de ces approches.

## **GROUPE 2**

La question de la méthode d'évaluation des services écosystémiques est abordée. Une première réponse concerne la nécessité de convaincre puis d'informer sur les services rendus (avec des chiffres clés relativement simples) et de bien les caractériser avant de parler d'évaluation. Ainsi, les services écosystémiques abordés au niveau du Conservatoire du littoral concernent les flux trophiques ou la protection côtière. Cela rend possible l'intégration d'arguments économiques avec une évaluation monétaire. Deux axes doivent être ainsi abordés : le premier concerne le volet « communication », le deuxième la « méthodologie » qui doit encore évoluer.

L'importance de la communication est effectivement un élément rappelé régulièrement, notamment pour rappeler les services rendus par les aires marines protégées. Néanmoins, la manipulation de ce concept peut s'avérer délicate ; un accompagnement des gestionnaires semble donc nécessaire, d'autant qu'une adaptation est nécessaire aux différentes catégories d'AMP. Cette nécessité est d'autant plus pertinente que l'évaluation des services écosystémiques d'une AMP tend à asseoir l'utilité de la dite AMP et donc de renforcer la légitimité du gestionnaire. En tout état de cause, la mobilisation des acteurs de terrain semble être une condition sine qua non pour cette évaluation (co-expertise).

Un participant insiste sur l'importance de travailler sur les services rendus par les professionnels de la mer à l'écosystème (exemple de la pêche du poisson lion). Cela induit donc de travailler sur une notion très large de production de services écosystémiques et environnementaux, en étant précautionneux sur les utilisations très instrumentales ou directes de type « paiement pour services environnementaux ».

En conclusion, l'appréhension des services écosystémiques au sein d'une AMP implique pour chaque gestionnaire d'avoir des bases solides sur le fonctionnement de l'écosystème et donc d'avoir un minimum de données, puis d'avoir un accompagnement méthodologique pertinent au regard des enjeux de chaque AMP.

## **DISCUSSION FINALE :**

Un participant met en garde contre le coût de ces évaluations (enquêtes, etc.). La proposition d'intégrer l'évaluation des services écosystémiques aux plans de gestion est potentiellement coûteuse. Il est répondu que ce coût peut être modéré selon les méthodes mobilisées : a minima, l'évaluation peut consister à remettre de l'information préexistante et disponible dans un cadre structuré. L'important est que la restitution fasse sens.

Une participante réagit sur la proposition d'intégrer les évaluations des services dans la gestion des AMP. Selon elle, ces évaluations risquent de cristalliser des oppositions qui se seraient tassées avec le temps. Il est souligné que c'est surtout un enjeu de communication et de place accordée à l'expertise dans les processus de gestion.

4 questions ont également été posées par écrit :

- « Quel est le pas de temps, l'échelle temporelle par rapport à la résilience de l'écosystème concerné ? »
- « Prise en compte de la perception des populations de la mer et des différents écosystèmes (services culturels, bien-être) ? »
- « Comment combler le cap entre identification des SE (travail VALMER) et transfert vers l'évaluation économique ? »
- « La substitution de l'économie écologique par les SE, est-ce l'expression d'une philosophie politique (conservateur/libérale) ? »

## **SYNTHÈSE :**

- Diversité des objectifs d'évaluation des services écosystémiques, avec un relais assez prégnant de l'objectif de justification de l'existence de l'AMP et de recherche de légitimité pour le gestionnaire ;
- Diversité des méthodes d'évaluation, avec un accent sur les limites de la monétarisation (tant d'un point de vue de faisabilité que d'utilisation) ;
- Importance du volet communication du processus d'évaluation auprès des cibles principales ou parties prenantes (en amont, durant, et en aval) ;
- Nécessité du caractère participatif, de co-expertise de l'évaluation des services écosystémiques ;
- Question des moyens nécessaires (connaissances, compétences, finances, temps...) pour procéder à une évaluation des services écosystémiques, et remontée de besoins d'échanges d'expériences formalisés et de formations ;
- Question d'équité et d'impacts distributifs, incluant la manière de communiquer sur cet aspect-là.

## RECOMMANDATIONS :

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <p><b>MÉTHODOLOGIE</b> Adoption d'une méthodologie commune ou mise en évidence d'un besoin à développer</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mettre en place une démarche sociale et politique de construction de l'évaluation ;</li><li>- Identifier et utiliser un langage qui parle aux destinataires de l'évaluation ;</li><li>- Privilégier les approches multicritères qui prennent en compte 1/les valeurs patrimoniales, 2/les indicateurs socio-économiques ;</li><li>- Adopter une approche par bouquets de services sans occulter les questions d'équité en matière d'accès aux services (impacts distributifs)</li><li>- Définir la stratégie de communication d'une évaluation dès le départ</li></ul>
 <p><b>OUTIL</b> Outils précis à développer en appui à la stratégie : bases de données, portail, référentiel, accompagnement technique...</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Recenser, recueillir et partager les retours d'expérience des démarches d'évaluation par les SE existantes ;</li><li>- Envisager la prise en compte de l'approche dans les processus d'élaboration des documents de gestion à des fins de diagnostic initial a minima sous la forme d'une organisation des connaissances existantes.</li><li>- Mise en place de dispositifs de formation et/ou d'accompagnement adaptés aux besoins et aux questionnements des gestionnaires (type d'AMP, stades de mise en œuvre, dimension spatiale, enjeux)</li></ul>



# 4.

## INTÉGRER

### UN RÉSEAU INSCRIT DANS LES POLITIQUES INTÉGRÉES DE GESTION DU MILIEU MARIN ET CONTRIBUANT À LA COHÉRENCE TERRE-MER DES POLITIQUES PUBLIQUES

Deux objectifs prioritaires sont à développer, la gestion intégrée du milieu et l'intégration des AMP dans les politiques publiques.

Pour cela, la mise en place des priorités suivantes est essentielle :

- articuler la gestion des AMP avec les politiques des collectivités territoriales grâce à la concertation, la sensibilisation, la vulgarisation et la formation à l'égard des élus et des citoyens, l'utilisation de la gestion intégrée des zones côtières, la simplification des documents de gestion et la légitimation de la collectivité gestionnaire d'AMP ;
- développer la culture de l'évaluation et ainsi répondre aux objectifs de Nagoya pour aller vers une gestion efficace et une gouvernance équitable à travers des outils pragmatiques, collectifs et adaptatifs : tableaux de bord et liste verte des aires protégées ;
- en matière de politique de l'eau :
  - consolider la dynamique enclenchée ainsi que les progrès obtenus dans le cadre DCE/DCSMM et les démarches de gestion intégrée des zones côtières dans les pays et territoires d'outre-mer ;
  - associer les acteurs le plus en amont possible dans le cadre de la stratégie nationale mer et littorale ;
  - généraliser les commissions paritaires bassins/façades, instances de concertation terre/mer pour aller vers une culture et des approches véritablement communes.
- diversifier les mécanismes de financement et faire du financement un enjeu majeur de la politique et de la gestion en planifiant un financement évolutif dans le temps ;
- en matière de planification de l'espace maritime, considérer que le bon état écologique et les enjeux de durabilité des activités doivent animer la démarche en filigrane à tous les niveaux, et qu'à ce titre les AMP constituent des outils (sites remarquables, plateforme d'échanges et laboratoire) à prendre en considération ;
- avec pour objectif d'aller vers une police de la nature efficace, il faut généraliser les plans de contrôle de façade, favoriser la coopération entre les différents dispositifs de coordination des polices, élaborer une stratégie globale de contrôle par AMP, renforcer les compétences des agents de police de l'environnement et des magistrats, poursuivre le processus d'harmonisation des polices de l'environnement.



#15

# ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



## RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER :

Aboutir à la trame d'un guide opérationnel compétences collectivités locales et AMP qui distingue trois niveaux d'implication :

- **L'implication des élus dans les organes de gestion des AMP**
- **Les compétences propres des différents niveaux de collectivités et leur articulation avec les AMP**
- **Le rôle des collectivités comme gestionnaires de certaines AMP – limites et leviers**

L'objectif de l'atelier est de présenter un format de guide à vocation pratique, porté et endossé par l'ANEL et l'Agence des AMP, à destination en priorité des élus et dans un second temps, aux services de l'État.

## ANIMATEURS DE L'ATELIER :

**Dominique Godefroy**, Association Nationale des Élus du Littoral

**Delphine Marobin-Louche**, Parc naturel régional de Camargue

**Catherine Canova-Ramet**, Agence des aires marines protégées

**Pierre Karleskind**, Brest Métropole

## RÉFÉRENT ÉTAT :

**Michel Bacle**, DREAL Bretagne

## DÉROULEMENT DE L'ATELIER :

Introduction de l'Atelier.

3 thèmes développés suivis chacun de débats :

- L'implication des élus dans les organes de gestion des AMP (D. Godefroy, ANEL) ;
- Les compétences propres des différents niveaux de collectivité et leur articulation avec les AMP (P. Karleskind, Brest Métropole) ;
- Le rôle des collectivités comme gestionnaires d'AMP (D. Marobin-Louche, Parc naturel régional de Camargue) : présentation des résultats du questionnaire et présentation par S. Blouet (ville d'Agde) de l'exemple de la ville d'Agde, gestionnaire d'un site Natura 2000.

Échange sur la création d'un guide à l'attention des élus et son contenu.

## SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :

### L'IMPLICATION DES ÉLUS DANS LES ORGANES DE GESTION DES AMP

L'importance des échanges avec l'État et les ministères est rappelée avant de décider des projets pour l'aménagement du littoral, des propositions territorialisées. Des inquiétudes sur l'intégration de l'AAMP dans l'AFB sont exprimées du fait d'une moindre représentation des aspects maritimes.

Il est suggéré l'importance du lien entre collectivité et agence régionale de l'AFB.

Les motivations des élus dans la gestion des AMP sont présentées dans un diaporama. Les collectivités doivent être solidaires des plans de gestion des PNM (art.6 décrets des PNM).

Concertation et appropriation par les acteurs locaux doivent être prises en compte avec un temps suffisant pour ne pas forcer la main en accélérant les procédures.

L'éducation, la vulgarisation auprès du public pour l'avenir sont nécessaires et la proximité des habitants par les collectivités leur permet de jouer en partie ce rôle.

Pour M. Moly, les communes littorales ont les contraintes de la terre sous la pression de la mer : elles ont une forte responsabilité. L'ANEL a permis de faire avancer leur prise en compte dans la gestion des zones marines, de défendre leur rôle.

### LES COMPÉTENCES PROPRES DES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE COLLECTIVITÉ ET LEUR ARTICULATION AVEC LES AMP

Pour M. Karleskind, comme les collectivités n'ont pas de compétences directes et obligatoires en mer, cela leur donne finalement le droit de s'occuper de tout. Leur implication est par ailleurs nécessaire et importante en matière d'assainissement. Il faut une volonté politique pour s'engager dans un SCOT avec un volet littoral, dans la GIZC, la DCSMM. Sensibiliser les élus comme les citoyens est primordial. Il cite comme exemple la charte des espaces côtiers de la région ou le pôle métropolitain du Pays de Brest, témoin d'une volonté politique. Le naufrage de l'Amoco Cadiz a poussé les collectivités à s'impliquer avec des outils intégrés comme le contrat de baie de la rade de Brest ou l'intégration de la biodiversité dans les documents de planification et d'aménagement. Il a été nécessaire de prendre en compte tout ce qui peut créer une influence sur la rade, réceptacle de l'influence de nombreuses activités humaines.

Mme la présidente du PNR Armorique témoigne du travail commun avec Brest Métropole sur le site de la rade notamment pour la gestion de Natura 2000 : convention de partenariat pour travailler sur le DOCOB et mutualisation des expériences. Il y a également un partenariat avec le PNM Iroise.

Le rôle des régions dans la création de Réserves naturelles régionales est largement sous-utilisé d'après Sébastien Mabile (avocat).

Pour M. Godefroy, il y a nécessité déjà de simplifier les documents de programmation avec un document unique de gestion commun à plusieurs outils. Pour M. Karleskind, il faut déjà bien poser la problématique à laquelle on veut répondre et analyser la complémentarité des outils existants.

## **LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS COMME GESTIONNAIRES DE CERTAINES AMP – LIMITES ET LEVIERS**

Pour l'analyse, 3 sources ont été utilisées : les résultats d'un questionnaire adressé aux collectivités gestionnaires d'AMP, à la liste des membres du forum des AMP ainsi que la réponse à une question « possédez-vous des moyens nautiques ? » car la présence de moyens nautiques en mer est un bon indicateur d'implication pour la gestion d'AMP. Certains sites contiennent des zones de non-pêche dans leur périmètre.

Il y a plusieurs cas de modifications des statuts des gestionnaires d'AMP avec des associations qui prennent le statut de syndicat mixte par exemple. Natura 2000 est le statut d'AMP le plus répandu parmi les collectivités. Le croisement entre les emplois dédiés et le taux de titularisation est signe d'implication cohérente et dans le temps pour la gestion de l'AMP (intégration des missions dans le fonctionnement des services).

Parmi les enjeux de cette gestion par les collectivités, on retrouve la cohésion de la politique terre/mer et la proximité des acteurs locaux puis la sensibilisation. Parmi les freins, il y a notamment le manque de financements, mais aussi l'assermentation, les moyens, le positionnement du service au sein de la collectivité.

M. Godefroy propose de compléter et d'adapter le questionnaire et de le diffuser de manière plus large à l'ANEL pour alimenter la réflexion sur la gestion des AMP par les collectivités.

L'exemple de l'AMP côte agathoise est présenté par S. Blouet. Après un fonctionnement privé (association), l'animation et l'équipe dédiée au site Natura 2000 ont été transférées au sein de la Ville d'Agde qui a ainsi permis le maintien d'un savoir-faire, des liens tissés avec les acteurs locaux et la pérennité des programmes lancés. L'équipe en charge de l'AMP mutualise les moyens avec le service « plages » de la mairie. L'AMP s'est notamment engagée dans une démarche infrapolmar et rappelle l'importance de travailler sur les valeurs économiques et écosystémiques des AMP. Beaucoup d'actions sont réalisées en régie mais il est difficile de mobiliser les élus sur les suivis scientifiques. Les problèmes des moyens financiers alloués à Natura 2000 en mer sont rappelés : il n'y a plus de financement d'ETP. L'Agence de l'Eau finance une partie des postes.

La Ville de Marseille (E. Médioni) témoigne de sa volonté de gérer sa portion marine comme une AMP, mais les compétences d'une commune en mer sont limitées malgré cela et il y a besoin d'expliquer, de sensibiliser et de former les personnels et les élus sur ces enjeux. Elle alerte sur le fait que les collectivités non incluses dans des sites protégés n'ont pas accès aux services de l'ATEN et suggère que l'ANEL en devienne membre pour leur laisser une porte d'entrée.

**L'ANEL a demandé au CNFPT de développer de nouveaux modules de formation sur le littoral et la mer** notamment pour les collectivités territoriales (M. Godefroy). Le PNR Martinique fait part de son expérience : ils ont organisé une formation « environnement » des élus et ont déplacé sur place le CNFPT.

M. Moly alerte sur les difficultés rencontrées par les collectivités pour la gestion des outils comme les mouillages écologiques. Le financement de l'investissement n'est pas compliqué à trouver mais ce n'est pas le cas de celui de la gestion et il y a toujours un flou juridique sur la responsabilité de l'installation en mer.

Le rôle de l' élu demain sur la mer est un véritable enjeu, d'autant plus qu'il manque un outil de gestion terre/mer (Mme Alanioux, Communauté de commune Paimpol Goëlo). Pour Mme Roux (Toulon agglomération), les contrats de baie constituent ce type d'outil et cela permet une articulation avec les sites Natura 2000 quand ils sont animés aussi par la structure.

L'UICN France (Florence Clap) aborde le cas des plans d'actions (convention sur la diversité biologique) qui seront un nouvel outil pour les communes et demande qu'une question soit ajoutée à ce sujet dans le questionnaire.

## **VERS UN GUIDE OPÉRATIONNEL AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

Il existe un guide méthodologique de création d'aires marines protégées. L'idée ici est d'avoir un document référent qui perdure pour les nouveaux élus.

Pour M. Garnier (FNE) il faudra des fiches dédiées aux outils, aux problématiques et prévoir une instance de mise à jour : le document doit être vivant et évolutif. Il servira également à tous les acteurs concernés dont les associations.

Il faut pouvoir aller à la rencontre des élus pour faire vivre, compléter et faire connaître le guide, pour l'expliquer (M. Molly).

Il faut notamment avoir une démarche envers les élus qui ont peur des AMP (ex : à la Réunion), faire remonter les expériences concrètes et positives avec des expériences d'élus pour les élus.

Des fiches « acteurs » et « usagers » seront les bienvenues pour permettre de comprendre l'organisation de chacun.

Il ne faudra pas oublier de parler de la responsabilité pénale des élus.

Le forum des AMP sera bien entendu un partenaire incontournable dans le montage du guide.

## RECOMMANDATIONS :

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <p><b>MÉTHODOLOGIE</b> Adoption d'une méthodologie commune ou mise en évidence d'un besoin à développer</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Diffusion du questionnaire aux élus de l'ANEL après adaptation</li><li>- Aller à la rencontre des élus pendant la création du guide et ensuite pour le faire vivre</li><li>- Fonctionner par fiches</li><li>- Aider à la mise en place de formations spécifiques ATEN/CNFPT</li></ul>
 <p><b>OUTIL</b> Outils précis à développer en appui à la stratégie : bases de données, portail, référentiel, accompagnement technique...</p>	Création d'un guide à l'attention des élus sur leur implication à différents niveaux dans la gestion des AMP. Partenaires : forum des AMP, ANEL, ATEN, CNFPT
 <p><b>TEXTE</b> Proposition de texte de nature législative ou réglementaire ou souhait en ce sens</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Légitimer la collectivité gestionnaire d'AMP au travers de contrats/conventions avec les autorités maritimes sur le moyen terme (engagements, priorités et éléments financiers)</li></ul>





#16

# GESTION EFFICACE ET ÉQUITABLE DES AMP MULTI-OBJECTIFS : QUELLE ÉVALUATION ?



## RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER :

Il s'agit d'identifier les éléments à évaluer en pointant ce qui est important aux yeux des gestionnaires/de la tutelle, ce qui est couvert ou non dans les outils déjà existants (tableaux de bord, contrat d'objectifs des gestionnaires...)

Se mettre d'accord sur les suites à donner : forme de l'outil recherché (élaboration d'indicateurs, guide), lien avec liste verte pour élaborer un appui forum.

Adresser une recommandation à l'ensemble des gestionnaires d'AMP et au Ministère sur l'intérêt, dans le cadre des dispositifs d'évaluation de la gestion des AMP en voie de développement (tableaux de bord), de développer des capacités d'évaluation/indicateurs dédiés à la gouvernance/bon fonctionnement, afin d'améliorer les processus locaux, mais également, en se rapprochant de ses standards, préparer les gestionnaires à obtenir le label Liste Verte.

## ANIMATEURS DE L'ATELIER :

**Hervé Moalic**, Thierry Canteri, Agence des aires marines protégées

**Sophie Coste**, Comité français de l'UICN

## RÉFÉRENT ÉTAT :

**Pierre COMMENVILLE**, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

## DÉROULEMENT DE L'ATELIER :

Après une introduction par l'Agence des aires marines protégées, l'UICN et le ministère sur les cadres de l'exercice d'évaluation des AMP, l'atelier s'est déroulé en trois temps :

- évaluer l'efficacité, à partir d'une présentation par l'office de l'environnement Corse (*Maddy Cancemi, RNN des Bouches de Bonifacio*) ;
- évaluer la responsabilité et la légitimité du gestionnaire, à partir d'une présentation par l'Agence des aires marines protégées (*Philippe le Niliot, Parc naturel marin d'Iroise*) ;
- évaluer la notion de territoire, à partir d'une présentation par le parc national de Port-Cros (*Guillaume Sellier*).

La synthèse a été produite par Pierre Commenville du ministère de l'écologie.

## SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :

L'atelier n'a pas suscité une grande participation (environ 25 personnes). Il faut en outre souligner l'absence de gestionnaires dans l'audience, à l'exception des intervenants. Le débat n'a donc quasiment pas porté sur le thème général prévu. Les participants ont ainsi essentiellement posé des questions très pragmatiques sur des méthodes de gestion.

Toutefois, la liste verte a suscité quelques questions suite à la présentation qui a été faite sur la procédure de candidature.

Le MEDDE encourage la démarche liste verte. Les critères de la liste verte permettent de se poser des questions sur l'évaluation établie.

La culture évaluative est encouragée.

La liste verte est une démarche pour aider les gestionnaires ou les aires protégées à se poser des questions. C'est un baromètre mondial important pour la politique publique nationale.

Sur ce qui est de l'évaluation plus globalement (tableau de bord et liste verte), les quelques discussions ont porté sur la gouvernance et notamment sur la manière de construire les indicateurs qui inquiètent (il ne faut pas pousser vers une uniformisation des indicateurs). Par ailleurs, il a été souligné que des suivis réguliers sur le terrain sont importants pour connaître les évolutions, identifier les problématiques et le tableau de bord permet de les sanctuariser.



## RECOMMANDATIONS :

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <p><b>MÉTHODOLOGIE</b> Adoption d'une méthodologie commune ou mise en évidence d'un besoin à développer</p>	L'évaluation de la gestion des AMP multi-objectifs est une démarche pragmatique, collective et adaptative : nécessité d'approfondir les méthodes d'appréciation et de poursuivre la réflexion en associant les gestionnaires concernés.
 <p><b>OUTIL</b> Outils précis à développer en appui à la stratégie : bases de données, portail, référentiel, accompagnement technique...</p>	Il est important d'utiliser les outils existants qui ont été développés pour réaliser l'évaluation de la gestion des AMP : la liste verte et les indicateurs des tableaux de bord des AMP sont des outils adaptés pour développer la culture de l'évaluation.
 <p><b>TEXTE</b> Proposition de texte de nature législative ou réglementaire ou souhait en ce sens</p>	Il est prématuré de mettre en place une instruction ou une circulaire prescrivant de s'engager dans une démarche précisément identifiée.



## RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER :

Entre la terre et la mer se tissent de multiples liens riches et complexes :

- la qualité des fleuves conditionne celle des eaux marines,
- les « corridors écologiques » relient fleuves et mer,
- les espaces de transition en bon état écologique sont précieux pour les milieux et usages terrestres et marins, leur richesse écologique, leurs usages, dépendent étroitement des politiques publiques.

Obtenir un bon état des eaux marines demande donc une coordination affirmée des politiques publiques entre terre et mer, pour une « coévolution » favorable des écosystèmes et des activités :

- Comment ?
- Quel est le rôle des aires marines protégées ?
- Quels outils mobiliser ? À quelle échelle ?

## ANIMATEURS DE L'ATELIER :

**Caroline Vieux**, Communauté du Pacifique, projet INTEGRE  
**Delphine Leguerrier**, Communauté du Pacifique, projet INTEGRE  
**Marie-Dominique Monbrun**, Agence de l'Eau Seine Normandie  
**Patrick POULINE**, Agence des aires marines protégées

## RÉFÉRENT ÉTAT :

**Emmanuel Steinmann**, Ministère de l'Écologie

## DÉROULEMENT DE L'ATELIER :

L'atelier a permis de présenter des retours d'expérience illustrant des actions conduites dans différents contextes en métropole et en outre-mer, à différentes échelles, et d'en tirer des enseignements, afin de formuler des propositions pour une « complicité » et une solidarité de gestion terre/mer qui pourront être reprises par la future Agence Française pour la Biodiversité :

1. Court exposé des principales politiques structurantes mises en œuvre, avec 2 exposés introductifs décrivant le cadre général, les points forts, les points faibles
2. Partage de retours d'expérience et témoignages : outils, méthodes, atouts et opportunités, écueils à éviter, voies de progrès
3. Discussions, au fil des présentations et en fin de séance afin de dégager les suggestions résumées dans le tableau ci-dessous : recommandations, perspectives et propositions adaptées aux acteurs (boîte à outils, centre de ressources, zones ateliers, lieux de concertation...)

La fiche est également éclairée par le débat de conclusion à l'issue de la restitution finale du colloque.

## SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :

Chaque exposé a donné lieu à une discussion avec l'ensemble de la salle. Plusieurs éléments peuvent être retenus :

### 1 : EXPOSÉS INTRODUCTIFS :

Le bon état des eaux marines dépend de la mobilisation des bassins versants, y compris les bassins les plus éloignés. En métropole, le rapprochement entre DCSMM et DCE a permis d'avancer, mais il reste encore des efforts conséquents à faire pour que les SDAGE reconnaissent l'ensemble des AMP et leurs enjeux (à ce jour, ce sont essentiellement les zones N2000 qui le sont). Outre-mer, il faut distinguer les régions ultra-périphériques des pays et territoires d'outre-mer au regard du droit européen, qui correspondent peu ou prou aux départements et collectivités d'outre-mer : les réglementations européennes s'appliquent aux premiers, non aux seconds, et le cadre n'y est pas contraignant. Un gros travail reste à faire au niveau terrestre. De nombreuses initiatives très concrètes et positives, issues du terrain sont cependant à relever.

>> D'une manière générale, le **manque d'outil de suivi commun entre la terre et la mer** est à souligner.

### 2 : ÉVALUATION DES INCIDENCES ET AVIS CONFORME (PNM D'IROISE) :

La procédure d'avis conforme porte sur les projets et pratiques individuels. La question de la pertinence du parc à intervenir sur les processus de planification a été posée.

Cette procédure a conduit, dans le cadre d'un projet d'extension d'un élevage, à une évolution de méthode d'analyse des projets et des pratiques en prenant en compte les incidences sur le milieu marin (flux de nutriments).

>> **Cette méthode peut maintenant être utilisée dans d'autres cas, même hors PNM.**

Le besoin d'une meilleure coordination entre PAMM et SDAGE ressort : il faut que le PNM puisse s'appuyer sur des orientations cohérentes définies par les planifications.

### 3 : ZONE TAMPON TERRESTRE D'UNE AIRE MARINE (NOUVELLE CALÉDONIE) :

Cas de sites UNESCO : le plan de gestion de la zone inscrite prend en compte les zones tampons.

Cet exemple pris en outre-mer montre que la culture joue un rôle fort dans l'appropriation géographique des acteurs : sur une petite île, il n'y a pas réellement de frontière avec la mer, les plans de gestion sont construits en impliquant, à partir des sites inscrits, les AMP et les

communes (érosion, déchets, assainissement...).

>> Le besoin d'appropriation des sujets maritimes par les acteurs en amont des bassins versants est en revanche criant en métropole.

#### 4 : ZONE TAMPON MARINE D'UNE AIRE PROTÉGÉE TERRESTRE (PARC NATIONAL DE GUADELOUPE) :

L'expérience du parc national illustre le besoin de réunir plusieurs conditions pour des AMP impliquées dans la gestion terre/mer :

disposer d'une légitimité d'intervention du parc à la fois dans les espaces maritimes et les terres contiguës,

- rassembler des éléments concrets et factuels de connaissances à partir d'un bon niveau d'expertise afin de partager les enjeux de
- conservation, de mobiliser et formuler des propositions pertinentes,
- se mettre en capacité de participer aux planifications terrestres et marines en ménageant des espaces de dialogues, adapter et mutualiser les moyens.

#### 5 : SITES NATURA 2000 TERRE-MER (FAÇADE ATLANTIQUE)

Natura 2000 est un bon outil de mise en cohérence terre mer : pour la qualité de l'eau, pour les espèces amphihalines, pour la flore des herbiers conditionnée par la physico-chimie et aussi pour des usages « durables » : pêche, loisirs, conchyliculture...

>> Ce sont en quelque sorte des zones ateliers pour la métropole.

Par construction, l'architecture revêt différentes formes : sites directive oiseaux (ZPS) ou habitats (ZSC)/mixtes (majoritairement marines/ou terrestres) ou non : chacune avec son comité de gestion et des méthodes différentes entre sites terrestres et sites marins.

L'expérience de la façade atlantique montre l'importance d'associer les instances terrestres, même pour un site strictement marin, d'adapter le pilotage au contexte, et de relier celui-ci aux autres instances terrestres (SAGE, Comités d'estuaires...), de tendre vers une cogestion plutôt qu'une juxtaposition : avec un document de gestion unique ? Les échanges réguliers permettent de faire progresser la culture et les actions communes parallèlement aux exercices lourds de planification.

Le contrat de baie est un outil intéressant (exemple des îles d'or – Toulon Provence Méditerranée) : une démarche volontariste (sans portée réglementaire) mais qui fédère les acteurs et, au lieu de « rajouter une couche ».

>> Il serait intéressant de recenser les différentes démarches existantes ainsi que les « zones ateliers » (ATEN – GESTEAU).

#### 6 : PLANS DE GESTION INTÉGRÉE EN OUTRE-MER (PACIFIQUE)

Les principes de la GIZC déclinés dans le projet INTEGRE visent à décloisonner les diverses politiques publiques à faciliter une intégration à des échelles multiples : terre/mer, intersectorielles, interinstitutionnelles, approche scientifique et gestion...

Des enseignements pertinents sont apportés par nos voisins des îles du Pacifique : la démarche est porteuse grâce à une conduite participative et l'implication des acteurs, à des initiatives locales soutenues par une autorité institutionnelle globale légitimant la démarche et garante de la cohérence globale.

La mise en œuvre est prévue dès la planification, en créant l'adhésion locale.

#### 7 : VERS UNE GESTION GLOBALE TERRE/MER : EXEMPLES DE LA GESTION DU QUOTA DE PÊCHE DU SAUMON ATLANTIQUE EN BAIE DU MONT SAINT MICHEL, ET DE L'EUTROPHISATION MARINE EN MANCHE MER DU NORD

L'expérience partagée entre la terre et la mer de la connaissance et de la gestion de l'espèce emblématique du saumon atlantique en baie du Mont Saint Michel aboutit à la proposition d'un quota global de pêche en eau douce et dans l'espace maritime avec la prise en compte de l'impact de la gestion et de l'aménagement des fleuves côtiers sur la situation en mer (effacement des ouvrages).

Il en est de même de l'eutrophisation marine qui nécessite une approche globale des usages marins concernés et de la gestion des bassins versants (priorisation des actions au sein des bassins versants contributeurs identifiés).

### RECOMMANDATIONS :

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <b>RECOMMANDATION POLITIQUE</b> Déclaration commune des acteurs des AMP	<b>MOBILISATION DES L'AMONT DES BASSINS VERSANTS</b> Les travaux en cours dans le cadre DCE/DCSMM ont permis d'obtenir des progrès pour la préservation du milieu marin, <u>mais un très important travail reste à accomplir pour capitaliser et mobiliser durablement les acteurs terrestres, bien au-delà des côtes.</u> La prise de conscience des acteurs, notamment des collectivités, en amont des bassins versants est encore à renforcer.  <b>PARTICIPATION A UNE ECHELLE LOCALE</b> De manière générale, que ce soit en métropole (ex : Natura 2000, PNM) ou en outre-mer (PN ou sites inscrits au patrimoine de l'humanité, expérience INTEGRE...), <u>les initiatives locales, en particulier celles partant du milieu marin (ex : avis des PNM), participatives permettent de faire progresser la solidarité terre/mer. Il serait souhaitable de consolider les résultats obtenus, d'encourager de telles initiatives et d'aller plus loin dans la démarche participative,</u> associant les acteurs le plus en amont possible. La mise en œuvre de la stratégie nationale mer et littoral pourrait constituer une opportunité.  <b>GESTION INTEGREE ET SOLIDAIRE TERRE/MER</b> Une implication concomitante des deux milieux très en amont de la démarche de gestion s'avère porteuse de cohésion et de cohérence. Dès la planification il est nécessaire d'intégrer, dans une vision d'ensemble, partage des connaissances et des diagnostics, prise en compte des intérêts et besoins de tous les acteurs, des interactions entre les politiques publiques, fixation d'objectifs atteignables et mesurables, valorisation des retours d'expérience...), en capitalisant les réussites locales.

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
	<p><b>MUTUALISATION DES MOYENS</b> Des relations équilibrées et constructives entre gouvernance marine et gouvernance terrestre requièrent <u>une responsabilité partagée des moyens alloués à la gestion terre ou mer</u> afin d'appuyer l'organisation de l'animation et de la participation de chacun.</p> <p><b>IMPLICATION DE LA FUTURE AFB</b> Les participants souhaitent que ces recommandations et propositions de méthodologie, puissent alimenter <u>la feuille de route</u> pour le démarrage de cette nouvelle agence.</p>
 <p><b>MÉTHODOLOGIE</b> Adoption d'une méthodologie commune ou mise en évidence d'un besoin à développer</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Encourager <u>la mise en réseaux des AMP/des structures de gestion de l'eau</u>, via des forums ou colloques.</li> <li>2. <u>Faire progresser les outils (plans) de gestion communs ou coopératifs entre la terre et la mer en s'appuyant sur le niveau local.</u></li> <li>3. <u>Explorer les potentiels des outils contractuels</u> : contrats de baie ou autres contrats de milieu car <u>ce sont des lieux de mutualisation.</u></li> </ol> <p>Pour la mer, les aires marines protégées sont les premiers espaces de dialogue entre terre et mer (la mer est représentée par une instance de gestion). Il serait souhaitable d'identifier plus clairement la typologie et le rôle majeur des «zones tampons» et les outils pour les protéger (cartes, statuts de protection...).</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>4. <u>Favoriser la gouvernance croisée</u>, non seulement avec des participations réciproques aux instances de gestion dédiées à chaque milieu, mais aussi au travers <u>d'instances de concertation paritaires terre/mer</u>. Cette démarche peut s'appuyer sur les outils existants (SAGE, PNM, DOCOB Natura 2000, et autres AMP, si possible coordonnées, contrat de baie, profil de vulnérabilité, etc.).</li> </ol>
 <p><b>OUTIL</b> Outils précis à développer en appui à la stratégie : bases de données, portail, référentiel, accompagnement technique...</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Guide des bonnes pratiques</u> rappelant les principes de solidarité terre-mer et les méthodes opérationnelles.</li> <li>2. <u>Observatoire de recensement et de suivi des initiatives</u> (commun à GESTEAU et au forum des AMP ?) et mise à disposition des acteurs.</li> <li>3. <u>En accompagnement : formations</u> à destination des acteurs de l'État, des collectivités, des associations gestionnaires à terre comme en mer. Impliquer, en particulier : ATEN/IFORE et l'OIEAU (avec le site GESTEAU «boîte à outils» des SAGE et contrats locaux), usagers participant aux Conseils de gestion... S'appuyer sur le niveau local est indispensable.</li> <li>4. <u>Outils contractuels</u> permettant de mettre en œuvre des plans de gestion progressivement en mutualisant les moyens d'animation et les moyens financiers.</li> <li>5. <u>Indicateurs communs dans les tableaux de bords</u> de suivis des actions marines et terrestres.</li> <li>6. <u>Forums ou colloques</u> pour encourager la mise en réseaux des AMP/des structures de gestion de l'eau.</li> </ol>
 <p><b>TEXTE</b> Proposition de texte de nature législative ou réglementaire ou souhait en ce sens</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Généraliser et officialiser dans le code de l'environnement les commissions paritaires bassins/facades ou sous-régions marines</u> (commissions mer et littoral),</li> <li>2. <u>Identifier les liens AMP/outils de planification et AMP/documents d'urbanisme.</u> Ceci est une voie permettant de consolider les liens terre/mer. De nombreux outils préexistent, le code de l'environnement peut préciser la place des AMP : PNM, Natura 2000, SAGE, contrats de baie, autres contrats, GIZC, PNN, PNR, Profils de vulnérabilité, RNN, Conservatoire, labellisation...</li> <li>3. <u>Identifier la gestion des AMP dans les textes d'application de la loi Notre</u> (compétences GEMAPI des collectivités).</li> <li>4. <u>Sous forme d'instruction</u>, faire référence de manière plus précise dans les documents de gestion et de planification AMP/SDAGE/PAMM/PLAGEPOMI/SRCE aux <u>démarches et gouvernances croisées</u>, à l'image de l'instruction technique ayant guidé SDAGE et PAMM. Cette démarche peut être conduite en s'appuyant sur les outils existants (SAGE, PNM, DOCOB Natura 2000, et autres AMP, si possible coordonnées, contrat de baie, profil de vulnérabilité, etc.).</li> </ol>
 <p><b>COMMUNICATION, MÉDIATION</b> Outils à mettre en place, stratégie pour une meilleure appropriation par le public ou les acteurs</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <u>Développer la culture commune terre-mer (favoriser les formations croisées, inciter à la création de lieux d'échange au niveau local...)</u> et par exemple instaurer une <u>journée annuelle de solidarité terre/mer</u> afin de faire la promotion des initiatives constructives.</li> <li>2. Identifier les interfaces terre/mer dans les <u>centres pédagogiques dédiés à l'eau et à la mer.</u></li> </ol>



### RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER :

- Rappeler le besoin d'un financement à la hauteur des besoins et l'intérêt d'explorer de nouvelles pistes de financement pour la protection de la biodiversité et la gestion des AMP ;
- Identifier des outils pérennes qui permettront de faciliter le travail des gestionnaires pour assurer le fonctionnement des structures de gestion, sécuriser le financement des investissements et diversifier les sources de financement ;
- Définir les moyens pertinents pour faciliter l'acceptabilité d'une fiscalité spécifique pour financer la gestion des AMP.

### ANIMATEURS DE L'ATELIER :

**Mahé Charles**, Agence des aires marines protégées  
**Olivier Abellard**, Agence des aires marines protégées  
**Nicolas Maslach**, Réserve naturelle de Saint Martin, Forum des gestionnaires d'AMP  
**Marine Preuvost**, Agence des aires marines protégées

### RÉFÉRENT ÉTAT :

**Sebastien Flores**, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

### DÉROULEMENT DE L'ATELIER :

L'atelier est organisé en 4 phases :

- L'introduction a été l'occasion d'un « porter à connaissance » les messages clefs issues des travaux les plus récents au niveau international et national concernant la thématique du financement de la biodiversité.
- La phase 2 a pour objectif de rappeler les besoins de financement des gestionnaires d'AMP, en identifiant les principaux points de blocage à lever et en insistant sur les prérequis et conditions nécessaires pour mobiliser des sources de financement complémentaires.
- La phase 3 fait l'objet des solutions de financements innovantes et des moyens d'associer, en plus des acteurs publics, les acteurs du développement économique au financement de la protection de la biodiversité marine.
- La phase 4 a permis de synthétiser les conclusions et recommandations issues des débats.

### ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :

Lors de l'introduction **Mahé CHARLES** et **Olivier ABELLARD** ont proposé un « porter à connaissance » des messages clefs issus des travaux les plus récents au niveau international et national concernant la thématique du financement de la biodiversité mais aussi le ressenti des gestionnaires d'AMP sur ce sujet. Il a été rappelé que le budget annuel de l'État (56 M€ actuellement) sera insuffisant pour atteindre les objectifs de la stratégie nationale concernant les aires marines protégées.

Si l'idée de parvenir à un mix de sources de financements publics et privés pour le financement des AMP fait consensus, les moyens d'y parvenir font encore débat. Un inventaire des différentes pistes et solutions de financement - pour la plupart déjà envisagées depuis 2009 - a été présenté mais il a été constaté que peu sont mises en œuvre.

**Ophélie DARSE**, **MEDDE/CGDD/SEEIDD/BBPG** a présenté le travail conduit au sein du comité de l'économie verte depuis février 2015. Prenant la suite des travaux du comité de fiscalité écologique, le mandat de ce comité a été élargi à l'ensemble des outils économiques permettant, en complément des leviers budgétaires et réglementaires traditionnels, de favoriser la transition énergétique. Ses membres ont travaillé notamment sur la thématique des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et la mobilisation de financements privés via la promotion et la labellisation de fonds verts.

Lors de la phase 2, les interventions de **Jean-Pierre DE PALMA**, **MEDPAN** et de **Yannick YOKOHAMA**, **Province Nord de Nouvelle Calédonie/Cabinet de la présidence** ont permis de souligner l'écart (souvent très important) entre les besoins de financement des gestionnaires d'AMP et les ressources que les gestionnaires parviennent à mobiliser. Il apparaît indispensable de faciliter la recherche de financement soit au sein des AMP existantes, soit de mutualiser cette fonction au sein de réseau de gestionnaires d'AMP ou en partenariat avec des ONG engagées sur cette thématique. L'activité de levée de fonds nécessite des compétences et surtout du temps.

Il est également noté, dans le cas des programmes européens l'importance de disposer de fond de roulement suffisant étant donné les modalités de remboursement (factures acquittées, actions réalisées...) de ces programmes d'appui financier. Aujourd'hui, la possibilité d'avance de trésorerie pour s'engager dans ce type de projet est souvent hors de portée de nombreuses structures impliquées dans la gestion d'AMP. Des démarches telles que les fonds fiduciaires sont proposés dans certains sites (en Nouvelle Calédonie par exemple). Le projet de fond fiduciaire en Méditerranée a été présenté **par Charles-Henri DE BARSAC- MEDDE/SG/DAEI/CCDD2 (intervention orale)**.

Durant la phase 3, il a été proposé un inventaire des solutions de financements dont certaines qualifiées d'« innovantes » et les moyens d'associer, en plus des acteurs publics, les acteurs du développement économique au financement de la protection.

**Judicael FETIVEAU**, **GRET** a présenté 14 mécanismes de financement jugés les plus pertinents et les plus innovants pour financer la protection de la biodiversité. Certains sont justifiés par le statut de bien public de l'environnement, d'autre part une valorisation des services rendus par l'écosystème et il y a aussi ceux qui découlent de l'application du principe de pollueur-payeur. **Bernard LABAT**, **association Humanité et Biodiversité** a rappelé les résultats des discussions sur le financement de la biodiversité durant la période décembre 2012 à décembre 2013 au sein du comité pour une fiscalité écologique.

Plusieurs propositions mériteraient d'être examinées à nouveau ; quatre en particulier : réformer l'affectation de la taxe sur les éoliennes en mer, assurer une taxation augmentée pour passage d'infrastructures linéaires de distribution disposées dans la mer territoriale (câbles, pipelines...), assurer une taxation des ouvrages linéaires dans la ZEE et agir sur la taxation des anneaux d'amarrage et les mouillages.

D'autres pistes pourraient également être explorées ; taxes de séjour complémentaires perçues par les hôteliers au profit des aires protégées, ou bien TVA spécifique sur les équipements et vêtements adaptés aux sports de nature par exemple.

Au-delà des financements publics, des ressources privées peuvent également être mobilisées ; par exemple les mécanismes de compensation d'impacts, les mécanismes de droits d'entrée dans les espaces protégés mais aussi le paiement pour des services rendus par les écosystèmes en bon état, comme la production de biomasse, la protection du littoral, la protection des paysages...

L'autofinancement des AMP est une ambition partagée par de nombreux gestionnaires.

**Nicolas MASLACH, directeur et conservateur de la réserve naturelle de Saint Martin** présente plusieurs dispositifs innovants développés sur ce site et qui ont permis d'accroître significativement les ressources. La dynamique enclenchée permet aujourd'hui d'envisager des sources de financements nouvelles en tablant sur des droits d'entrée pour l'entrée dans un espace physique de découverte du patrimoine naturel de l'île et des prestations de services (boutiques, espaces de restauration situés à l'entrée de la réserve naturelle).

**Nicolas Pascal du CRIOBE** explique que ce type d'initiative illustre particulièrement des réflexions en cours dans d'autres parties du monde et en particulier des zones très prisées par le tourisme international. Il met en avant la possibilité de mutualiser les recettes produites dans certaines AMP « vedettes » au bénéfice d'autres AMP moins connues et moins fréquentées.

La phase 4 était une synthèse des conclusions et recommandations issues des débats.

### **SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :**

L'écart grandissant entre les besoins et les ressources publiques disponibles avait déjà fait l'objet d'un constat à l'échelle nationale en 2009 (Grenelle de la mer). Le budget de l'État (56 M€) couvre aujourd'hui à peine la moitié nécessaire au financement des AMP et surtout ne devrait pas augmenter dans les prochaines années. Plusieurs rapports techniques et rapports d'information parlementaires ont été produits sur le sujet et méritent d'être mieux communiqués.

Le recours à un « mix » de financements d'origine publique et privée s'impose désormais en considérant toutefois que le financement public constituera dans la plupart des cas le socle de la stratégie de financement d'une AMP. Pour mettre en œuvre le mix de financement souhaité, plusieurs pistes complémentaires sont identifiées. On retiendra deux grandes orientations :

- **Mieux valoriser les usages économiques du domaine public maritime et les services rendus par l'écosystème, et**
- **Développer les compétences des gestionnaires et des organismes de gestion d'aires marines protégées concernant la levée de fonds publics et privés.**

La mise en œuvre de certaines recommandations qui ressortent de l'atelier nécessiterait de lever des blocages conceptuels et des inhibitions politiques (en particulier concernant les taxes et redevances concernant les activités s'exerçant sur le domaine public maritime) et pour d'autres (notamment les financements considérés comme innovants), une capacité des gestionnaires mais aussi des autorités nationales et régionales à les maîtriser et à les mettre en œuvre.

Le recours à l'autofinancement par différents moyens est également l'une des pistes déjà explorée par quelques gestionnaires d'AMP, en particulier dans les sites touristiques. Les possibilités dépendent beaucoup du contexte local. L'autofinancement peut nécessiter des évolutions réglementaires pour permettre par exemple au gestionnaire de recevoir des dons ou proposer un droit d'entrée dans l'AMP. Elle impose également une réflexion et des discussions avec les acteurs socio-économiques sur les services qui peuvent être rendus par l'AMP et son gestionnaire tout en servant les objectifs de conservation et de protection ayant motivé la désignation de l'aire marine protégée.

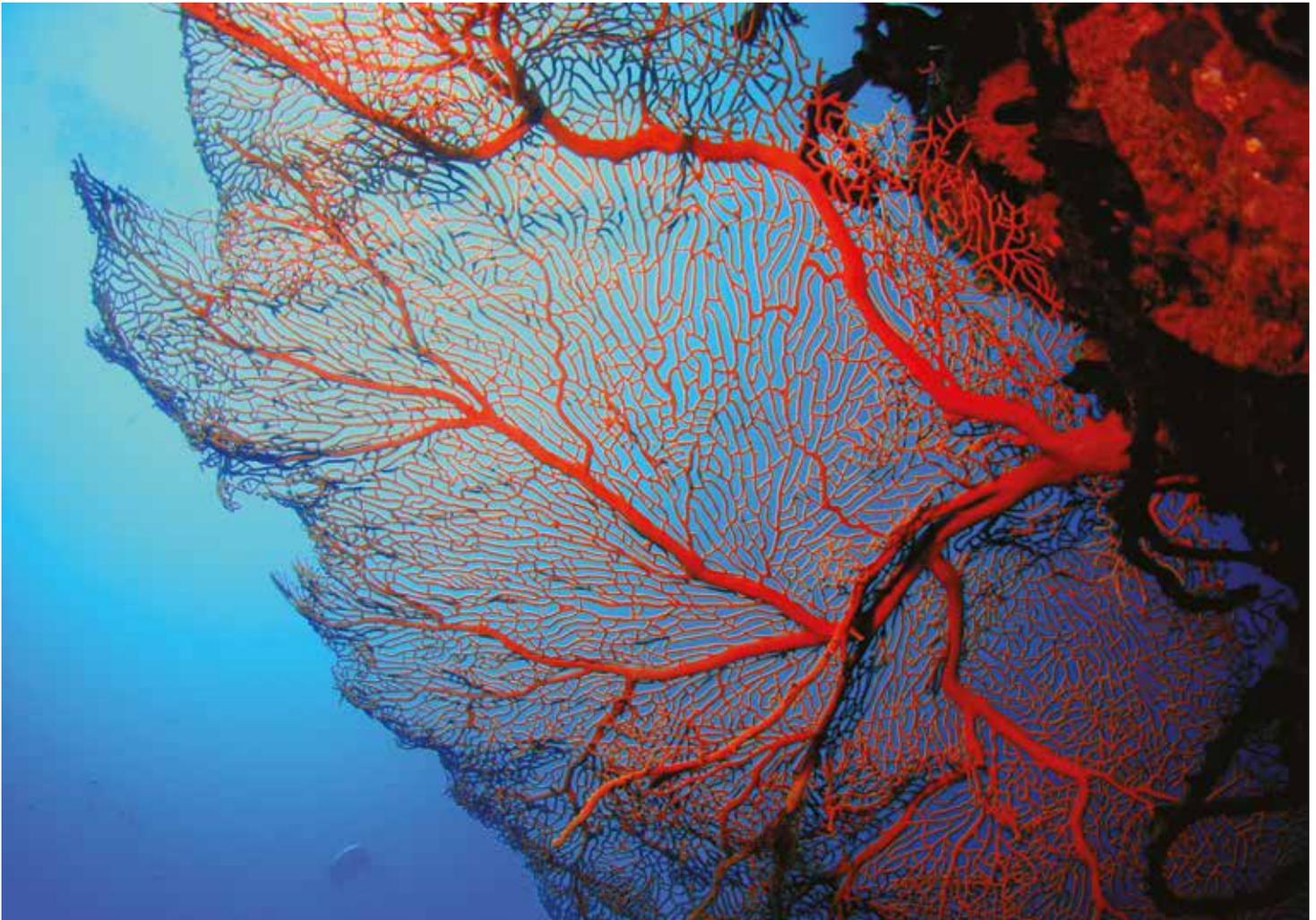
Nous avons classé les recommandations de l'atelier en plusieurs catégories (cf. tableau ci-dessous). Prises ensemble, elles pourraient constituer la base d'une feuille de route concernant le financement des AMP. Certaines reprennent des propositions issues de réflexions du Grenelle qu'il conviendrait probablement de rediscuter au sein du comité pour une économie verte où se déroulent désormais les réflexions nationales concernant le financement des politiques de protection de la biodiversité.



## RECOMMANDATIONS :

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <p><b>RECOMMANDATION POLITIQUE</b> Déclaration commune des acteurs des AMP</p>	<p><b>Affecter certaines redevances à la gestion des AMP via l'Agence française pour la biodiversité chargée d'apporter un appui financier à la gestion des AMP</b> : Par exemple, il est proposé d'orienter directement l'utilisation des 15 % de la taxe sur l'éolien offshore vers le financement d'AMP. Le rendement attendu serait d'environ 1 million €/parc éolien posé (considérant une ressource fiscale d'environ 7 millions €/an/parc dont 85 % sont déjà directement affectés aux communes et à la pêche professionnelle).</p>
 <p><b>MÉTHODOLOGIE</b> Adoption d'une méthodologie commune ou mise en évidence d'un besoin à développer</p>	<p><b>Inscrire la problématique du financement des AMP au sein des groupes de discussions nationaux (comité pour une économie verte)</b> : il conviendrait notamment de <u>créer un groupe de travail spécifique au milieu marin et sa biodiversité</u> au sein du comité pour l'économie verte et de porter la discussion au sein du Cluster maritime dans le cadre du GT sur les AMP.</p> <p><b>Valoriser l'usage du domaine public maritime en relançant la réflexion sur les redevances relatives aux activités positionnées sur le domaine public maritime et conduire les études nécessaires qui permettraient de lever les blocages juridiques identifiés. Optimiser les modalités de perception de ces redevances</b> : Il s'agit en l'occurrence d'adosser le financement de la biodiversité sur la croissance bleue et valoriser le DPM via des redevances nouvelles ou existantes. De nombreuses solutions ont déjà été proposées. Des études voire des évolutions juridiques seraient nécessaires pour étudier la faisabilité de certaines propositions.</p> <p><b>Faciliter et encourager le recours aux mécanismes additionnels (dons, financement participatif, Paiement pour services environnementaux) que le gestionnaire d'AMP peut promouvoir à l'échelon local</b> : Dans les sites dont le contexte est favorable (fréquentation touristique élevée) des sources de financement importantes peuvent être générées sous réserve d'accepter que les gestionnaires d'AMP puissent exiger des droits d'entrée pour la visite de l'AMP ou proposer de facturer certains services aux acteurs socio-économiques.</p> <p><b>Mutualiser les redevances adossées relatives à la gestion de l'eau et à la gestion du domaine public maritime pour financer la protection de la biodiversité marine et notamment les aires marines protégées</b> : Une partie des redevances annuelles pour la gestion de l'eau (plus de 2 milliards €/an) contribue déjà à financer des projets liés à la protection de la biodiversité marine. Plutôt que de fonctionner par appels à projets, il est suggéré l'idée d'un budget pérenne et mutualisé pour les thématiques Eau et Biodiversité.</p> <p><b>Introduire et rendre opérationnelle la notion de "plan d'affaires"</b> : Intégrer de manière explicite la problématique du financement dans les plans d'actions (voire les plans de gestion) des AMP et instituer des indicateurs concernant le financement dans le tableau de bord de gestion de l'AMP.</p> <p><b>Promouvoir la réalisation de caractérisation des services éco systémiques rendus au sein de chaque AMP</b> et de leurs bénéficiaires.</p> <p><b>Valoriser la notion de « services rendus » et relancer le débat au sein du Cluster maritime sur cette base dans le cadre du GT « financement des aires marines protégées »</b>. La notion de service est globalement mieux perçue par les acteurs économiques que la notion de taxe (exemple du débat sur la taxe mouillage).</p> <p><b>Valoriser les travaux qui ont été déjà conduits concernant le financement de la biodiversité et des aires protégées et les diffuser vers les publics cibles</b>. Certains rapports mériteraient d'être diffusés plus largement et pris en compte dans les réflexions les plus récentes concernant le financement de la biodiversité ; notamment dans le cadre de la mission qui sera démarrée à l'automne 2015 concernant le financement des politiques Eau et Nature. Ce sont par exemple le rapport de Charpin et al. 2014 et les propositions de l'association « Humanité et Biodiversité » relatives aux redevances possibles sur le domaine public maritime naturel. On citera également les recommandations du rapport Sainteny, 2012 sur les subventions dommageables à la biodiversité.</p>
 <p><b>OUTIL</b> Outils précis à développer en appui à la stratégie : bases de données, portail, référentiel, accompagnement technique...</p>	<p><b>Rédiger un guide opérationnel/financement des AMP à l'attention des gestionnaires d'AMP</b> : S'il existe déjà de nombreux guides sur le financement destinés aux gestionnaires, il est constaté que ces guides sont peu consultés. Le prochain guide pourrait privilégier les retours d'expériences concrets et déjà éprouvés.</p> <p><b>Créer un fond national</b> pouvant être alimenté par des financements privés et publics et bénéficiant à tous les gestionnaires d'AMP et/ou la protection du milieu marin. Ce type d'outil serait de nature à mobiliser le recours au mécénat, aux dons privés mais permettrait également d'explorer le potentiel des mécanismes de compensation. Rq : la création de fond fiduciaire doit être conduite à une échelle suffisamment importante (l'échelle biogéographique ou l'échelle de réseau d'AMP peut également être pertinente comme proposé en Méditerranée).</p>

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
	<p><b>Créer une structure d'appui technique sur le financement des AMP au sein de l'AFB et/ou faciliter la création de cellule d'appui au sein des réseaux de gestionnaires (ex. du réseau MEDPAN)</b>  : Considérant le manque de moyens humains dans les petites AMP pour identifier des sources de financements nouvelles et monter des programmes, il conviendrait de mutualiser des compétences et de faciliter la mise en œuvre de financement pour des groupes d'AMP. À l'instar d'initiatives existantes telles que le WWF MPA Action plan, ou le réseau Conservation Finance Alliance (CFA), il est suggéré de créer au sein de l'AFB par exemple, une structure d'appui chargée d'informer, d'appuyer et de former les gestionnaires d'AMP à la levée de fonds afin d'obtenir les crédits nécessaires à la gestion de leur AMP et les former à la production de plan de financement.</p> <p><b>Proposer des formations dédiées au financement et à la gestion de projet et de budget pour renforcer les compétences des gestionnaires d'AMP</b> : Organiser via l'ATEN et les réseaux de d'AMP existants (MEDPAN, MAIA...) des formations pour apprendre aux gestionnaires à être plus efficace pour mobiliser et gérer des financements publics ou privés destinés à la gestion de l'AMP.</p>
 <p><b>COMMUNICATION, MÉDIATION</b>  Outils à mettre en place, stratégie pour une meilleure appropriation par le public ou les acteurs</p>	<p><b>Mieux communiquer sur les bénéfices rendus par les aires marines protégées et faire la promotion de l'outil AMP via des outils à large audience sur internet.</b>  Il s'agit de susciter l'adhésion des acteurs à la protection de la biodiversité et de renforcer l'acceptabilité de financer la protection de la biodiversité (et notamment les aires marines protégées...).</p>



## RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER :

- Endosser une vision commune de la nature du processus de PEM et de ses objectifs ;
- Identifier les leviers d'intégration des enjeux environnementaux dans le processus de PEM ;
- Montrer l'intérêt à intégrer la planification des AMP dans le processus de PEM ;
- Recommander des modalités d'implication des parties prenantes ;
- Identifier les besoins et travaux en cours permettant de mieux décrire les problématiques liées aux superpositions d'enjeux.

## ANIMATEURS DE L'ATELIER :

**Patrice Vermeulen**, DIRM Nord Atlantique Manche Ouest  
**Neil Alloncle**, Agence des aires marines protégées

## RÉFÉRENT ÉTAT :

**Sophie-Dorothée Duron**, Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie

## DÉROULEMENT DE L'ATELIER :

### SÉQUENCE INTRODUCTIVE : CONTEXTE ET ENJEUX DE LA PEM

- Sophie Dorothée Duron (MEDDE/DGALN/DEB/LM) : Contexte institutionnel de la PEM
- Yves Poss (consultant) : Retour d'expérience sur les démarches d'analyse territoriale développées en domaine terrestre.
- Frédéric Moncany de Saint-Aignan (Cluster Maritime Français) : Éclairage sur le point de vue et sur les attentes des acteurs maritimes vis-à-vis du processus de PEM.
- Catherine Piante (WWF France) : Antagonisme entre les enjeux d'atteinte du bon état écologique et de ceux de la croissance bleue.
- Olivier Musard (Parc Naturel Marin du Golfe du Lion) : Évolution récente des objectifs assignés aux espaces protégés et développement de méthodes pour gérer les activités durablement au sein des AMP.

### PREMIÈRE PARTIE : NATURE ET OBJECTIFS DU PROCESSUS DE PEM

- Patrice Vermeulen/Lucie Trulla (DIRM NAMO) : Mise en œuvre de la Politique Maritime Intégrée dans les eaux françaises et déclinaison par façade et bassin maritime via les Documents Stratégiques de Façades et de Bassins Maritimes.
- Catherine Piante (WWF France) : Programme MedTrends : évaluation des superpositions spatiales entre secteurs d'activité à l'échelle de la Méditerranée et perspectives au regard des enjeux écologiques.

### DEUXIÈME PARTIE : RETOURS D'EXPÉRIENCE DE GESTIONNAIRES D'AMP

- Ton IJlstra (Dogger Bank Steering Group) : Planification des secteurs de fermeture à la pêche de fond, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Européenne habitats, faune, flore sur le Dogger Bank en Mer du Nord.
- Olivier Musard (Parc Naturel Marin du Golfe du Lion) : Planification de la gestion dans les Parcs Naturels Marins : élaboration du plan de gestion et de la carte des vocations. Retour sur la mise en œuvre dans le PNM du Golfe du Lion.

## ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :

**Sophie-Dorothée DURON (MEDDE/DEB/LM)** : Selon la DCE-PEM (n°2014/89/UE), la planification de l'espace maritime est un « processus par lequel les autorités concernées des États membres analysent et organisent les activités humaines dans la zone maritime pour atteindre des objectifs d'ordre écologique, économique et social ».

Deux objectifs soulignés par le commissaire Vella :

1. donner une visibilité aux acteurs économiques
2. favoriser l'atteinte du bon état écologique.

À atteindre dans le cadre de la transposition et de l'articulation avec les :

- Stratégie nationale mer et littorale,
- Directive-cadre stratégie pour le milieu marin (n°2008/56/UE).

**Y. Poss (consultant)** : disposer d'une vision à long terme portant sur la mer, bien commun. Partager la vision de l'avenir, convenir des objectifs. Maintenir l'accès au plus de biens et services au plus grand nombre. Établir une gouvernance, organiser l'engagement des acteurs...

**F. Moncany de Saint-Aignan (Cluster Maritime Français)** : Donner de la lisibilité au processus de PEM, de la visibilité et un calendrier face à la complexité du paysage normatif et institutionnel (PEM, PAMM, DCSMM, DSF, CMF, SNML, PMI...). Adapter, améliorer, contribuer ! Rechercher la cohérence géographique et temporelle avec les exercices de planification relatifs aux énergies marines renouvelables, articuler avec la transition énergétique. Organiser la circulation de l'information en temps réel entre les façades, conserver un État stratège pour établir un cadrage des priorités nationales avant de les décliner à l'échelle des façades. Penser la planification en quatre dimensions : les 3 dimensions de l'espace et la dimension temporelle. Création d'un groupe «synergie» sur la planification de l'espace maritime au sein du Cluster Maritime Français.

**C. Piante (WWF)** : Réserver à l'entrée environnementale toute la place qu'il est prévu qu'elle occupe dans le processus, en articulation avec les objectifs de la croissance bleue.

Bâtit une vision prospective partagée, reposant sur des dimensions spatiales et temporelles élargies. S'accorder sur les principes propres à une économie bleue durable. Organiser l'arbitrage et le règlement des désaccords selon des principes établis et garantissant la prise en compte de l'environnement. Accorder un temps à la prospective, un temps à l'échange avec les acteurs.

**O. Musard (Parc naturel marin du Golfe du Lion) :** Cadre des AMP il y a 30 ans : incompatibilité avec toute activité humaine. Évolution récente de ce cadre, les AMP sont des outils de développement durable. Pour se faire, elles ont développé des stratégies de planification et de gestion au sein de leurs périmètres. La carte des vocations, outil de planification à l'échelle d'un parc naturel marin reposant sur une gouvernance forte (exercée par le conseil de gestion) qui s'appuie techniquement sur l'équipe du PNM. Vers une cartographie dynamique, où il sera possible d'interroger les « zones à vocation homogène » de visualiser les enjeux qui s'y rattachent. Intégration à venir d'une dimension prospective.

**P. Vermeulen et Lucie Trulla, DIRM NAMO :** « Des-anxiogénéiser » le sujet. Au niveau européen, la Politique maritime intégrée (PMI) vise à appréhender la réalité maritime de manière intersectorielle, dynamique et écosystémique par l'ensemble des Etats-Membres. Il s'agit de sécuriser et de valoriser le potentiel économique et social de la mer tout en préservant les milieux et ressources pour les générations futures. En complément, la France a choisi d'élaborer une stratégie nationale mer et littoral (SNML) en six axes qui répondront notamment aux attentes européennes. Après avoir établi un diagnostic partagé en 2014, la SNML doit arrêter des orientations nationales devant précéder la déclinaison à l'échelle des façades maritimes métropolitaines (puis des bassins marins), via les futurs documents stratégiques de façade. Le processus relève de la responsabilité de l'État, et doit faire l'objet d'une construction collaborative.

Le document stratégique de façade doit incarner à l'échelle de la façade, en interfaçade et en transfrontalier une approche très dynamique et une vision prospective et stratégique sur les politiques maritimes et littorales. Il veillera à maintenir une cohérence à l'échelle des façades maritimes métropolitaines et des sous région marines entre les politiques territoriales et sectorielles. Son opposabilité et sa filiation avec la directive-cadre européenne planification de l'espace marin devraient être établies par la loi-cadre reconquête de la biodiversité.

**E. Banel (Armateurs de France) :** fort enjeu autour du lien à établir entre les multiples stratégies en cours, à réussir ensuite à l'échelle de la façade, autour des échéances de la transposition de la DCPEM (18 septembre 2016) puis de l'élaboration des plans (31 mars 2021).

**Armand Quentel (comité régional des pêches maritimes de Bretagne) :** Besoin d'un État stratège. Le processus public doit s'appuyer, sur le plan technique, sur une unité mixte de coopération, ne reposant pas sur le seul CEREMA.

**F. Gauthiez, (AAMP) :** la définition des objectifs stratégiques doit être précédée par un travail de prospective, elle-même précédée par la détermination des objectifs nationaux. Ceux-ci incluent la dimension internationale.

Ton Iljstra, (ministère de l'Économie des Pays-Bas) : besoin de définir le « win-win » dès le départ. À cet effet, les parties prenantes ont toute légitimité à prendre l'initiative. Se mettre d'accord sur les objectifs, clarifier le rôle des parties prenantes. Un point de vigilance sur l'information scientifique et économique acquise sur financement public, sans « partage » avec les parties prenantes.

Les autres États membres ont parfois limité la transposition au processus opérationnel de PEM, dans un exercice assez proche de celui de la carte des vocations réalisé. En effet, la directive PEM ne précise rien sur le processus politique qui précède. Les deux processus, politiques et opérationnels doivent donc être conduits et associés. Il n'y a pas encore de consensus sur l'utilisation de la mer, même si la mer n'est plus véritablement perçue comme un espace de liberté. Le processus opérationnel peut, pour partie, reposer sur une cartographie.

La question de la durabilité des pratiques sectorielles n'est pas traitée aujourd'hui en France et l'on parle déjà de croissance bleue. Comment faire des arbitrages économiques si les services rendus par les écosystèmes marins n'ont pas été identifiés préalablement ? Le processus envisagé intervient trop tôt et nécessite un travail préalable sur les pratiques et l'évaluation des services écosystémiques.

L'entrée par la valeur économique des activités pose problème, notamment pour des raisons éthiques. Pour la concertation le cadre du conseil maritime de façade est trop étroit et doit être repensé.

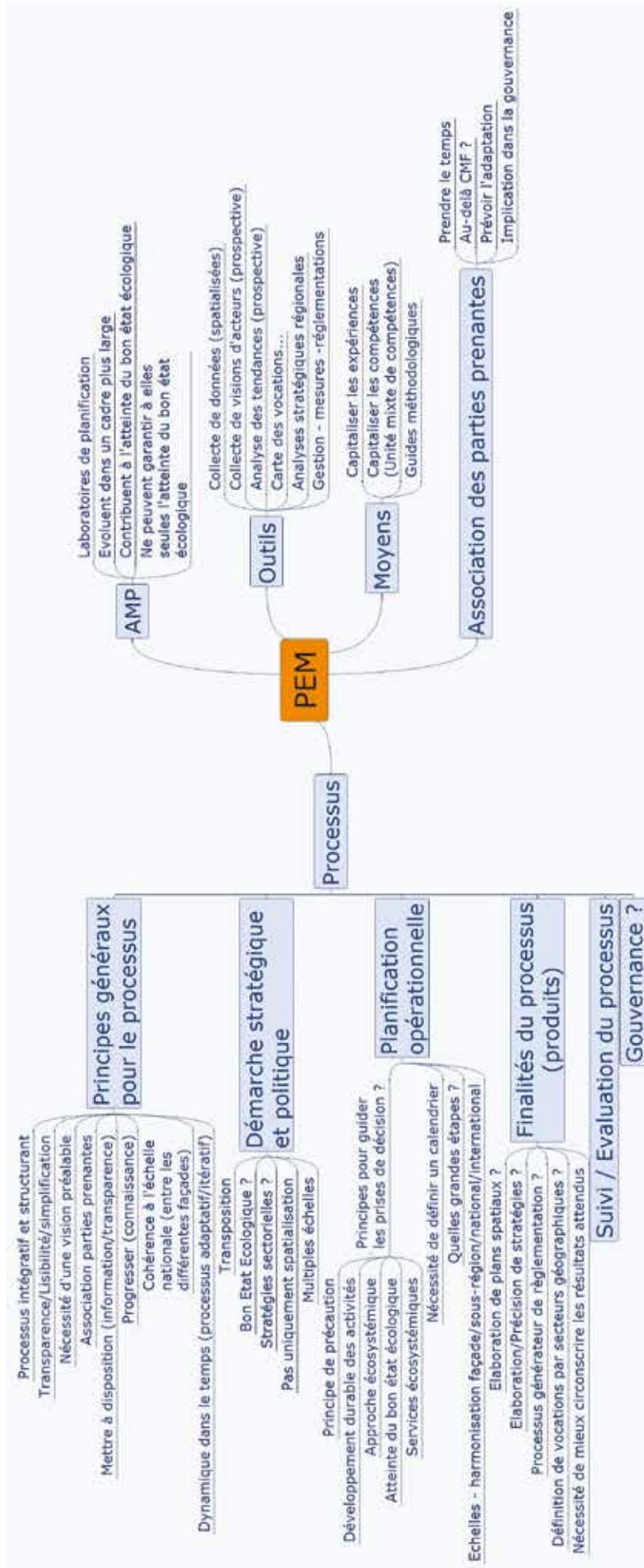
Une vision est nécessaire : « que voulons-nous pour notre espace marin » ? La PEM constitue un processus intégratif des stratégies, spatiales et temporelles.

Le sujet de la collecte des données est important. Il s'agit d'identifier l'ensemble des « entrants » qui vont donner une lisibilité sur les besoins sectoriels. Des lacunes de connaissances devront conduire à l'identification des besoins de d'acquisition et de recherche. L'analyse cartographique devra s'accompagner de la mise en place de mesures de gestion.

À titre de synthèse des échanges, une carte mentale a été élaborée en séance, puis projetée pour échanger avec la salle.

La carte mentale ci-après, complétée, propose une représentation graphique des composantes du processus de planification de l'espace maritime, autour des mots clefs, questions, principes et idées énoncés.

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES COMPOSANTES DU PROCESSUS DE PLANIFICATION DE L'ESPACE MARITIME, AUTOUR DES MOTS CLEFS, QUESTIONS, PRINCIPES ET IDÉES ÉNONCÉS



## RECOMMANDATIONS :

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <p><b>RECOMMANDATION POLITIQUE</b> Déclaration commune des acteurs des AMP</p>	<p>Dans l'objectif d'améliorer la lisibilité du processus de PEM pour l'ensemble des parties prenantes, favorisant ainsi leur adhésion, il est nécessaire d'explicitier <b>une vision préalable du processus</b>, vision qui doit être <b>harmonisée à l'échelle nationale</b>.</p> <p>Doit être aussi explicitée l'articulation entre une phase de <b>planification stratégique globale</b> et la phase de <b>planification opérationnelle</b> consécutive.</p> <p>Le rôle de l'<b>État stratège</b> est primordial, précisant le calendrier et les orientations stratégiques du processus de PEM au niveau national, via la SNML notamment, et les modalités de déclinaison en façade à travers les DSF.</p> <p>La PEM est un processus <b>intégratif et structurant</b> pour l'ensemble des stratégies et politiques maritimes. Il est donc nécessaire de clarifier l'articulation du processus avec les <b>stratégies sectorielles</b> (EMR, Stratégie granulats, SRDAM, SNGITC...), avec la mise en œuvre de la <b>DCSMM</b> ainsi qu'avec les <b>politiques supranationales</b> (PCP...).</p> <p>Dans le cadre d'un calendrier contraint par les échéances communautaires, il a été souligné l'importance de la <b>temporalité du processus</b>, qui doit rester adaptée à la bonne implication de l'ensemble des parties prenantes.</p> <p>L'atteinte du <b>bon état écologique</b> et les enjeux de <b>durabilité des activités</b> doivent animer le processus à tous les niveaux, et constituer un <b>pré requis indispensable</b> à toute prise de décision.</p> <p>Les <b>AMP</b> sont des outils à <b>intégrer pleinement au processus de PEM</b>. Elles <b>contribuent à l'atteinte du bon état écologique</b>, sans en assurer l'entière responsabilité. De plus, les AMP peuvent constituer des <b>enceintes de planification pertinentes à échelle locale</b> ainsi que de véritables <b>laboratoires d'expérimentation</b> pour la mise en œuvre du processus de PEM.</p>
 <p><b>MÉTHODOLOGIE</b> Adoption d'une méthodologie commune ou mise en évidence d'un besoin à développer</p>	<p>Le processus de PEM implique des exigences sur le plan méthodologique, soulignées pour certaines lors de l'atelier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement d'une feuille de route et d'un calendrier précis pour les différentes étapes du processus.</li> <li>• Précision sur le vocabulaire employé.</li> <li>• Capitalisation les expériences existantes, étrangères ou nationales, notamment les processus de planifications mis en place au sein de certaines AMP pour leur gestion.</li> <li>• Mise en place d'une gouvernance élargie, impliquant l'ensemble des parties prenantes.</li> <li>• Pragmatisme, rationalisation et simplification des dispositifs.</li> </ul>
 <p><b>OUTIL</b> Outils précis à développer en appui à la stratégie : bases de données, portail, référentiel, accompagnement technique...</p>	<p>Afin de capitaliser les expériences et compétences dans le domaine de la planification maritime, il a été évoqué la <b>création d'un groupe de travail</b> (« unité mixte ») réunissant des compétences présentes au sein des services et opérateurs d'État, des organismes gestionnaires d'AMP, des laboratoires scientifiques ou des organisations socioprofessionnelles.</p> <p>Il a aussi été évoqué la nécessité de mettre en place un outil permettant le <b>partage des données</b> nécessaires au processus de PEM ainsi que la <b>capitalisation des données existantes</b>.</p>



#20

# POUR UNE POLICE DE LA NATURE EFFICACE



## RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER :

L'atelier vise à renforcer les capacités des gestionnaires en matière de politique de surveillance et de procédure pénale, à échanger sur les besoins propres à chacune des AMP, notamment au regard de leurs statuts, et à définir la stratégie pénale la mieux adaptée en fonction des objectifs de gestion.

Plusieurs questions se posent quant à la mise en œuvre de la stratégie AMP.

Des questions opérationnelles concernant : l'harmonisation des interventions des différentes polices, la spécialisation des polices pour le milieu marin, la formation des agents en vue de la rédaction des procès-verbaux.

Des questions pénales et juridictionnelles concernant : la réduction du nombre de polices, les conventions entre les AMP et les parquets afin d'améliorer l'effectivité du contrôle, la spécialisation des juridictions.

## ANIMATEURS DE L'ATELIER :

**Sébastien Mabile**, Commission Droit et Politiques environnementales de l'UICN France

**Florence Clap**, Comité français de l'UICN

## RÉFÉRENT ÉTAT :

**Guillem Canneva**, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

## DÉROULEMENT DE L'ATELIER :

### PARTIE 1 : PLANS DE CONTRÔLE ET AMP

#### 1. Retour du colloque sur la protection de la nature par le droit pénal à Montpellier le 25 septembre 2015 par Florence CLAP, chargée de Programme « Politiques de la Biodiversité » à l'UICN France et Sébastien MABILE, avocat, président de la Commission Droit et politiques environnementales de l'UICN France.

Le colloque de Montpellier a permis de dresser le constat des faiblesses du droit pénal de l'environnement et d'envisager des propositions de solutions ainsi que des pistes de réflexion dans une perspective d'évolution du droit.

En effet, le contentieux environnemental est encore en France très marginal. En 2013, ont été constatées 67 000 infractions au droit de l'environnement dont 12 faits criminels (par exemple des incendies volontaires) et 21 000 délits et pourtant il y a très peu de procès dans ce domaine. Le colloque a mis en lumière trois points centraux pour parvenir à l'amélioration du droit pénal de l'environnement et dans la perspective de la future Agence française pour la Biodiversité. Les progrès à venir devront se concentrer dans trois domaines : la sensibilisation, la coopération/coordination et enfin la formation.

1. La première exigence doit être la non-dégradation et pour parvenir à cela il faut que le public soit informé des dangers liés à la destruction de la nature.
2. De plus, il doit être instauré une véritable coopération et coordination entre les différents acteurs en charge de constater et réprimer les atteintes à l'environnement. Il faut que soit en contact régulier aussi bien les agents de police, que les parquets, les ministères, les agences spécialisées. Des sessions de formation pour l'ensemble du personnel amené à intervenir dans la lutte contre les dommages causés à l'environnement doivent également être mises en place.
3. Enfin, la formation des magistrats, procureurs et agents de police de l'environnement est la condition sine qua non pour que la répression puisse aboutir à de véritables condamnations.

#### 2. Présentation de la DIRM-NAMO et l'AAMP sur la mise en place de plans de contrôle des AMP selon l'instruction du gouvernement du 13 mars 2015 : organisation générale et coordination au niveau local - Barthélémy GONELLA, chargé de mission Surveillance maritime des AMP au sein de l'AAMP.

Contrairement aux contrôles des pêches et de l'environnement terrestre, le contrôle de l'environnement marin, et plus particulièrement des AMP, n'était pas clairement défini.

Avec l'ordonnance du 11 janvier 2012 et plus particulièrement l'instruction du gouvernement du 13 mars 2015, l'élaboration des plans de contrôle de façade, leur mise en œuvre et de leur suivi se trouvent, en partie, structurés.

Cette instruction est une avancée majeure même si on peut regretter qu'elle ne concerne que les eaux métropolitaines, ne s'appuie que sur les moyens réduits du MEDDE et exclue l'estran et certaines polices faisant déjà l'objet d'une organisation spécifique (en particulier la police des pêches). En effet, elle consacre la désignation des DIRM comme rédactrices de ces plans de façade, désigne les préfets coordonnateurs de façade comme autorité en charge de leur application et prévoit la préfiguration d'un Centre d'Appui au Contrôle de l'Environnement Marin. Enfin, elle prévoit également que ces plans de façade seront validés par les Commissions administratives de façade. La structure administrative française actuelle alloue l'essentiel des moyens de contrôles, qu'ils soient terrestres ou maritimes, humains ou matériels, aux Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) (DDTM). De ce fait, chaque plan de contrôle doit être pris en compte dans les plans départementaux de contrôles validés en Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature.

La DIRM NAMO (La Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest) en concertation avec la DDTM et la DREAL de la façade ainsi que de l'ONEMA, l'ONCFS et l'AAMP a rédigé son plan de contrôle de façade qui a été validé le 29 septembre 2015.

Premier du genre, il se veut expérimental afin de :

- proposer des fiches thématiques d'aide aux contrôles (non exhaustives) et tenant compte du programme de mesure de la DCSMM ;
- déterminer la meilleure organisation en permettant aux DDTM de confier l'organisation locale qui leur semble la mieux adaptée, soit à la MISEN, soit au CODOP (comité départemental opérationnel en charge du contrôle des pêches) ;
- permettre un retour d'expérience, sous un an, des premiers objectifs affichés ;
- permettre son évolution en fonction de l'analyse du retour d'expérience.

### **3. La mise en place du plan de contrôle à l'échelle d'une AMP : le Parc naturel marin d'Iroise – Fabien Boileau, directeur adjoint du PNMI**

Un Parc naturel marin n'a ni pouvoir réglementaire ni réglementations spécifiques, il est toutefois sollicité pour avis sur des demandes d'activité sur le domaine public maritime (travaux, exploitation, manifestations...). Dans certains cas, ces avis sont dits « conformes » et peuvent donc s'apparenter à un droit de veto.

Dans le Parc naturel marin d'Iroise, une véritable politique de contrôle a été mise en place.

Les priorités d'action sont validées par le Conseil de gestion du parc. Cette politique de contrôle prend en compte :

- la sensibilité des zones, basée sur la carte des vocations extraite du plan de gestion
- l'impact potentiel des activités sur le patrimoine naturel et culturel
- la pression de contrôle exercée par les autres administrations et les compétences de chaque organisme de contrôle.

La politique de contrôle du Parc prévoit des missions de sensibilisation à la réglementation, de la surveillance et des contrôles ciblés.

Afin de s'intégrer efficacement dans un paysage administratif déjà très complet, le parc a fait valider sa politique de contrôle par les administrations en charge de chaque domaine (DDTM/DML pour la police des pêches, DRASSM pour la police des biens culturels maritimes...). De plus, le parc est intégré aux différents organes de coordination (MISEN, CODOP...) ce qui permet d'augmenter l'efficacité des missions.

Malgré ses faibles moyens la présence d'un PNM sur le littoral permet d'exercer une pression de contrôle bien répartie sur les activités ayant un impact potentiel sur l'environnement. L'expertise des agents et leur connaissance des activités, des milieux et des espèces est un atout précieux. En effet, les administrations historiques de l'action de l'État en mer n'ont ni les mêmes priorités, ni la même capacité d'analyse sur les problématiques environnementales.

## **PARTIE 2 : LA POLICE DES AMP : RELATIONS AVEC LES AUTRES SERVICES DE POLICE ET AVEC LE PARQUET : RETOURS D'EXPÉRIENCES**

### **4. La mutualisation des polices en mer : l'expérience du Parc National de Port-Cros – Guillaume SELLIER, directeur du Parc Naturel de Port-Cros**

On constate aujourd'hui la multiplicité des acteurs compétents (notamment dans les différentes administrations) et de nombreuses procédures non sécurisées (mauvaise maîtrise des textes juridiques, de l'appréciation des faits). Or c'est le Procès-verbal qui constate l'infraction, lu à l'audience, qui fonde toutes la base des discussions. Dans ces circonstances il est indispensable que soient indiqués précisément tous les éléments matériels constitutifs de l'infraction. Une faille dans la constatation de l'infraction aboutit inévitablement à la relaxe des suspects et au classement de l'affaire. Il est donc nécessaire d'optimiser les procédures et les contrôles.

Pour mener efficacement les contrôles il est indispensable que les agents aient des connaissances précises des différentes procédures pénales qui existent. Il faut qu'une politique de répression pénale soit définie clairement par les parquets (c'est notamment le cas pour Toulon et Draguignan) et qu'une collaboration étroite soit mise en œuvre entre les agents de contrôle et les magistrats. L'objectif in fine est que la société civile ait le sentiment qu'il existe une politique de contrôle efficace. L'effet dissuasif est alors atteint.

Par ailleurs, il faut que soit instaurée une synergie entre les acteurs. Il faut trouver une personne capable de fédérer autour d'elle et d'impulser les actions de contrôle pour une plus grande efficacité.

### **5. Retour d'expériences sur un partenariat Parquet/AMP : Le groupe opérationnel des Calanques – Benjamin DURAND, directeur adjoint du PN des Calanques**

Le Parc national des Calanques est le 10ème et dernier parc créé. Il se situe dans un contexte géographique un peu particulier puisqu'il est dans le prolongement de la ville de Marseille, une zone périurbaine à la fois terrestre et marine.

Cet espace est victime d'usages divers qui ne sont pas spécifiquement nuisibles pour l'environnement mais qui le deviennent par le taux élevé de fréquentation du milieu. L'impact est donc d'autant plus important que les actions sont démultipliées.

Au sein du Parc, la police de l'environnement est bien cadrée, une politique pénale a été adoptée et un Groupe Opérationnel Calanques, sous tutelle du parquet ainsi que de certaines administrations, a été mis en place.

Le directeur de PN ne peut réglementer et contrôler uniquement des thématiques qui n'appartiennent pas au champ de compétences des préfets ou d'autres administrations (par exemple : il peut réglementer le bruit mais pas la navigation...). Il est donc indispensable qu'existe une bonne coordination dans la constatation des infractions.

Le Tribunal de grande instance de Marseille dispose d'une équipe spécifique « environnement » qui traite environ 150 affaires par an.

Le bilan de ce Groupe opérationnel est positif. Les opérations menées donnent lieu à des sanctions et l'efficacité des contrôles est constatée. Le bilan est positif car on constate :

- une meilleure connaissance des acteurs,
- les opérations menées qui donnent lieu à la rédaction de Procès-verbaux,
- la réactivité des acteurs accrue (en cas d'urgence),
- une relation de confiance instaurée entre les acteurs.

## **SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :**

Les animateurs ont constaté lors de l'atelier une bonne adhésion des participants aux retours d'expérience proposés. Plutôt qu'un débat, les échanges se sont ainsi orientés autour de demandes de précisions.

Les participants ont toutefois soulevé les différents points suivant :

- Les sanctions financières sont souvent plus adaptées et plus répandues dans la répression des infractions que les peines d'emprisonnement dans la mesure où la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982) interdit de prononcer des peines d'emprisonnement à l'encontre des nationaux des États tiers en l'absence d'accords particuliers ce qui fait que, en pratique, la France ne peut prononcer des peines d'emprisonnement qu'à l'égard de ses ressortissants.
- La création des Juridictions françaises du littoral maritime spécialisées (JULIS) (qui ont remporté un franc succès) a été un travail de longue haleine et accompagné de patience dans le processus de création de juridictions spécialisées en matière d'environnement précisant toutefois que ce processus était en bonne voie.
- La nécessité de mutualiser les bonnes pratiques et les expériences a été évoquée dans le processus d'amélioration de l'efficacité des polices.

- Sont aujourd'hui constatés de sérieux problèmes de gestion pénale sur les sites Natura 2000 en mer. On ne trouve qu'un exemple de partenariat entre une commune et une brigade en mer pour une police efficace. Idéalement il faudrait que soit désignée une personne en charge de la coopération des différentes actions de police pour garantir plus d'efficacité.
- Savoir si la surveillance des AMP en outre-mer, au territoire étendu pouvait se faire au moyen de satellites. Les intervenants ont précisé que de tels dispositifs étaient en cours de développement et de test mais qu'ils resteraient dans tous les cas onéreux et insuffisants pour surveiller l'ensemble de l'espace en continu.

## RECOMMANDATIONS :

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <p><b>RECOMMANDATION POLITIQUE</b> Déclaration commune des acteurs des AMP</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Proposer des recommandations au congrès français de la nature le 29 janvier prochain pour renforcer et améliorer le droit pénal de l'environnement, et notamment la spécialisation des juridictions dans le domaine de l'environnement</li> <li>2. Proposer ces recommandations à la garde des Sceaux et à la Ministre de l'Écologie</li> </ol>
 <p><b>MÉTHODOLOGIE</b> Adoption d'une méthodologie commune ou mise en évidence d'un besoin à développer</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nécessaire coordination entre différents dispositifs de contrôle en mer, mais également avec les autres dispositifs de coordination des contrôles sur terre. Notamment, coordonner les plans de contrôle avec les plans de façade → rôle de l'AFB ?</li> <li>2. Définition des priorités de contrôle (thématique et géographique) au sein de chacune des AMP en fonction des finalités qui leur sont propres</li> <li>3. Définir une politique pénale claire et compréhensible au regard de la société civile, et efficace au regard de l'effectivité des sanctions (financières par exemple)</li> <li>4. Améliorer les coopérations et structurer les relations avec le parquet comme l'a fait le PN calanques avec le GOC (Groupe opérationnel Calanques)</li> <li>5. S'appuyer, en coordination inter-DIRM, sur le plan de façade NAMO déjà validé par les préfets coordinateurs pour la mise en place des plans des autres façades tout en permettant la réflexion sur l'emploi des moyens des autres administrations, en métropole et en outre-mer, conformément à l'instruction.</li> </ol>
 <p><b>OUTIL</b> Outils précis à développer en appui à la stratégie : bases de données, portail, référentiel, accompagnement technique...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser les outils de diffusion au sein du réseau d'AMP pour diffuser les bonnes pratiques</li> <li>- Renforcer la formation des magistrats sur les enjeux de la biodiversité</li> <li>- Renforcer la formation des agents de police de l'environnement qui constatent les infractions (les accompagner pour la rédaction d'un PV de telle manière que les poursuites ultérieures soient possibles et aboutissent à de véritables sanctions) → rôle important et attendu de l'AFB</li> </ul>
 <p><b>TEXTE</b> Proposition de texte de nature législative ou réglementaire ou souhait en ce sens</p>	<p>Poursuivre le processus d'harmonisation des polices de l'environnement (et des domaines connexes tels que la pêche maritime).</p>
 <p><b>COMMUNICATION, MÉDIATION</b> Outils à mettre en place, stratégie pour une meilleure appropriation par le public ou les acteurs</p>	<p>Communication sur les infractions et les sanctions, notamment à travers la presse.</p>



# S.

## COOPÉRER

### UN RÉSEAU RÉPONDANT À DES OBJECTIFS DÉFINIS À DE MULTIPLES ÉCHELLES

Ce principe a pour objectifs d'aller vers un réseau répondant aux engagements en termes de surface et de résultats de conservation (CDB-Conventions de mers régionales – directives européennes), d'aboutir à des aires protégées efficacement gérées en démontrant ainsi leur contribution à la préservation du milieu marin.

De nombreuses initiatives de coopération ont été mises en œuvre (Groupement européen de coopération territoriale, réseaux de gestionnaires comme : MedPan, CaMPAM, Maia, Panache) mais les objectifs de conservation ne sont globalement pas atteints.

Pour y parvenir, les trois ateliers [21, 22-23 et 24] ont fait ressortir les priorités suivantes à mettre en œuvre :

- coopérer globalement face aux défis de la planète : les structures responsables de la gestion des AMP sont concernées à plusieurs titres par la COP 21 organisée par la France : 1) évaluer et anticiper dans la mesure du possible les effets des changements climatiques dans les plans de gestion ; 2) mieux valoriser le rôle des AMP dans les stratégies d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques. Il faut intégrer les AMP en tant que solutions fondées sur la nature dans la nouvelle version du plan national d'adaptation au changement climatique : mise en place d'un réseau qui anticipe les changements, de zones de protection renforcée mobiles, développement de modélisations régionales précises... ;
- du fait de sa présence territoriale dans plusieurs mers, la France partage des frontières maritimes avec 35 pays et engage sa responsabilité dans plusieurs Conventions des mers régionales. Il s'agit de renforcer la présence française dans ces mécanismes de coopération régionale et de développer les gestions transfrontalières. Il s'agit aussi d'utiliser la connaissance acquise dans les AMP comme observatoires pour la gestion à l'échelle éco-régionale : définition des objectifs, mesures et suivis communs, ainsi que de pérenniser et de structurer des forums de gestionnaires dans toutes les éco-régions ;
- définir des méthodes pour évaluer l'efficacité de la gestion à l'échelle éco-régionale et à travers le déploiement des tableaux de bord en lien avec des standards internationaux de qualité de gestion et de gouvernance tels que la liste verte. En 2014, trois AMP françaises ont été labellisées au sein de la nouvelle Liste verte des aires protégées de l'IUCN à l'occasion du 6e congrès mondial des parcs (Parc national de Guadeloupe, Réserve naturelle marine de Cerbère Banyuls et Parc naturel marin d'Iroise). Il s'agit de généraliser la culture de l'évaluation, l'appliquer à différentes échelles (définition et validation des enjeux et objectifs à l'échelle régionale), l'étendre dans les instances de consultation scientifique et technique et mettre en place un centre de ressources.



#21

# RÉPONSES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



## RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER :

Les aires marines protégées constituent des projets de territoire efficaces pour préserver et gérer la biodiversité. Dans le contexte du changement climatique, elles contribuent à maintenir la résilience des écosystèmes, leurs fonctionnalités écologiques et les services écosystémiques associés. Elles sont aussi menacées directement par les changements induits.

À l'échelle locale, l'atelier a pour objectif de mieux intégrer les changements climatiques dans les stratégies de gestion en répondant aux questions suivantes :

- Comment les changements climatiques impactent une AMP ? comment mesurer cet impact ?
- Faut-il adapter sa gestion ? quelles stratégies choisir ? quelles solutions possibles, juridiques notamment ?
- À quelle échelle travailler ?
- Comment mieux communiquer sur les changements climatiques ?

À l'échelle globale, l'atelier vise à proposer une meilleure intégration des AMP dans les politiques publiques en lien avec les changements climatiques et la conservation de la biodiversité.

## ANIMATEURS DE L'ATELIER :

**Guy-François Frisoni**, Office de l'Environnement de la Corse

**Sécolène Travichon**, Ligue pour la protection des oiseaux

## RÉFÉRENTS ÉTAT :

**Capucine Crosnier**, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie

**Pierre Commenville**, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie

**Frédéric Quemmerais**, Agence des aires marines protégées

## DÉROULEMENT DE L'ATELIER :

L'atelier était structuré en quatre sessions :

**La session introductive** a permis de présenter les objectifs, les règles de fonctionnement et la problématique de l'atelier (Sécolène Travichon, LPO) puis la place des changements climatiques dans la stratégie de l'agence des aires marines protégées et principaux impacts des CC (changements climatiques) sur les océans (Frédéric Quemmerais, AAMP).

**La session technique** (retour d'expérience et discussions) se divisait ensuite en 3 parties :

### - A. Observation des changements climatiques :

- Introduction au sujet (Guy François Frisoni, OEC)
- Exemple de croisement des données environnementales et des données biologiques (Cédric Marteau, TAAF)
- Impacts sur les récifs coralliens (Ifreco)

### - B. Gestion adaptative

- Introduction au sujet (Guy François Frisoni)
- Adaptation possible des réserves littorales soumises à l'élévation du niveau marin (Sécolène Travichon, LPO)
- Réchauffement et zoonoses : implication concrète pour le gestionnaire (Cédric Marteau, TAAF)
- Création de grandes aires marines protégées dans la zone Pacifique (Pew Environnement)
- Évolution du code de l'environnement : « adapter les outils juridiques pour l'adaptation » (discussion)

### - C. Communiquer sur les changements climatiques

- Introduction au sujet (Guy François Frisoni)
- Développement d'outils de concertation locale/projet LiCCo (Conservatoire du littoral)

**En 3e partie**, les discussions avec la salle portaient sur les éléments suivants :

Quels sont les enjeux prioritaires pour répondre aux changements climatiques (atténuation/adaptation) ? Quelles sont les échelles pertinentes pour mettre en œuvre ces réponses ? La discussion avait pour objectif de considérer trois échelles interconnectées : les gestionnaires de sites, les réseaux d'aires marines protégées et l'intégration dans les paysages marins.

**Enfin, la session conclusive** visait à identifier trois recommandations clefs pour être déclinées en points d'actions pour compléter, dans le contexte de la 21e conférence des parties de l'UNFCCC, la stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées en matière de réponses aux changements climatiques (nom de l'action/objectif/qui/quand/résultats attendus).

## SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :

Les présentations et les échanges qui se sont tenus pendant l'atelier ont abordé le sujet des aires marines protégées dans le contexte des changements climatiques avec une approche très large. Il en ressort des réflexions et des pistes de travail pour approfondir la compréhension des effets des changements climatiques sur la biodiversité et le patrimoine naturel dont les AMP ont la responsabilité, sur les échelles de travail spatiale et temporelle, sur les méthodes de gestion et l'appui aux gestionnaires, sur les aspects juridiques, sur la communication et sur le ou les rôles que peuvent jouer les AMP dans ce contexte, notamment en terme d'adaptation et d'atténuation. La richesse des éléments de préparation réunis en amont de l'atelier et la richesse des discussions pendant l'atelier indiquent qu'il est nécessaire de poursuivre et de renforcer les échanges tant avec la communauté des gestionnaires d'AMP qu'avec la communauté scientifique et qu'il est

nécessaire de faire émerger une stratégie cohérente et lucide pour la création et la gestion des aires marines protégées dans le contexte des changements climato océaniques.

Quelques points particuliers peuvent être notés.

Au sujet de l'observation et de la compréhension des effets physico-chimiques et biologiques, l'atelier a mis l'accent sur les manques de connaissances et sur les difficultés à mobiliser et à interpréter les connaissances existantes. Il existe des modèles globaux, des études sur des espèces particulières et des régions particulières. Cependant, de façon générale ces études ne sont pas systématiquement connues ou disponibles pour les gestionnaires ou ne répondent pas à leurs besoins ou n'existent pas localement. C'est particulièrement vrai à l'échelle régionale ou il pourrait être intéressant de développer des modélisations et projections nous permettant de comprendre et d'anticiper les effets physico chimiques et biologiques des changements climatiques. Globalement, il ressort un besoin de renforcer les partenariats entre animateurs national du réseau, gestionnaires et scientifiques pour mutualiser les efforts, les données et développer des projets intégrant nos enjeux de conservation.

Concernant les stratégies de gestion des aires marines protégées :

À l'échelle nationale, il ressort un besoin de mise en cohérence des différentes stratégies et une intégration plus claire et plus volontariste des enjeux de conservation de la biodiversité et des aires marines protégées comme outil de gestion pertinent dans ce contexte. Cela concerne notamment, le Plan national d'adaptation aux changements climatiques, la Stratégies de création d'aires protégées, la Stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées et la Stratégie nationale de gestion du trait de côte.

À l'échelle régionale, il semble nécessaire de développer des approches, des stratégies et des objectifs de gestion adaptative régionaux à l'échelle du réseau d'AMP, incluant les questionnements sur la taille des AMP, sur les zones refuge pour la biodiversité, sur les zones de repli stratégique, notamment à l'intérieur des terres pour les sites qui subiront l'élévation du niveau marin, sur la mobilité des AMP et sur la pertinence de faire évoluer certains outils juridiques. Dans ce contexte, la coopération régionale doit être un atout à développer.

À l'échelle locale, un effort significatif doit être fourni pour appuyer et accompagner les gestionnaires d'aires marines protégées. Il s'agit notamment de leur fournir un cadrage et des méthodes pour intégrer ces évolutions climatiques dans les documents de gestion avec l'objectif de développer des actions de gestion adaptative concrètes. Il s'agit également de sensibiliser à ces évolutions, de fournir des méthodologies de suivi plus standardisées, de développer des formations, de fournir des clés pour communiquer sur ce sujet avec les acteurs et partenaires locaux. L'animation du réseau des gestionnaires est particulièrement importante pour coordonner ces efforts. À court terme, un programme national intégrant des aires marines protégées pilotes pourrait voir le jour.

Enfin, les discussions ont également abordé la question du rôle des aires marines protégées pour l'atténuation des effets du changement climatique. Le constat a été fait que les aires marines protégées sont des outils potentiellement intéressants pour contribuer à lutter contre les changements climatiques (Solutions fondées sur la nature), dans des proportions qu'il conviendra d'évaluer au regard des enjeux de l'atténuation, des contextes régionaux et locaux dans lesquels se déploient les aires marines protégées et des actions de gestion effectivement mises en œuvre sur ce sujet. Il est également mentionné que les aires marines protégées, projets de territoire, doivent poursuivre et renforcer leurs actions pour la protection de la biodiversité et du patrimoine naturel, notamment en mettant en œuvre des stratégies d'adaptation concrètes et réalistes contribuant à diminuer la vulnérabilité des écosystèmes et des sociétés humaines qui y sont liées.



## RECOMMANDATIONS :

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <p><b>RECOMMANDATION POLITIQUE</b> Déclaration commune des acteurs des AMP</p>	<p>- Intégrer les AMP dans les politiques publiques qui touchent aux changements climatiques et réciproquement (intégrer les CC dans les politiques de conservation de la nature) : PNACC, SCAP (réseau cohérent en termes de connectivité), FRB, stratégie trait de côte (relocation de la biodiversité au même titre que les activités socio-économiques) :</p> <p>PNACC : Intégrer une fiche mers et océans : poser les bases d'une stratégie gestion de l'espace marin face aux changements climatiques ; Intégrer une fiche stratégie des aires marines protégées pour l'adaptation aux changements climatiques (en lien avec stratégie nationale de création et de gestion des amp), avec des moyens financiers associés</p>
 <p><b>MÉTHODOLOGIE</b> Adoption d'une méthodologie commune ou mise en évidence d'un besoin à développer</p>	<p>- Organiser les réseaux sur les changements climatiques dans les domaines de la surveillance, de la recherche, des échanges d'expériences et de formations entre gestionnaires.</p> <p>- Alerter les gestionnaires d'AMP sur la problématique des CC : Sensibiliser aux CC et alerter sur la nécessité de traiter le problème au cas par cas y compris en terme de communication.</p>
 <p><b>OUTIL</b> Outils précis à développer en appui à la stratégie : bases de données, portail, référentiel, accompagnement technique...</p>	<p>- Rédiger un guide méthodologique à l'attention des gestionnaires permettant de mieux intégrer les questions liées aux changements climatiques dans les documents de gestion.</p> <p>- Développer une base de connaissances sur les expériences de gestion adaptative applicables aux aires marines protégées : Résultats intermédiaires de l'enquête UICN « adaptation aux changements climatiques »</p>
 <p><b>TEXTE</b> Proposition de texte de nature législative ou réglementaire ou souhait en ce sens</p>	<p>- Réflexion sur la pertinence des outils juridiques et sur l'utilisation des outils existants – adaptation des stratégies nationales SCAP et création d'AMP : Développer un axe stratégique consacré à l'adaptation et à la gestion des changements climatiques</p>



#22

#23

# COHÉRENCE DE LA GESTION À L'ÉCHELLE DES ÉCO-RÉGIONS



## RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER :

La coopération régionale et internationale : une approche complexe mais indispensable à la mise en commun des connaissances, des enjeux et des mesures nécessaires à l'efficacité des aires marines protégées françaises dans les mers du monde.

L'objectif général de l'atelier est de définir les bonnes pratiques méthodologiques à partir de retours d'expériences concrets et pour répondre aux différentes échelles pertinentes de collaboration (variables dans le temps et dans l'espace). La volonté est de définir et mettre en commun, ce qui permet de passer de la théorie (stratégie AMP notamment) qui prévoit une collaboration régionale à la pratique par la mise en œuvre effective de mesures.

## ANIMATEURS DE L'ATELIER :

**Chloë Webster**, MedPAN

**Emmanuel Caillot**, Réserves Naturelles de France

**Christophe Aulert & Céline Maurer**, Agence des aires marines protégées

**Romain Renoux**, Réserve naturelle de Saint-Martin/Agoa

## RÉFÉRENT ÉTAT :

**Camille Campéon**, Ministère de l'Ecologie du Développement durable et de l'Energie

## DÉROULEMENT DE L'ATELIER :

L'atelier s'est déroulé autour de trois axes et de plusieurs retours d'expériences qui ont alimenté les recommandations.

### AXE 1 ÉTAT DES LIEUX DE LA CONNAISSANCE

Présentation Eric Feunteun : Intérêt de travailler à l'échelle de l'éco-région pour les suivis, les études et la gestion des AMP et du milieu marin en prenant des exemples sur quelques espèces mobiles.

- Définir des unités de gestion pertinentes pour chaque espèce à partir des données existantes et acquérir les données complémentaires ;
- Améliorer la connaissance pour mieux gérer ;
- Définir des objectifs de gestion à la bonne échelle ;
- Coopérer avec les usagers.

Présentation Amandine Eynaudi – AAMP, sanctuaire Agoa : Agoa, une nécessaire insertion dans le paysage régional « Caraïbes » et peut-être même au-delà ?

- Travailler avec les voisins, car les espèces sont très mobiles ;
- Les zones fonctionnelles doivent être gérées y compris en dehors du sanctuaire ;
- Acquérir des données sur zones fonctionnelles (balise Argos, photo identification) ;
- Protocole SPAW : va aider à discuter avec les voisins. Tous n'en font pas partie donc nécessité de partenariat complémentaire ;
- Organiser des jumelages avec d'autres AMP ;
- Échanger au niveau technique sans forcément de programme commun, cela permet le partage de la connaissance, le partage de données, un échange sur les protocoles ;
- Mettre en place des formations comme celle organisée par CarSPAW et CBI. C'est l'occasion d'identifier des homologues pour éventuellement un partenariat technique, et éventuellement ensuite une coopération ;
- Les projets INTERREG permettent de travailler ensemble ;
- Nécessité que les AMP portent sur l'ensemble des habitats nécessaires pour le cycle biologique des espèces ;
- Pallier les discontinuités par la diplomatie et la géopolitique, et en premier lieu par la coopération technique ;
- Démontrer l'intérêt notamment économique de la gestion pour réussir à mobiliser les voisins ;
- Nécessité de coopération technique et politique.

Présentation Christophe Aulert – Agence AMP (Antenne Manche Mer du Nord) : Observatoire prédateurs supérieurs : recommandations pour une animation pérenne des Observatoires à l'échelle des éco-régions - Projet Interreg APROCHE.

- Améliorer la connaissance sur les interactions avec les activités ;
- Définir des protocoles communs ;
- Partager les bases de données ;
- Réfléchir à des indicateurs, des tableaux de bord, des méthodes cohérentes et complémentaires à l'échelle éco-régionale ;
- Répondre aux besoins rapportage DO, DHFF, DCSMM, OSPAR... ;
- Améliorer la connaissance de l'état de conservation des espèces à l'échelle de l'éco-régionale ;
- Mettre en place des suivis à long terme partagés pour comprendre les évolutions de populations ;
- Améliorer la cohérence du réseau d'AMP à l'échelle éco-régionale ;
- Trouver des moyens financiers et humains sur le long terme (Interreg limité à 3 ans).

Présentation Romain Renoux - Réserve naturelle de Saint-Martin, Coopérer pour améliorer la connaissance : l'exemple de la Réserve naturelle de Saint-Martin.

- L'assise humaine de réseau est fondamentale pour une gestion cohérente ;
- CarSPAW fait partie du comité consultatif de la réserve, cela peut faciliter coopération entre États ;
- Mise en place des protocoles standardisés entre plusieurs AMP françaises (réseau des réserves) pour le suivi ;
- Réalisation d'un inventaire de la méthode suivie dans d'autres îles dans un objectif d'arriver à un protocole standardisé, voire faire des équipes communes ;
- Besoin de cours d'anglais pour les gestionnaires.

Présentation Chloë Webster-MedPAN, Christophe Aulert – AAMP (Antenne Manche Mer du Nord) Bruno Meola – MedPAN : boîte à outils gestionnaires Méditerranée + boîte à outils Manche avec programme PANACHE.

Présentation des outils à disposition des gestionnaires d'AMP mis en place par les deux réseaux.

- Organiser des visites d'échanges, pour transférer des savoirs et mise en place zones de non-prélèvement ;
- Développer des bases de données, des protocoles et des outils de suivi ;
- Développer des fonds fiduciaires (pour sortir de l'approche projet) ;
- Monter des Réseaux à échelle géographique et sociale ;
- Nécessité d'animer les réseaux et de communiquer.

## **AXE 2 EFFICACITÉ DE LA GESTION**

Présentation Romain Renoux Réserve naturelle de Saint-Martin : Coopérer pour mieux gérer : l'exemple de la Réserve naturelle de Saint-Martin.

- Intérêt d'un réseau thématique à une échelle infrarégionale : Atelier d'échange d'expérience entre gestionnaires financé par Car SPAW (AMP tourisme durable).

Présentation Renaud Dupuy de la Grandrive – Ville d'Agde et Chloë Webster – MedPAN : Séminaire biogéographique pour la gestion de sites Natura 2000 en mer (Saint-Malo, 2015) : restitution et aperçu des outils et présentation Chloë Webster- MedPAN : Un regard sur trois réseaux de gestionnaires en appui des systèmes d'AMP : MedPAN - RAMPAN – CaMPAM.

Les réseaux représentant les gestionnaires d'AMP sont nombreux dans le monde. Tous différents dans leur structure, leur statut et leur stade de développement, ils présentent néanmoins bien des similitudes, notamment en ce qui concerne les outils :

- Communication (newsletter, liste de diffusion d'information par e-mail, site internet) ;
- Base de données sur les AMP ;
- Rencontres annuelles et formations pour les gestionnaires ;
- Programme de financement de petits projets (MedPAN, CaMPAM) ;
- Production et édition de guides et autre outils pour soutenir les gestionnaires (MedPAN) ;
- Élaboration d'une vision stratégique pour l'ensemble d'un réseau afin de contribuer aux objectifs des conventions de mers régionales et renforcer la gestion efficace des AMP.

## **AXE 3 COHÉRENCE DES POLITIQUES**

Présentation Aurélie Fourdrain - Parc marin de la mer de Corail. Service de la pêche et de l'environnement, Exemple Mer de Corail, Nouvelle-Calédonie.

- Comité de gestion du parc ouvert aux autres états voisins ;
- Certaines orientations du plan de gestion concernent l'international ;
- Jumelage entre AMP.

Présentation Maud Casier/Camille Campeon - MEDDE : Les conventions de mers régionales, le point de vue du MEDDE.

- S'appuyer sur les CAR en tant qu'interfaces politiques et techniques et alimenter les CMR : Renforcement des moyens de CMR (nota des CAR) ?
- Car-SPAW : demande politique de représentations régionales à la COP ;
- Processus d'écoute des réseaux de gestionnaires pour faire remonter les problématiques à un niveau politique ;
- Trouver le dénominateur entre besoins régionaux et besoins nationaux : exemple du dimensionnement des bases de données ;
- Assurer la cohérence entre les travaux conduits au niveau local et régional pour éviter les doublons.

Présentation Céline Maurer – AAMP (Antenne Méditerranée) : Cohérence des politiques publiques en France métropolitaine : exemple de la DCSMM.

- Proposition de nouvelles mesures si nécessaire à l'échelle pertinente ;
- Mise en cohérence avec les pays voisins pour les mesures pertinentes ;
- Échange, transfert d'info pour permettre la mise en œuvre des mesures à la bonne échelle ;
- Compléter le réseau Natura 2000 en cohérence avec les autres États Membres ;
- Guide commun sur l'évaluation des impacts à réaliser au niveau européen ;
- Cohérence en matière de gouvernance DCE-DCSMM-DHFF, mais nécessité d'une mise œuvre effective ;
- Mise en cohérence directives et AMP, c'est un travail de fond, s'appuyer sur les AMP (connaissances, gestion) pour alimenter le PAMM ;

- Comité harmonisation, proposer des cohérences pour toutes les politiques publiques.

Présentation Chloë Webster - MedPAN : articulations Méditerranéennes

Dans le cadre Méditerranéen, les différents liens que MedPAN peut entretenir avec les différentes Conventions Internationales, les Conventions et Accords Régionaux (et organismes clés), et les lois, politique et directives Européennes (et organismes de recherche) permet d'illustrer la complexité du tissu relationnel régional.

## **SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :**

### **AXE 1 ÉTAT DES LIEUX DE LA CONNAISSANCE :**

- Définir la responsabilité des AMP à l'échelle façade, voire au niveau régional, pour bien formuler les objectifs de gestion et les besoins,
- Éléments de la connaissance à baser à la bonne échelle : définir pour chaque gestionnaire les espèces et les habitats concernés et l'échelle appropriée pour l'acquisition de connaissance,
- Nécessité d'harmoniser et de standardiser la collecte et le stockage des données à l'échelle éco-régionale,
- Eco-région : doit partir de l'objectif de gestion,
- Exemple du groupe technique AMP dans cadre OSPAR,
- Quels financements pour des enjeux qui dépassent l'AMP ?

### **AXE 2 EFFICACITÉ DE LA GESTION :**

Forces communes des réseaux de gestionnaires :

- Une coopération éco-régionale à l'échelle d'un grand écosystème marin,
- Un lien entre bottom-up avec les instances institutionnelles (top-down) qui renforce l'efficacité des actions pour atteindre les objectifs régionaux,
- Des actions représentatives des besoins de gestionnaires, des plateformes de partage et d'échanges entre gestionnaires et avec autres parties prenantes (pêche) et recherche,
- Une souplesse administrative (davantage que le niveau institutionnel) qui permet une plus grande facilité et rapidité de mise en œuvre.

Faiblesses et difficultés rencontrées des réseaux de gestionnaires :

- Plus difficile d'opérer lorsqu'il n'y a pas d'entité juridique (cas de CaMPAM),
- Manque de lien 'officialisé' dans la structuration avec certaines thématiques (cas de la pêche pour MedPAN),
- Gouvernance interne souvent à renforcer (notamment sur les besoins de capacité d'un secrétariat – exemple de RAMPAO),
- Confusion des organes de gouvernance,
- Manque de financements pérennes.

### **AXE 3 COHÉRENCE DES POLITIQUES :**

- Intégration des AMP dans un contexte plus large (exemple de la planification spatiale marine/maritime),
- Contextualiser avec des analyses régionales sur le statut des AMP (exemple MAPAMED et Statut 2012 des AMP en Méditerranée),
- Illustration du rôle de MedPAN dans le cadre de la commission européenne (DG Env, MARE etc...) et en lien avec le contexte de biogéographique de Mer Régionale :
  - Collaboration avec le Centre d'Activité Régional pour les Aires Spécialement protégées (CAR/ASP) du PNUE-PAM (Convention de Barcelone) et
  - Exemple d'harmonisation de MAPAMED avec toutes les autres bases de données régionales méditerranéennes, d'autres mers régionales et mondiales
  - Exemple de leviers pour soutenir les initiatives institutionnelles : la Roadmap pour 2020 – élaborée en concertation avec les divers acteurs Méditerranéens et proposée ensuite pour validation auprès de la CMR concernée.
- Illustration de facilitation entre le niveau mer régionale et niveau UE avec le BEE (descripteurs) de la DCSMM et approche écosystème Convention de Barcelone pour ne pas faire de doublon. CMR déjà efficaces pour faire remonter des préconisations : réunion GT Conventions OSPAR/Barcelone définition commune à l'échelle EU de l'évaluation de l'état initial,
- Association St Pierre et Miquelon : quid de CMR en atlantique Nord Ouest ? Découpage par écosystèmes, se rapprocher du Fond pour Environnement Mondial. Décision prise sous l'égide au PNUE, donc serait le point d'entrée à vérifier.
- Quel rôle est donné aux régions Martinique/Guadeloupe pour la représentation de l'État français dans les instances internationales ? Qui participe à la COP ? Demande d'une représentation régionale à la COP. Ex. du cas des Sargasses : quelle solution proposée ? Actions de connaissance décidées dans le cadre de la COP SPAW à partir d'une problématique remontée par les gestionnaires (COP tous les 2 ans, avec une délégation technique).

## RECOMMANDATIONS :

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <p><b>MÉTHODOLOGIE</b> Adoption d'une méthodologie commune ou mise en évidence d'un besoin à développer</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoins de connaissance à l'échelle régionale : nécessité d'acquisition de données sur zones fonctionnelles à l'échelle régionale pour les espèces mobiles et donc besoin de travailler avec les États voisins. Peut également s'appliquer pour les habitats à large distribution. Nécessité de suivis à long terme partagés pour comprendre l'évolution des populations.</li> <li>- Pour gérer à la bonne échelle : définir des unités de gestion pertinentes pour chaque espèce à partir des données existantes et acquérir les données complémentaires nécessaires.</li> <li>- Les AMP doivent porter sur tous les habitats nécessaires pour le cycle biologique des espèces.</li> <li>- Discontinuités dans les AMP palliées par diplomatie et géopolitique, et en premier lieu par coopération technique.</li> <li>- Démontrer l'intérêt notamment économique de la gestion pour réussir à mobiliser les voisins.</li> <li>- Besoin de moyens (financiers et humains) pour pérenniser les actions</li> </ul>
 <p><b>OUTIL</b> Outils précis à développer en appui à la stratégie : bases de données, portail, référentiel, accompagnement technique...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide pour harmoniser la collecte des données et le suivi à une échelle appropriée au niveau européen.</li> <li>- Élaborer un recueil méthodologique de partage d'expériences pour la coopération régionale.</li> <li>- Améliorer connaissance interaction espèces/activités.</li> <li>- Qualifier l'état de conservation à l'échelle de l'éco-région.</li> <li>- Définir des protocoles communs.</li> <li>- Nécessité de méthodes, indicateurs, tableau de bord, cohérents et complémentaires à la bonne échelle.</li> <li>- Nécessité de bases de données partagées.</li> <li>- Développement d'un fond fiduciaire (pour sortir de l'approche projet) Réalisation d'un guide de financements des AMP</li> <li>- Besoins de créer des partenariats à l'échelle régionale : jumelage entre AMP, échanges au niveau technique permettant un partage des connaissances, des données et des protocoles, formations organisées au niveau régional.</li> <li>- CAR des CMR sont un bon outil pour le partage de connaissance, pour faciliter les partenariats (ex : Protocole SPAW), nécessité que les groupes de travail associent les gestionnaires. Renforcement des moyens de CMR (nota des CAR). Mettre en place un processus d'écoute des réseaux de gestionnaires pour faire remonter les problématiques à un niveau politique via le point focal français.</li> <li>- Trouver le dénominateur entre besoins régionaux et besoins nationaux : exemple du dimensionnement des bases de données</li> <li>- Assurer la cohérence entre les travaux conduits au niveau local et régional pour éviter les doublons.</li> <li>- Projets INTERREG permettent de travailler ensemble mais pour une durée limitée. Cela permet la mise l'impulsion de projets. Il faut ensuite trouver des moyens pour transformer l'essai.</li> <li>- Pérenniser et structurer des forums de gestionnaires dans toutes les éco-régions</li> <li>- Besoin de cours d'anglais pour les gestionnaires.</li> </ul>
 <p><b>TEXTE</b> Proposition de texte de nature législative ou réglementaire ou souhait en ce sens</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter les règlements des fonds européens pour adapter leur mobilisation au milieu marin.</li> <li>- Dans le plan de gestion des AMP lorsque c'est nécessaire un axe dédié à la problématique régionale.</li> </ul>
 <p><b>COMMUNICATION, MÉDIATION</b> Outils à mettre en place, stratégie pour une meilleure appropriation par le public ou les acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jumelages, visites d'échanges, formations à l'échelle régionale pour transférer les savoirs faire</li> <li>- Mise en place de réseaux à l'échelle géographique et sociale.</li> <li>- Sensibilisation sur les enjeux régionaux même à l'échelle locale (écoles, décideurs politiques...)</li> </ul>



#24

# ÉVALUATION DE LA GESTION : TABLEAU DE BORD & LISTE VERTE UICN



## RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER :

L'objectif de l'atelier est d'aboutir à la proposition d'un cahier des charges du déploiement des tableaux de bord comme étape à l'inscription liste verte (Organisation, plateforme technique, collaborations site labellisés candidats, lien avec l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), coûts...). Cela répond aux différents engagements nationaux et internationaux concernant la gestion efficace des AMP et respecte la nécessité de rapportage inhérent aux évaluations de politique publique.

Problématique liée à la mise en œuvre de la stratégie AMP :

1. Définir la stratégie de déploiement opérationnelle du tableau de bord à l'échelle du réseau d'AMP,
2. Définir une stratégie française de certification liste verte des AMP pour accompagner les gestionnaires.

## ANIMATEURS DE L'ATELIER :

**Anne-Sophie Barnay**, Agence des aires marines protégées

**Valérie Fiers**, Réserves Naturelles de France

**Sophie Coste**, Comité français de l'UICN

## RÉFÉRENT ÉTAT :

**Pierre Commenville**, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

## DÉROULEMENT DE L'ATELIER :

L'atelier s'est déroulé de la façon suivante :

1. Pourquoi évaluer les aires marines protégées ?
2. Retours d'expérience/échange de gestionnaires d'AMP : construire son premier tableau de bord, comment ont-ils fait ?
3. Propositions pour un cahier des charges soutenant le déploiement des tableaux de bord dans toutes les AMP

## ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :

### 1. POURQUOI ÉVALUER LES AIRES MARINES PROTÉGÉES ?

#### Introduction de Pierre Commenville :

L'évaluation est une obligation réglementaire pour les réserves naturelles, les sites Natura 2000, les parcs naturels marins et les parcs nationaux.

Dans toutes les aires marines protégées, l'évaluation est nécessaire pour accompagner la réalisation du plan d'action, vis-à-vis des différents partenaires, pour répondre aux engagements nationaux et internationaux.

L'évaluation est le défi identifié pour la prochaine décennie (promesse de Sydney - congrès mondial des parcs de 2014).

- Évaluer quoi ?

Mesurer les effets engendrés par la gestion. L'évaluation porte principalement sur :

- Évaluation de l'efficacité des actions de gestion,
- Évaluation de la mise en œuvre.

- Quand évaluer ?

Régulièrement, c'est-à-dire 3 à 5 ans au terme d'un plan de gestion et de 10 à 15 ans pour évaluer l'atteinte des objectifs à long terme.

- Comment évaluer ?

Définir ce que l'on veut atteindre et donc évaluer, les moyens à y consacrer, les résultats à rapporter, l'utilisation des résultats pour s'adapter.

### L'évaluation, une lacune des plans de gestion actuels, replacée au cœur du dispositif (Anne-Sophie Barnay, Valérie Fiers)

L'évaluation est une lacune des plans de gestions actuels (absence d'indicateurs) dont l'évaluation se limite bien souvent à évaluer l'activité de gestion et non les résultats de cette gestion. L'évaluation doit être anticipée à chaque étape du plan de gestion et ainsi être positionnée au cœur du dispositif du plan de gestion.

L'évaluation est une obligation réglementaire pour certains espaces naturels protégés. De plus en plus de cadres communs d'évaluation se développent pour répondre au besoin grandissant d'évaluation des politiques publiques visant un rapportage national de l'efficacité individuelle des espaces naturels protégés et celles du réseau qu'elles constituent. C'est dans ce cadre qu'est déployée, depuis 2009, la démarche de tableau de bord dans le réseau des aires marines protégées qui s'élargit aujourd'hui à tous les espaces naturels protégés.

Un tableau de bord d'espace naturel protégé est un outil de gestion, de pilotage et d'évaluation du site. Il est constitué d'un ensemble d'indicateurs qui offre au gestionnaire une vue synthétique de la situation et des tendances observées sur le terrain afin d'améliorer ou de reconsidérer la gestion.

Ce jeu d'indicateurs fournit rapidement au lecteur l'information essentielle sur l'efficacité des mesures prises sur le terrain au regard de ce qui est en jeu sur le site et des résultats attendus à long terme.

Dans cet atelier, l'accent est mis sur l'absence d'indicateurs de résultat et le manque de bancarisation des données qui est à reconnecter avec les enjeux.

Les enjeux sont ainsi mal définis et les objectifs à long terme ne ciblent pas les enjeux.

Le tableau de bord doit être un outil de pilotage et d'évaluation basé sur un ensemble d'indicateurs.

### L'évaluation du processus au cœur du processus de labellisation des sites liste verte

Dans cette même logique, un système international de certification de la qualité de la gestion et de gouvernance des aires protégées a été

mis en place par l'UICN en 2014. Il s'agit de la Liste verte des aires protégées qui a pour finalité de faire progresser la qualité de gestion et de gouvernance de l'ensemble des aires protégées à l'échelle mondiale, en valorisant les sites et les pratiques exemplaires. Cette initiative promeut une approche positive de la conservation, et vise à reconnaître, encourager et valoriser les succès obtenus par les gestionnaires d'aires protégées. Lancée officiellement en 2014 à l'occasion du Congrès mondial des parcs, elle est appelée à devenir une référence mondiale pour l'ensemble de la communauté de la conservation de la nature.

L'UICN engage les gestionnaires qui le souhaitent dans un processus d'évaluation de la gestion, sur la base de critères et d'indicateurs rigoureux. L'un des 4 piliers de cette démarche d'évaluation repose sur la capacité du gestionnaire à avoir :

- défini des seuils de performance (=indicateurs) vérifiables pour chacune des valeurs clés (=enjeux) ;
- mis en place un programme afin de surveiller et d'évaluer l'atteinte des objectifs de conservation et sociaux de l'aire protégée pour être en mesure d'évaluer l'efficacité de la gestion. Cela implique notamment la mise en place de dispositifs de suivi efficaces et appropriés, ainsi qu'une mise à jour des données pour suivre les seuils de performance. Ainsi la démarche de tableau de bord fait partie des critères UICN qui visent à récompenser les sites bien gérés en leur offrant le nouveau label Liste Verte.

#### **Remarques générales :**

Il existe encore des réticences de la part des conseils scientifiques sur la notion d'indicateurs qui doivent être associés à la démarche.

#### **2. RETOURS D'EXPÉRIENCE/ÉCHANGE DE GESTIONNAIRES D'AMP : CONSTRUIRE SON PREMIER TABLEAU DE BORD, COMMENT ONT-ILS FAIT ?**

##### **Réné Dumont, réserve naturelle Petite terre – Entrer dans la démarche, difficile tout seul et quand le plan de gestion est déjà rédigé :**

La définition des indicateurs est délicate et la démarche tableau de bord est difficile à expliquer aux scientifiques qui n'y voient pas l'intérêt. La bancarisation des données prend beaucoup de temps également.

Il existe une réelle difficulté de langage.

##### **Elsa Benakara, RNN de la baie de Saint-Brieuc – Construire le tableau de bord en phase avec le nouveau plan de gestion de RN : Cibler davantage les enjeux et rédiger différemment les objectifs, faire participer le comité scientifique...**

Un problème de vocabulaire a également émergé lors de la construction du tableau de bord. Il a fallu redéfinir les enjeux patrimoniaux. Cela a permis de clarifier les enjeux et de reformuler les objectifs à long terme et le niveau d'exigence par rapport à l'état de référence qui n'était pas toujours identifié.

Une réticence sur les indicateurs a été notée.

En termes de bilan, les points positifs sont les suivants :

- Meilleure lisibilité du plan de gestion,
- Mise en évidence du manque de connaissance,
- Renforcement du réseau des gestionnaires,
- Priorisation de certains suivis.

Et en ce qui concerne les points négatifs :

- Beaucoup de temps, complexité de la démarche exploratoire,
- Prudence du conseil scientifique vis-à-vis des indicateurs et du temps de travail,
- Peu de recul sur les phénomènes et facteurs externes.

##### **Oscar Scuberre, Parcs nationaux de France – Retour sur le test de la démarche tableaux de bord pour le volet marin des chartes de parcs nationaux :**

Au moment de l'élaboration de la charte, l'évaluation n'est pas vue comme une priorité.

De plus, la dynamique tableau de bord subit des à-coups avec le turnover du personnel.

Il existe une réelle nécessité de s'approprier la démarche avec les enjeux principaux suivants :

- Réalisation de l'état initial
- Coordination avec les programmes d'action
- Précision/priorisation des enjeux
- Construction des indicateurs
- Recherche sur les thématiques émergentes

##### **Virginie Hartmann, RNN Cerbère Banyuls – Du tableau de bord intégré au plan de gestion jusqu'à l'obtention du label liste verte**

L'évaluation a intégré la notion d'indicateurs (qui ont été difficiles à définir) et de seuils dans le nouveau plan de gestion.

Même si le tableau a été difficile à mettre en place (chronophage, financement, mise en œuvre, intégration des espèces et habitats prioritaires...), il a permis d'arriver à un outil clair et compréhensible notamment avec les acteurs, pour prioriser les actions et également répondre aux critères de la liste verte.

Pour ce qui est de l'obtention du label liste verte, il a permis de faire reconnaître l'efficacité de la gestion au niveau international et d'améliorer la gestion (état de lieux).

#### **Remarques générales :**

Le tableau de bord est un excellent outil pour discuter avec le conseil de gestion. Il est également intégrateur et fédérateur, tant au niveau de l'équipe qu'avec les acteurs.

Pour ce qui est de la liste verte, elle permet de se focaliser sur la gouvernance (pilier 2), l'élément manquant des tableaux de bord.

Il est difficile de mettre en place des indicateurs facilement mesurables ou observables sur le pilier gouvernance. Il faut des indicateurs qui puissent être appropriés au tableau de bord.

Il existe toutefois des réflexions sur les enjeux socio-économiques dans les différents statuts d'aires protégées.

Plus globalement, il ressort de ces discussions un besoin fort d'accompagner les gestionnaires dans le processus et de créer un groupe de travail pour définir les bons indicateurs.

### 3. PROPOSITIONS POUR UN CAHIER DES CHARGES SOUTENANT LE DÉPLOIEMENT DES TABLEAUX DE BORD DANS TOUTES LES AMP ?

**Michel Ledard, DREAL Bretagne – Nécessité d'une approche harmonisée et d'une animation dédiée sur les sites Natura 2000**

Natura 2000 est très concerné par ces démarches.

L'accompagnement des gestionnaires est indispensable à la mise en place du tableau de bord.

**Marion Caille, RNF – La construction d'un indicateur national et sa mise en œuvre pour la collecte de données harmonisées à l'échelle d'une façade maritime à partir d'un réseau et d'un dispositif de suivi mis en place depuis plus de 10 ans**

Il s'agit de l'observatoire des limicoles sur 56 sites contributeurs (AMP et espaces non protégés) avec la mise en place d'un indicateur de tendance de la situation sur un site par rapport aux autres et à la situation nationale et internationale.

Cet indicateur pourrait être intégré au tableau de bord.

**Isabelle Gailhard-Rocher, AAMP – Catalogue des indicateurs**

Les indicateurs ont pour objectif de faciliter la tâche des gestionnaires en répondant à leurs finalités de gestion.

Pour en savoir plus : <http://indicateurs.aies-marines.fr>

#### Remarques générales

- Définir les enjeux à l'échelle d'une façade maritime/définir des approches par façade en lien avec les antennes de l'AAMP
- Proposer des travaux de synthèse à partir de ce qui a déjà été réalisé

#### SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS CLÉS DE DISCUSSION :

- Créer des tutoriels questions/réponses : tout ce que vous avez voulu savoir sur les tableaux de bord et articulation avec la liste verte.
- Partager le même langage, il faut des dimensions communes.
- Lister les tutoriels nécessaires.
- Liste des indicateurs avec un exemple concret à chaque fois sur un site.
- Mettre en place des groupes de travail thématique (ex. indicateurs et sciences humaines pour travailler sur les capacités de charge notamment pour candidater sur la liste verte).

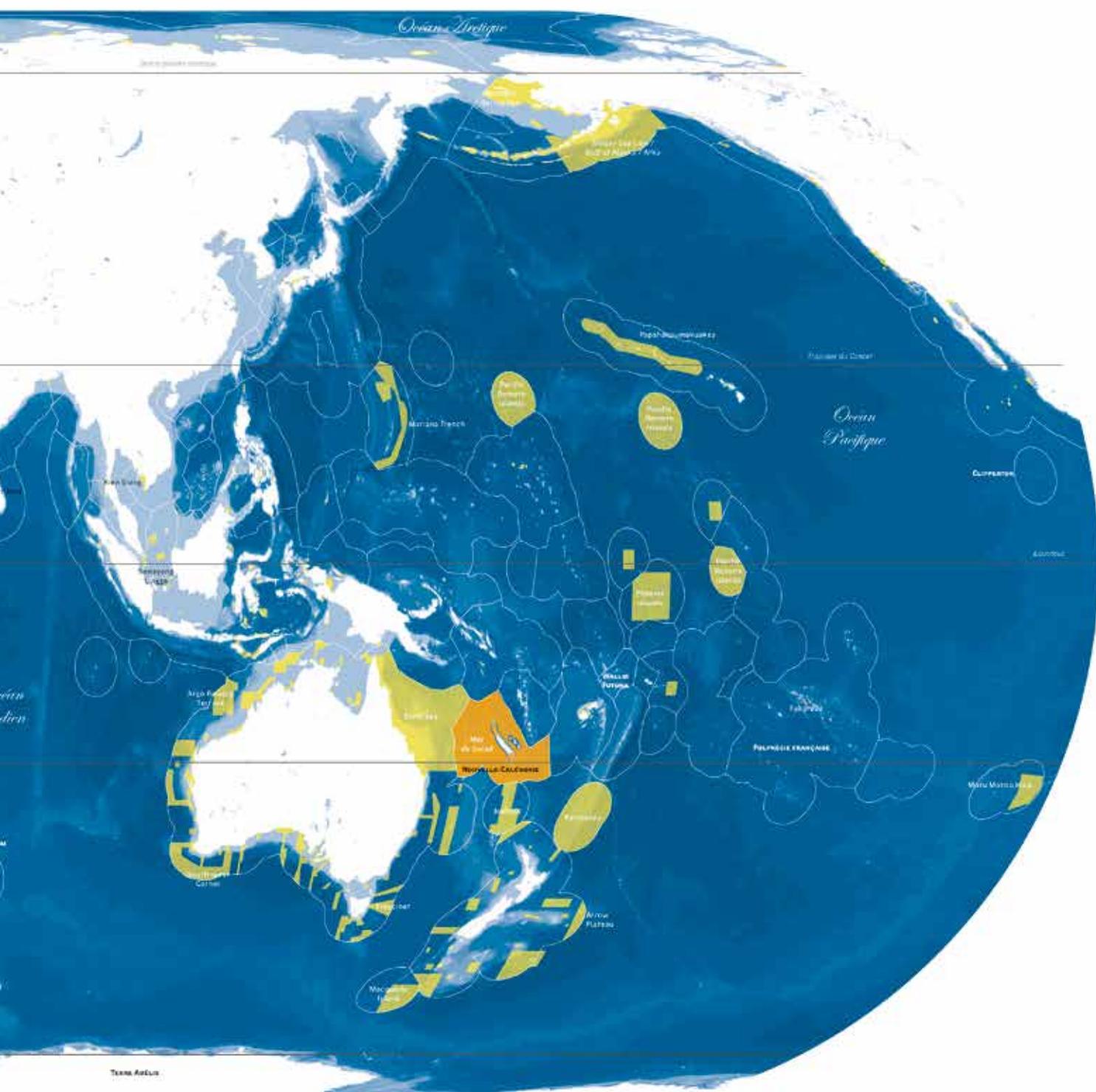


## RECOMMANDATIONS :

TYPE DE RECOMMANDATION	ÉNONCÉ DE LA RECOMMANDATION ISSUE DE L'ATELIER
 <p><b>RECOMMANDATION POLITIQUE</b> Déclaration commune des acteurs des AMP</p>	<p>Donner une priorité forte à l'ensemble des gestionnaires et au Ministère pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le déploiement des tableaux de bord (dispositifs d'évaluation de la gestion) dans toutes les AMP</li> <li>- développer une dynamique d'excellence de la gestion des AMP française par la labellisation liste verte</li> <li>- intégrer les résultats de suivi et d'évaluation des AMP dans le cadre de la mise en œuvre de la DCSMM</li> </ul>
 <p><b>MÉTHODOLOGIE</b> Adoption d'une méthodologie commune ou mise en évidence d'un besoin à développer</p>	<p>TABLEAU DE BORD : Mise en œuvre de la méthodologie d'évaluation dans toutes les catégories d'AMP et permettre une meilleure appropriation (renforcer le lien avec les conseils scientifiques)</p> <p>LISTE VERTE : développer la méthodologie française de certification liste verte</p> <p>POUR LES DEUX DÉMARCHES : meilleure prise en compte des critères socio-économiques et de la gouvernance et définition d'enjeux et d'objectifs à long terme à l'échelle des façades maritimes</p> <p>GUIDE ATEN : intégration de la démarche de tableau bord au cœur du futur guide de rédaction des plans de gestion des espaces naturels protégés</p>
 <p><b>OUTIL</b> Outils précis à développer en appui à la stratégie : bases de données, portail, référentiel, accompagnement technique...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration de la feuille de route nationale des actions à mettre en œuvre dans le cadre du déploiement des tableaux de bord et de la certification liste verte</li> <li>- Centre de ressource technique des gestionnaires (outils méthodologiques, techniques, pédagogiques) pour la mise en place des tableaux de bord et de la liste verte</li> <li>- Appels à projets mutualisés pour les besoins nationaux : indicateurs et dispositifs de suivis intersites</li> <li>- Catalogue des indicateurs ; outils de bancarisation interopérables ; plateformes de calculs automatisés des indicateurs, mise en place d'ateliers techniques et scientifiques sur les indicateurs</li> </ul>
 <p><b>TEXTE</b> Proposition de texte de nature législative ou réglementaire ou souhait en ce sens</p>	<p>Mise en place des tableaux bord dans les AMP suite à la loi biodiversité</p>
 <p><b>COMMUNICATION, MÉDIATION</b> Outils à mettre en place, stratégie pour une meilleure appropriation par le public ou les acteurs</p>	<p>Outils de communication sur les résultats des tableaux de bord harmonisés et mutualisés pour le réseau des gestionnaires d'AMP</p> <p>Outils de communication pour la démarche liste verte</p>



# protégées dans le monde



# PERSPECTIVES

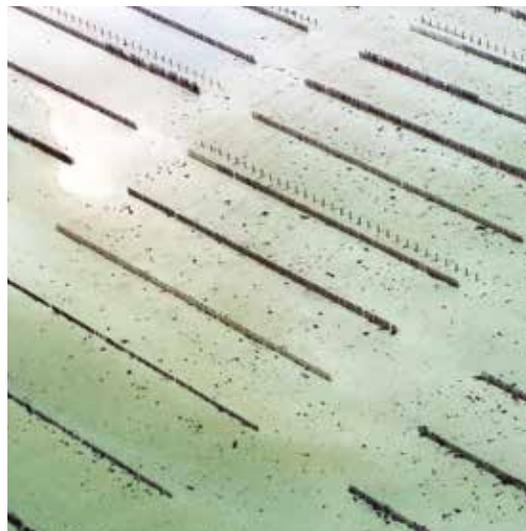
Le troisième colloque national des aires marines protégées a abordé des points essentiels pour l'avancée de la stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées, dont les premiers éléments permettant de dresser un bilan à mi-parcours, avaient été communiqués et présentés aux participants.

Les ateliers et séances plénières ont permis de formuler des recommandations précises. En cela les objectifs ont été pleinement atteints. Les participants ont salué la qualité des échanges entre différentes catégories d'acteurs tant sur le fond (expertise et niveau des propositions) que sur la forme (respect et écoute mutuels). Une véritable dynamique a été enclenchée autour du colloque ; il s'agit maintenant de transformer cet essai pour finaliser les objectifs restant à atteindre de la stratégie nationale d'ici 2020.

A cette fin, les discussions produites lors du colloque ont conduit à la formulation de recommandations précises. Celles-ci viendront enrichir l'élaboration d'une feuille de route assortie d'un plan d'actions opérationnel pour la période 2016-2020.

Lors de la conclusion, les représentants de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère ont pu relever nombre d'attentes fortes des gestionnaires notamment sur l'adéquation des moyens par rapport aux objectifs de protection, la nécessité de viser des outils performants et aussi réalistes, la nécessaire implication de tous les acteurs publics et privés, la question des zones de protection renforcée, mais aussi le renforcement de la prise en compte des enjeux outre-mer.

A cette fin, il a été rappelé plusieurs cadres permettant de prendre en compte ces différentes considérations :



Les suites de la conférence du 31 août 2015 sur la croissance bleue qui a permis la sélection d'actions concrètes parmi lesquelles figurent l'objectif d'atteindre 20% d'AMP dans les eaux françaises sous juridiction d'ici 2016 et le principe de l'extension nationale du concept polynésien des aires marines éducatives ; Il s'agit là de la reconnaissance que les aires marines protégées grâce à leur gestion et à leur mode de gouvernance contribuent à une approche vraiment durable du développement.

Les travaux en cours sur la planification de l'espace marin et notamment la mise en œuvre des directives européennes planification de l'espace maritime et cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) qui doivent pouvoir s'appuyer sur le modèle des AMP en termes d'outils d'intégration des politiques publiques.

Les travaux en cours sur le projet de Loi biodiversité qui permettra la modernisation des politiques publiques en matière de préservation de la biodiversité. Concernant les AMP, différentes innovations sont attendues (possibilité d'expérimenter la simplification et la modernisation de la gestion d'AMP superposées, d'extension de certaines AMP dans la ZEE, mais aussi constitution des zones de conservation halieutique et suivi des mesures compensatoires et possibilité de réserves d'actifs naturels) et rapport d'inspection à venir sur Natura 2000.

Le renforcement de l'encadrement de la gestion des aires marines protégées : meilleure représentation des sports de nature, renforcement de l'évaluation dans les priorités des gestionnaires (démarche de type tableau de bord), renforcement de l'organisation des contrôles sur les activités pouvant avoir un impact sur le milieu marin et les AMP, etc

Les contrats d'objectifs des établissements publics, à commencer par l'Agence des aires marines protégées, l'ATEN ou la future Agence française pour la biodiversité qui doit décloisonner les politiques de l'eau, de la mer et du domaine terrestre, mais aussi le Muséum national d'Histoire naturelle . Il est essentiel que ces établissements publics puissent pouvoir répondre à des besoins techniques immédiats comme les centres de ressources, les guides (guide méthodologique sur le patrimoine culturel, sur collectivités locales et AMP par exemple), les bases de données, l'animation des réseaux...

En matière de financement, les programmes d'investissements d'avenir et les appels à projet de l'ADEME, notamment vers les territoires à énergie positive et croissance verte qui sont sous-exploités concernant la gestion de l'espace marin, les appels à projet de recherche dont un à venir sur l'acidification des océans, sont à développer et promouvoir pour que les gestionnaires d'AMP puissent en bénéficier. En outre, un audit a été lancé par le conseil général de l'environnement et du développement durable et l'inspection générale des finances sur les modalités de financement de la protection de la biodiversité, y compris marine, où toutes les options, publiques et privées seront explorées.

Le cadre des négociations sur le changement climatique et bien entendu la COP21 avec des temps forts sur la protection de l'océan et notamment l'organisation d'une journée spéciale. L'enjeu était de mobiliser les parties prenantes autour du rôle de l'océan dans la machine climatique et que l'accord final puisse considérer les enjeux de sa protection. Par ailleurs, il a été demandé que lors de sa révision, le plan national d'action sur le changement climatique (PNACC) prenne en compte les enjeux maritimes.

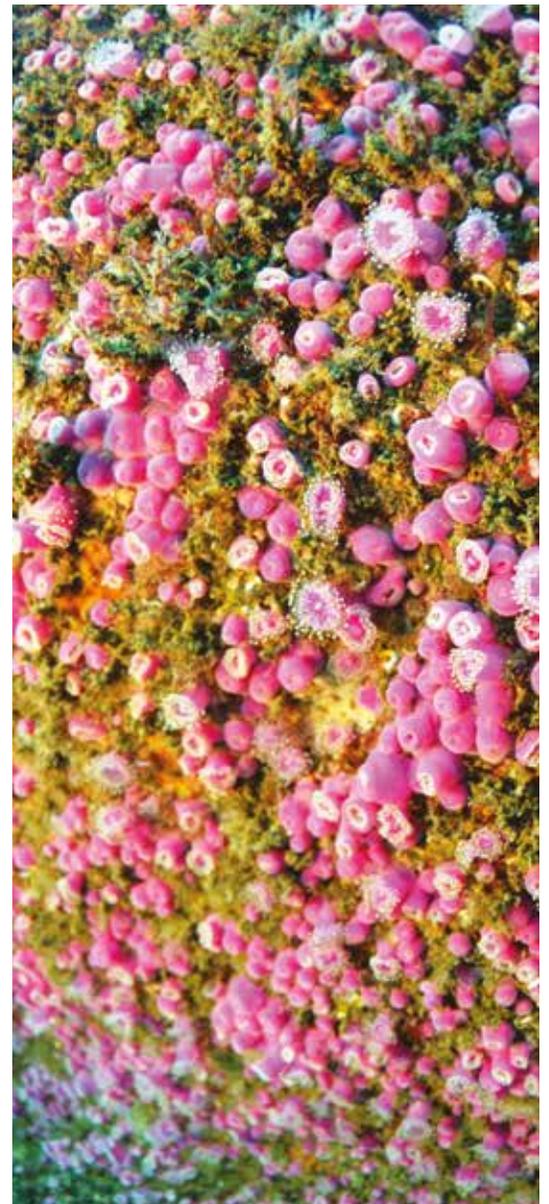
Le programme d'Évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (EFESE) qui comportera une dimension marine majeure.

Enfin, l'action diplomatique de la France pour faire aboutir un accord sur la protection de la biodiversité en haute mer, notamment en matière d'AMP en s'appuyant sur le modèle de gouvernance français.

Un engagement clair a été pris pour mettre en forme une feuille de route et un plan d'action, en consultant les participants et acteurs du milieu marin à l'échéance de avril 2016. Les éléments du bilan seront aussi mis en discussion avant cette échéance.

**L'ambition est donc d'adopter d'ici mi 2016, un bilan à mi-parcours et une nouvelle feuille de route pour 5 ans sur la création et la gestion des aires marines protégées.**

**L'enjeu est de permettre à la France d'être au rendez-vous des échéances internationales de 2020, certes en terme de constitution d'un réseau cohérent mais surtout en qualité de gestion de ses aires marines protégées.**



# GLOSSAIRE

- A**
- AAMP** : Agence des aires marines protégées
  - AESN** : Agence de l'eau Seine-Normandie
  - AFB** : Agence française pour la biodiversité
  - AMP** : Aire marine protégée
  - ANEL** : Association nationale des élus du littoral
  - ANR** : Association nationale de la recherche
  - APB** : Arrêté préfectoral de protection de biotope
  - APNE** : Association pour la protection de la nature et de l'environnement
- C**
- CAR-SPAW** : Centre d'activités régional pour les espèces et les espaces spécialement protégés de la Caraïbe
  - CBN** : Conservatoire botanique national
  - CDB** : Convention pour la diversité biologique
  - CDPMEM** : Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins
  - CEFE** : Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive
  - CEREMA** : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité, et l'aménagement
  - CGDD** : Commissariat général au développement durable
  - CIRAD** : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
  - CMF** : Cluster maritime français
  - CMR** : Convention de mer régionale
  - CNE** : Comité national de l'eau
  - CNFPT** : Centre national de la fonction publique territoriale
  - CNML** : Conseil national de la mer et des littoraux
  - CNPMEM** : Comité national des pêches maritimes et des élevages marins
  - CNRS** : Centre national de la recherche scientifique
  - COB** : Contrat d'objectif
  - CoP SPAW (Protocole SPAW)** : Conférence des parties de la convention de Carthagène (Protocole aires et espèces spécialement protégées)
  - CRIOBE** : Centre de recherches insulaires et observatoire de l'environnement
  - CRPMEM** : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
  - CS** : Conseil scientifique
- D**
- DAFN** : Droit annuel de francisation et de navigation
  - DCE** : Directive cadre européenne
  - DCSMM** : Directive-cadre stratégie pour le milieu marin
  - DDTM** : Direction départementale des territoires et de la mer
  - DEAL** : Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement
  - DEB** : Direction de l'eau et de la biodiversité
  - DGALN** : Direction générale de l'aménagement, de l'eau et de la nature
  - DIRM** : Direction inter-régionale de la mer
  - Dk LNG** : Terminal méthanier de Dunkerque
  - DPM** : Domaine public maritime
  - DPSIR** : Force motrice – Pression – État - Impact - Réponse
  - DRASSM** : Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines
  - DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
  - DRJSC** : Direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale
- E**
- EEDD** : Education à l'environnement vers un développement durable
  - EMR** : Energie marine renouvelable
  - ENVSN** : Ecole nationale de voile et des sports nautiques
  - ERC** : Eviter / Réduire / Compenser
- F**
- FEAMP** : Fond européen pour les affaires maritimes et la pêche
  - FFESSM** : Fédération française d'études et de sports sous-marins,
  - FNE** : France nature environnement
  - FRB** : Fondation pour la recherche sur la biodiversité
- G**
- GIEC** : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
  - GIP** : Groupement d'intérêt public
  - GIS** : Groupement d'intérêt scientifique
  - GIZC** : Gestion intégrée de la zone côtière
  - GPMG** : Grand port maritime de la Guadeloupe
  - GRL** : Groupe ressources littoral
- I**
- IFREMER** : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
  - INPN** : Inventaire national du patrimoine naturel
  - INRA** : Institut national de la recherche agronomique
  - IRD** : Institut de recherche pour le développement

# L

**LIFE PAPL** : Life pêche à pied de loisir  
**LPO** : Ligue pour la protection des oiseaux

# M

**MEDDE** : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie  
**MISEN** : Mission inter-services de l'eau et de la nature  
**MNHN** : Muséum national d'histoire naturelle  
**MVJS** : Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

# O

**OEC** : Office de l'environnement de la Corse  
**ONB** : Observatoire national de la biodiversité  
**ONCFS** : Office national de la chasse et de la faune sauvage  
**OSPAR** : Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (convention Oslo-Paris)

# P

**PAMM** : Plan d'action pour le milieu marin  
**PAPI** : Plan d'action de prévention contre les inondations  
**PCP** : Politique commune de la pêche  
**PLAGEPOMI** : Plan de gestion des poissons migrateurs  
**PMI** : Politique maritime intégrée  
**PN** : Parc national  
**PNACC** : Plan national d'accord sur le changement climatique  
**PNF** : Parcs nationaux de France  
**PNM** : Parc naturel marin  
**PNM-EPMO** : Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale  
**PNMI** : Parc naturel marin d'Iroise  
**PNPC** : Parc national de Port-Cros  
**PNR** : Parc naturel régional  
**PNRA** : Parc naturel régional d'Armorique  
**PRNSN** : Pôle ressources national des sports de nature.  
**PSM** : Planification spatiale marine

# R

**RN** : Réserve naturelle  
**RNE** : Réseau national d'échouages  
**RNF** : Réserves naturelles de France  
**RNN** : Réserve naturelle nationale  
**RTE** : Réseau de transport d'électricité

# S

**SAGE** : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux  
**SCOT** : Schéma de cohérence territoriale  
**SDAGE** : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux  
**SHS** : Sciences humaines et sociales  
**SINP** : Système d'information sur la nature et les paysages  
**SNB** : Stratégie nationale pour la biodiversité  
**SNCGAMP** : Stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées  
**SENGITC** : Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte  
**SP** : Sciences participatives  
**SPN** : Service du patrimoine naturel  
**SRDAM** : Schéma régional de développement de l'aquaculture marine  
**SRM** : Sous région marine

# T

**Tdb** : Tableau de bord

# U

**UICN** : Union internationale pour la conservation de la nature

# Z

**ZCH** : Zone de conservation halieutique  
**ZFH** : Zone fonctionnelle halieutique  
**ZICO** : Zone importante pour la conservation des oiseaux  
**ZMEL** : Zone de mouillage et d'équipements légers  
**ZPR** : Zone de protection renforcée  
**ZPS** : Zone de protection spéciale

# LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	Prénom	ORGANISME
ABELLARD	Olivier	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
ABILY	Yannick	GENDARMERIE MARITIME
ACCORNERO-PICON	Alessandra	PARC NATIONAL DES CALANQUES
AISH	Annabelle	MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
ALBAN	Frederique	UBO / UMR AMURE
ALLANIOUX	Stéphanie	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAIMPOL-GOËLO
ALLONCLE	Neil	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
AMI	Dominique	AMU AMSE
AMICE	Gaëlle	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
BRATHWAITE	Angélique	BLUEFINANCE
ANSELME	Maurice	PARC NATIONAL DE GUADELOUPE
ANTOINE	Virginie	ECOFLUX
ARQUE	Alexandre	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
ARTIS	Caroline	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
ASLANIAN	Elisabeth	DREAL NORD-PAS DE CALAIS
AUBANEL	Annie	CONSULTANTE
AULERT	Christophe	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
AUMONT	Lucile	CRPMEM BASSE-NORMANDIE
AUSCHER	Fabrice	DREAL LANGUEDOC-ROUSSILLON
AUSSEDAT	Nicole	PEW - FRANCE
AZAM	Claire-Sophie	MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
BACHET	Frederic	PARC MARIN DE LA CÔTE BLEUE
BACHET GRANADOS	Sophie	FEE INTERNATIONAL
BACLE	Michel	DREAL BRETAGNE
BAILLY	Denis	UBO
BAIZE	Thomas	SINAY
BAJJOUK	Touria	IFREMER
BALLÉ-BÉGANTON	Johanna	UBO / UMR AMURE
BANEL	Eric	ARMATEURS DE FRANCE
BARCELO	Alain	PARC NATIONAL DE PORT-CROS / PELAGOS
BARILLÉ	Anne-Laure	BIO-LITTORAL
BARNAV	Anne-Sophie	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
BARREAU	Jean-Jacques	PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARMORIQUE
BARRY	Josselin	ONEMA
BAS	Adeline	IFREMER
BASARA	Amélie	PERSONNEL
BATAILLON HOGREFE	Emilie	IEUM
BAUDIN	Eric	BUREAU VERITAS
BAUDINIÈRE	Estelle	COREPEM PAYS DE LOIRE
BAYOU	Christophe	ONCFS
BAZIN	Patrick	CONSERVATOIRE DU LITTORAL
BEAUVAIS	Sophie	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
BERGUNNOT	Gaëlle	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
BELNA	Stéphanie	MEDDE/DAEI
BENKARA	Elsa	LES PETITS DÉBROUILLARDS DE BREST
BERNARD	Maud	IUEM
BERSANI	Catherine	CONSULTANTE
BESANÇON	Marion	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
BEURET	Jean-Eudes	AGROCAMBUS OUEST
BIANCHIMANI	Olivier	SEPTENTRION ENVIRONNEMENT
BIGNON	Jerome	SENATEUR DE LA SOMME
BILLAND	Philippe	QUIET-OCEANS
BIROLLEAU	Annie	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
BISSERY	Claire	IFRECOR
BLANCHARD	Regis	FF SURF
BLANCK	Aurelie	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
BLIN	Eric	SUEZ ENVIRONNEMENT EAU FRANCE
BLOUET	Sylvain	VILLE D'AGDE
BOCQUET	Aurelie	UICN COMITÉ FRANÇAIS
BODMER	Dolores	PROVINCE NORD NOUVELLE CALÉDONIE
BOILEAU	Fabien	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
BOILLET	Nicolas	UBO / AMURE

BOIS DE FER	Gertrude	CONSEIL RÉGIONAL DE MARTINIQUE
BONFIGLIO	Christine	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU MORBIHAN
BONHOMME	Patrick	PARC NATIONAL DE CALANQUES
BONNIN	Marie	IRO
BORDIN	Amandine	RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ILE DU GRAND-CONNÉTABLE
BOREL	Gildas	ATLANTIC STRATEGY
BOSSARD	Isabelle	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
BOUET	Marie	VILLE DE ROYAN
BOULLARD	Roxane	IUEM
BOURANDY	Patrick	DDCCSPP LANDES
BOURDON	Claude	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
BRAINE	Charles	BRETAGNE VIVANTE
BRESOIN	Fabienne	OCEALYS
BRIANT	Michel	DDTM FINISTÈRE
BRICHET	Marion	CEREMA
BRIGAND	Louis	LETG-BREST GEOMER
BROCHIN	Pierre	MINISTÈRE DES SPORTS
BRUGNEAUX	Sophie	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
BRULE-JOSSO	Stéphanie	DIVERS CITÉS
BUISSON	Benjamin	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD
BULCIAGHY	Bertrand	CREPS PAYS DE LA LOIRE
BULOT	Emmanuel	ALTERNATIBA
CABELGUEN	Jerome	ONCFS
CADIOU	Bernard	BRETAGNE VIVANTE
CAILLART	Benoit	F&S
CAILLE	Marion	RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE
CAILLOT	Emmanuel	RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE
CALON	Jean-Noël	MISSION CAPÉCURE 2020
CALVAR	Joëlle	BREST MÉTROPOLE
CAMMAL	Justine	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
CAMPÉON	Camille	MEDDE/EN3
CANCEMI	Maddy	OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE
CANNEVA	Guillem	MEDDE
CANOVA RAMET	Catherine	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
CANTERI	Thierry	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
CAPLANNE	Sophie	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
CARO	Anthony	CNRS
CARRE	Hubert	CNPMEM
CARRIER	Sonia	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
CASTEL	Coralie	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
CASTERAS	Remi	WPD OFFSHORE FRANCE
CAUTAIN	Baptiste	LES PÊCHEURS DE BRETAGNE
CAUTAIN	Fanny	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
CAVALIN	Marion	IFM
CAYOCCA	Florence	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
CAZALET	Bertrand	UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN
CAZES	Jean-Baptiste	INSTITUT DES MILIEUX AQUATIQUES
CELLE	Natasia	IUEM
CHALIFOUR	Julien	RÉSERVE NATURELLE DE SAINT-MARTIN
CHAN	Maxime	PEW - POLYNÉSIE FRANÇAISE
CHANDAVOINE	Bruno	DRJSCS BASSE NORMANDIE
CHAREYRON	Daniel	FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CHAR A VOILE
CHARLES	Mahe	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
CHAUSSEPIED	Marcel	COMITE LOCAL IFM
CHAUVIN	Margaux	CYBELLE PLANETE
CHLOUS	Frederique	MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
CHUBERRE	Oscar	PARCS NATIONAUX DE FRANCE
CIULKIEWICZ	Jean-Luc	SNE-FSU
CLAP	Florence	UICN COMITÉ FRANÇAIS
CLAUDET	Joachim	CNRS - CRIOBE
CLEMENT	Anne-Laure	PARC NATIONAL DES CALANQUES
CLEMENT	Thierry	ORÉADE-BRÈCHE
CLEMOT	Stephane	FÉDÉRATION DES INDUSTRIES NAUTIQUES
COIC	Fanny	LES PÊCHEURS DE BRETAGNE

COLAS	François	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
COLLIN	Laure	FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOL LIBRE
COMBES	Yvon	SANCTUAIRE AGOA
COMMENVILLE	Pierre	MEDDE/DEB
COMMERE	Bernard	MINISTÈRE DE LA RECHERCHE
COMTE	Adrien	UBO
CORBAIN	Florent	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
CORMAN	David	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
CORNUBERT	Ondine	MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
CORRE	Frederic	RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA BAIE DE L'AIGUILLON
COSQUER	Alix	UBO
COSSON	Thomas	PARC NATUREL REGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN
COSTE	Sophie	UICN COMITÉ FRANÇAIS
COUDRAY	Alain	CDPMEM 22
COUFFIGNAL	Caroline	FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES
COURGEON	Laurent	DIRM SUD ATLANTIQUE
COURSON	Cédric	ASTROLABE EXPEDITIONS
COUTANT	Claire	MEDDE/DEB
COZ	Richard	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
CR DUCHESNE	Thierry	SG MER
CRESENS	Bernard	PNMGLORIEUSES/UICN COMITÉ FRANÇAIS
CROSNIER	Capucine	MEDDE/DEB
CROUZIER	Pascale	FEE INTERNATIONAL
CROZON	Patricia	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
CUBIER	Stéphanie	MEDDE/DEB
CUDON	Martine	DDTM FINISTÈRE
CUIF	Marion	MEDDE/DPMA
CUILLANDRE	François	MAIRE DE BREST
CURD	Amelia	IFREMER
DALIAS	Nicolas	SEANEO
DARSES	Ophélie	MEDDE/CGDD
DAS NEVES BICHO	Nazare	IUEM
DAUDIN	Gwladys	MORLAIX COMMUNAUTÉ
DAVERAT	Michel	CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE
DAVIAU	Nicolas	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BAIE DE KERNIC
DAVID	Julian	CEREMA
DAVOULT	Dominique	UPMC UNIV. PARIS 6, STATION BIOLOGIQUE DE ROSCOFF
DE BARSAC	Charles-Henri	MEDDE/DAEI
DE LA BOUERE	Louis-Julien	OPENSTREETMAP FRANCE
DE MAZIÈRES	Jeanne	MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
DE MONBRISON	David	BRLI
DE PALMA	Jean-Pierre	ASSOCIATION MEDPAN
DE ROTON	Gwenola	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
DEBAS	Laurent	PLANÈTE MER
DECKERT	Nadia	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DEDIEU	Karine	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
DEHOUCK	Aurelie	SOCIÉTÉ I-SEA
DELANGUE	Justine	UICN COMITÉ FRANÇAIS
DELAQUAIZE	François	MEDDE/DEB
DELAVERNE	Juliette	MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
DELVAUX	Hélène	DEAL GUYANE
DÉROGIS	Patrick	MINISTÈRE DES SPORTS
DERRIEN	Gregory	SYNDICAT MIXTE DE LA RIA D'ETEL
DESCHAMPS	Frederique	ADDAM
DESPOIS	Emilie	IUEM
Detcheverry	Morgane	ASSOCIATION SPM FRAGILES DE SAINT PIERRE ET MIQUELON
DIARD	Marion	ASSOCIATION BRETAGNE VIVANTE - SEPNB
DIAZ	Nicolas	CRPMEM DES ILES DE GUADELOUPE
DIMEGLIO	Tristan	ASSOCIATION PLANÈTE MER
DINIS	Alain	VIRTUALDIVE
DOBRONIAK	Christine	GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE
DOMINICI	Jean-Marie	PARC NATUREL RÉGIONAL DE CORSE
DONINI	Joseph	OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE
DONNARD	Christophe	CREOCEAN
DORÉ	Anthony	CONSULTANT
DOREL	Gwendal	SURFRIDER FOUNDATION EUROPE
DOREY	Jerome	DDTM MANCHE
DRAKOU	Evangelia	UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

DRISCH	Jeremy	MARINE NATIONALE
DUBAND	Camille	FONDATION EXPLORE
DUCHENE	Julie	IFREMER
DUCLOS	Gwenaël	WIPSEA
DUCLOY	Perrine	CNPMEM
DUHALDE	Michel	MEDDE / DEB
DUMONT	René	OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
DUPÉCHAUD	Laure	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
DUPRIEZ	Nathalie	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
DUPUY DE LA GRANDRIVE	Renaud	VILLE D'AGDE - AIRE MARINE PROTÉGÉE DE LA CÔTE AGATHOISE
DURAND	Benjamin	PARC NATIONAL DES CALANQUES
DURON	Sophie-Dorothee	MEDDE/DEB
DURR	Fabien	CEREMA - DIRECTION TERRITOTIRALE OUEST
DUTEIL	Agnes	MEDDE/DEB
ERHEL HATUUKU	Pascal	FÉDÉRATION MOTU HAKA, ILES MARQUISES
ETCHEGARAY	Elodie	AGLIA
EVENOU	Virginie	IUEM
EYNAUDI	Amandine	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
EZVAN ANDRE	Benedicte	SHOM
FABRE	Marc	DRJCS
FAILLER	Pierre	UNIVERSITY OF PORTSMOUTH
FANINOZ	Sebastien	MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
FAUVEAU	Guillaume	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
FENART	Elise	UICN - COMITÉ FRANÇAIS
FENSTERBANK	Carole	ASSOCIATION BILOBA
FERRIERE	Hervé	UBO
FETIVEAU	Judicaël	GRET
FEUNTEUN	Eric	MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
FIERS	Valérie	RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE
FLAMAND	Laurent	RÉGION BRETAGNE
FLORES	Sébastien	MEDDE/DEB
FOLCO	Sidonie	MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
FOLEGOT	Thomas	QUIET-OCEANS
FORGET	Antoine	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
FORTIN	Matthieu	BRETAGNE VIVANTE
FOSSECAVE	Pascale	INSTITUT DES MILIEUX AQUATIQUES
FOURDRAIN	Aurélien	GOVERNEMENT DE NOUVELLE-CALÉDONIE
FOURIER	Adeline	CÉPRALMAR
FRANCIL	Hughues	CRPMEM DE LA MARTINIQUE
FRANCOIS	Patrick	CRPMEM NORD PAS DE CALAIS PICARDIE
FRISONI	Guy-françois	OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE
GABRIE	Catherine	IFRECOR
GACE-RIMAUD	Nolwenn	LES PÊCHEURS DE BRETAGNE
GAILHARD-ROCHER	Isabelle	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
GAILLARD	Francis	PRNSN
GAMP	Elodie	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
GANDOLPHE	Mathilde	OBSMAM
GANNE	Maryse	CEREMA - DIRECTION TERRITORIALE OUEST
GARIDOU	Elodie	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
GARNIER	Christian	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
GASTRIN	Alain-Louis	TECHNOPOLE BREST IROISE
GATEL	François	AGLIA
GAUTHIER	Olivier	UBO / IUEM / LEMAR
GAUTHIEZ	François	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
GAYTE	Xavier	ATEN
GENDRE	Martine	DREAL PACA
GEORIS-CREUSEVEAU	Jade	CNRS
GERMAIN	Laurent	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
HIRON	Sylvain	OCEANOPOLIS
GIACOBBI	Paul	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
GIACOMINI	Elodie	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
GICQUEL	Cécile	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
GIGOT	Guillaume	MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
GILBERT	David	IRD
GIRY-LATERRIERE	Paul-Marie	PRÉFECTURE MARITIME ATLANTIQUE
GISSINGER	Thierry	FONDATION DE FRANCE
GODEFROY	Dominique	ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORAL
GONELLA	Barthelemy	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES

GONIN	Michèle	UNIVERSITE DU LITTORAL DE BOULOGNE SUR MER
GONZALEZ	Horacio	REMORA
GOUESDON	Romain	EOLIENNES EN MER DIEPPE LE TRÉPORT
GOUHIER	Joël	FFESSM
GOURMELON	Françoise	CNRS - LETG UMR 6554 CNRS
GOURVES	Julie	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
GREAUX	Sebastien	AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT ST-BARTHÉLÉMY
GRESSET	Charlotte	IFREMER
GROSSET	Andre	PREFECTURE MARITIME DE MEDITERRANEE
GRUN	Meggy	MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
GUÉGAN	Marc	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
GUÉZENNEC	Loïc	AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
GUICHARD	Benjamin	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
GUIHEUX	Michel	CDBKLD
GUIMAS	Françoise	DREAL PAYS DE LA LOIRE
GUINGOT	Marie	IUEM
GUINOISEAU	Anne-Laure	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
GUMBS	Junisa	COLLECTIVITÉ DE SAINT MARTIN
GUYADER	Jean-Paul	CRPM BRETAGNE
GUYOMARD	David	CRPMEM DE LA RÉUNION
HAMON	Nolwenn	CRPMEM BRETAGNE
HARLAY	Xavier	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
HARMEL	Beatrice	CRPMEM BASSE-NORMANDIE
HARTMANN	Virginie	RESERVE NATURELLE MARINE DE CERBERE BANYULS
HASCOET	Marie	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
HAVARD	Leïla	GISHOMMER
HEGRON	Rodolphe	DDCS LOIRE-ATLANTIQUE
HERAULT-MUNIÈRE	Jean-claude	GENDARMERIE MARITIME
HERROUIN	Guy	POLE MER MÉDITERRANÉE
HERRY	Juliette	PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN
HERVE	David	DJSCS MAYOTTE
HEURTAUX	Christophe	OCEAN'OBS
HIGNETTE	Michel	AQUARIUM DE LA PORTE DORÉE
HODKINGSTON	Simon	SMART EARTH NETWORK
HOLLIER	Gaël	DIRM NORD ATLANTIQUE MANCHE OUEST
HUBERT	Antonin	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
HUBERT	Romain	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
IJLSTRA	Ton	MINISTRY OF ECONOMIC AFFAIRS
IMBERT	Mathieu	PARC NATIONAL DES CALANQUES
IMBERT	Remi	MEDDE / DAM
IZARD	Charlotte	SYNDICAT MIXTE DE LA RIA D'ETEL
JABOUIN	Coraline	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
JAILLOUX	Adrien	PARCS NATIONAUX DE FRANCE
JANNIC	Nicolas	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
JAVEL	Fabrice	SAFEGE SAS
JEANNE	Richard	ISLAND CONSERVATION SOCIETY
JOB	Nicolas	HEOS MARINE
JOYEUX	Emmanuel	ONCFS - RNN BAIE DE L'AIGUILLON
JUNCA	Jean-Marc	DDCS CHARENTE MARITIME
KAIMUDDIN	Awaluddin	UBO
KARLESKIND	Pierre	BREST METROPOLE
KERMAGORET	Charlene	IFREMER
KERNINON	Fanny	IUEM / LEMAR
KERVINIO	Yann	MEDDE/CGDD
KEURMEUR	Nastasia	VERTIGO LAB
KIRCHHOFER	Damien	INSTITUT OCÉANOGRAPHIQUE PAUL RICARD
KLEIN	Coraline	BIOTOPE
LA RIVIÈRE	Marie	MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
LABADIE-OUEDRAOGO	Armelle	BREST MÉTROPOLE
LABAT	Bernard	HUMANITÉ & BIODIVERSITÉ
LABOULAIS	Mathilde	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
LABRASCA	Sarah	SMART EARTH NETWORK
LAE	Raymond	IRD
LAGOUY	Elodie	ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORAL
LAIR	Christine	DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE
LAISNE	Loïc	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
LAMBERT	Jessica	DREAL BASSE NORMANDIE
LAMBRECHTS	Adrien	BIOTOPE

LAMOTHE	Julien	ASSOCIATION NATIONALE DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS
LANDRIEU	Gilles	PARCS NATIONAUX DE FRANCE
LAROUSSINIE	Olivier	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
LARZILLIERE	Agathe	PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARMORIQUE
LASPOUGEAS	Claire	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
LAURENT	Didier	VILLE DE ANTIBES
LE BORGNE	Maiwenn	LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LE CALVEZ	Servane	CDPMEM CÔTE D'ARMOR
LE CORRE	Nicolas	UBO
LE DIREACH	Daniel	PRÉFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE
LE DIREACH	Laurence	GIS POSIDONIE
LE GARFF	Nicolas	SYNDICAT MIXTE GRAND SITE GÂVRES QUIBERON
LE GENTIL	Eric	IUEM GIS HOMMER
LE GOFF	Gwendal	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
LE GOUVELLO	Raphaëla	UICN, PROGRAMME OCÉAN
LE GREGAM	Laurie-Anne	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
LE GUENNEC	Solenne	CDPMEM FINISTÈRE
LE GUITTON	Claude	RANDO MER
LE LAY	Jacques	SOUS LA MER PRODUCTION
LE NEZET	Olivier	CRPMEM BRETAGNE
LE NILIOT	Philippe	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
LE NOC	Christophe	RNN DU BANC D'ARGUIN
LE PAPE	Olivier	AGROCAMPUS OUEST
LE PAPE	Zaig	ODTM FINISTÈRE
LE TIXERANT	Mathieu	TERRAMARIS
LEBAS	Jean-François	DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
LEBRETON	Jean-Claude	COMITE DE DEVELOPPEMENT DE BREST METROPOLE
LECA	Pierre	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
LECERF	Sophie	CRPMEM BRETAGNE
LECLERC	Pauline	DDCS FINISTÈRE
LECLERC	Boris	MEDDE/DGPR
LECOMBAT	Charles Magloire	CABINET AGRICONSULT & MINANDE
LECOMTE	Jean-Paul	IFREMER
LEDARD	Michel	DREAL BRETAGNE
LEFEBVRE	Thierry	UICN COMITÉ FRANÇAIS
LEFEBVRE RAUDE	Dominique	SEMAPHORE
LEFEUVRE	Cécile	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
LEGUERRIER	Delphine	SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE
LEMONNIER	Christophe	DRJSCS CORSE
LE MOS RODRIGUEZ	Maria Clara	IUEM
LENFANT	Philippe	CEFREM - UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN
LEOST	Raymond	UBO
LEOTURE	Dom	ASSOCIATION PGEM MOOREA
LEPAREUR	Fanny	MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
LEPETIT	Audrey	ASSOCIATION PLANÈTE MER
LESCROART	Marie	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
L'HARIDON	Gilles	GDF SUEZ
L'HOSTIS	Denez	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
LIMOUZIN	Amandine	AGENCE DES 50 PAS GÉOMÉTRIQUES DE LA MARTINIQUE
LINO	Christophe	ENVSN
LIRET	Celine	OCEANOPOLIS
LOCHU	Solenn	IUEM
LOCKHART	Thomas	DCNS
LONCLE	Nicolas	MAIRIE DE GUISSÉNY
LOUET	Defne	IUEM
LOUIS	Yves	DIRM NORD ATLANTIQUE MANCHE OUEST
LOUISY	Ferdy	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
LOUISY	Patrick	ASSOCIATION PEAU-BLEUE
LOUPSANS	Delphine	ONEMA
LOYEN	Mickaël	SEANEO
LY	Djibril	PARC NATIONAL DU BANC D'ARGUIN
MABILE	Sebastien	AVOCAT
MAGNIN	Herve	PN GUADELOUPE
MAHEO	Helene	BRETAGNE VIVANTE
MAISON	Elodie	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
MALFAIT	Guillaume	DEAL DE LA RÉUNION
MALTERRE	Pauline	IEMI CONSULT
MANNAERTS	Gerald	MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

MARCONE	Océane	IFREMER
MAROBIN LOUCHE	Delphine	PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE
MARRAS - AÏT RAZOUK	Phénia	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
MARRE	Jean-Baptiste	PROJET INTEGRE
MARSOLLIER	Aurore	PARC NATUREL RÉGIONAL D'ARMORIQUE
MARTEAU	Cédric	TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES
MARTINIE-COUSTY	Elodie	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
MARTIN-ROUMEGAS	Lydia	DG ENV
MARZOUGUI	Ahlem	INSTITUT DE LA PAIX ET DU DEVELOPPEMENT A NICE
MASLACH	Nicolas	RNN DE SAINT-MARTIN
MASSÉ	Alexandra	PETITS DÉBROUILLARDS LANGUEDOC ROUSSILLON
MATHIEU	Jacques	CDBKLD
MAURER	Celine	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
MAUS	Marie Annick	DDCS MORBIHAN
MAZEAS	Franck	DEAL GUADELOUPE
MÉDIONI	Emilia	VILLE DE MARSEILLE
MEINESZ	Coralie	MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR
MERCERON	Elisabeth	BREST METROPOLE
MERCIER-DELACOURTE	Isabelle	CONSERVATOIRE DU LITTORAL
MERER	Paul-Marie	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
MERRIEN	Violaine	CRPMEM BRETAGNE
MEUNIER	Camille	SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE DINAN
MEUR FEREC	Catherine	UBO
MIALET	Benoit	CNRS (UMR LIENSS, LA ROCHELLE)
MICHALSKI	Julie	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
MICHEL	Sylvain	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
MICHEL	Charlotte	USAGES ET TERRITOIRES
MICHEZ	Noémie	MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
MICOL	Thierry	LPO
MILLOT	Murièle	IFREMER
MITTEAULT	François	MEDDE / DEB
MOLY	Michel	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
MONBRUN	Marie-Dominique	AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
MONCANY DE SAINT-AIGNAN	Frederic	CLUSTER MARITIME FRANÇAIS
MONCELON	Simon	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
MONCORPS	Sebastien	UICN COMITÉ FRANÇAIS
MONGRUEL	Remi	IFREMER
MONTASSINE	Gérard	CFTC AGRI
MOREAU	Gaëlle	CONSERVATOIRE DU LITTORAL
MORIN	Gaëtan	EDF_EN
MORINEAUX	Marie	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
MORISSEA	François	INDEPENDANT
MORIZUR	Xavier	PRÉFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE
MORVAN	Michel	IFM
MUSARD	Olivier	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
NÉOLLIER	Marie-Amélie	SURFRIDER FOUNDATION EUROPE
NEVEU	Reda	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
NICOL	Pascale	OCEANOPOLIS
NICOLAS	Anne	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
NICOLAS	Jean Claude	PNR DE MARTINIQUE
NOLF	Hugo	IUEM
ODION	Mélanie	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
ODY	Denis	WWF
OLIVIER	Sarah	CPIE MARENNES-OLÉRON
OLIVIER	Valerie	DRJSCS NORD-PAS-DE-CALAIS
OLLIVIER	Sophie	PRÉFECTURE MARITIME ATLANTIQUE
OLRY	Yves	DDCS HÉRAULT
ORIoT	Mathieu	KEMM SCIENCES MARINES
OTTINO-GARANGER	Pierre	LABORATOIRE PALOC MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE
OTTINO-GARANGER	Marie-Noëlle	LABORATOIRE PALOC MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE
OZENFANT	Laure	UBO
PACQUIT	Yvon	CACEM
PAGOT	Jean Philippe	EDF_EN
PAILLARD	Michel	IFREMER
PAILLET	Jerome	IFREMER
PAJOT	Regis	DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
PALMI	Isabelle	ICOMOS FRANCE
PASCAL	Nicolas	IFRECOR - BLUEFINANCE - CRIOBE

PASCO	Ronan	PARC NATUREL RÉGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN
PATRY	Yann	TBM ENVIRONNEMENT
PAUGAM-BAUDOQUIN	Delphine	FONDATION D'ENTREPRISE TOTAL
PAULET	Yves marie	IUEM
PEIRACHE	Marion	PARC NATIONAL DE PORT CROS
PELLETIER	Dominique	IFREMER
PERRIN	Jean-emmanuel	PRÉFECTURE MARITIME ATLANTIQUE
PERUCAUD	Anais	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
PETIT	Jerome	PEW – POLYNÉSIE FRANÇAISE
PEUZIAT	Ingrid	UBO
PIANTE	Catherine	WWF-FRANCE
PIEL	Steven	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
PINCHON	Sebastien	NOÉ
PINEL	Margaux	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
PINTADO	Na'a kin	NOÉ
PIOCH	Sylvain	UNIVERSITE DE MONTPELLIER III – CNRS
POIRET	Agnes	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
POISSON-QUINTON	Emmanuel	FONDS EXPLORE
PONCET	Sophie	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
PONGE	Benjamin	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
PONSERO	Alain	RNN BAIE DE SAINT-BRIEUC
POPOVSKY	Josiane	INSTITUT DES MILIEUX AQUATIQUES
POSS	Yves	CONSULTANT
POTHIN	Karine	GIP RÉSERVE MARINE DE LA RÉUNION
POULAIN MAUBANT	Aymeric	NEREYS
POULINE	Patrick	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
POULIQUEN	Agnes	SYSTEMA
PREUVOST	Marine	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
PRIVAT	Adrien	CPIE MARENNES-OLÉRON
PROVOST	Pascal	LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX
QUEMMERAIS	Frederic	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
QUENTEL	Armand	CRPMEM BRETAGNE
QUINTIN	Sandrine	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
RABUTEAU	Yann	RÉSEAU ALLEGANS
RAGOT	Pascal	MAIRIE DE FOUESNANT-LES-GLÉNAN
RAPIN	Jean-François	ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORAL
RASCLE	Anne-Sophie	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
RELION	Maud	FF RANDONNÉE
REMAUD	Morgane	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
RENOUX	Romain	RNN SAINT-MARTIN/CAR-SPAW/AGOA
REY	Marie-Hélène	MINISTÈRE DES SPORTS/ UCPA
RHOR	Alexandra	APECS
RICARD	Patricia	INSTITUT OCÉANOGRAPHIQUE PAUL RICARD
RICARD	Morgane	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
RIDOUX	Vincent	OBSERVATOIRE PELAGIS
RIOU	Stephane alain	PÔLE MER BRETAGNE ATLANTIQUE
RIVIERE	Tiphaine	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
ROBIN	Frederic	LPO FRANCE
ROCHE	Emilie	CDPMEM MORBIHAN
ROCHE	Fiona	RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ÎLOT M'BOUZI
ROGNANT	Anne	OCEANOPOLIS
ROMITI	Gérard	CNPMEM
RONDEAU	Arnold	MEDDE/DEB
ROTH	Melina	PARC AMAZONIEN DE GUYANE
ROUMEGOU	Bruno	DIRM NORD ATLANTIQUE MANCHE OUEST
ROUSSE	Daniel	MINISTERE DES SPORTS
ROUX	Magali	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE
RUELLET	Thierry	GEMEL
SAFI	Morjane	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
SALVAT	Bernard	UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN
SCHULTZ	Ludovic	MEDDE/DEB
SCOURZIC	Thomas	SEANEO
SECOLA	Christophe	SYNDICAT MIXTE PAYS DE DINAN
SELLIER	Guillaume	PARC NATIONAL DE PORT-CROS
SÉNÉCHAL	Florence	BREST MÉTROPOLE
SERRE	Sandrine	CNRS-IMBE
SIBILLOTTE	Myriam	PRÉFECTURE MARITIME DE MÉDITERRANÉE
SIMON	Faustine	RNN ESTUAIRE DE LA SEINE

SIMON	Stephane	GROUPEMENT DE GENDARMERIE MARITIME DE L'ATLANTIQUE À BREST
SOHIER	Yannick	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
SORET	Clémence	EOLIENNES EN MER DES ILES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER.
SORNIN	Jean-Marc	CROCEAN
SOULIER	Laurent	INSTITUT DES MILIEUX AQUATIQUES
SOUQUIERE	Anne	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
STEINMANN	Emmanuel	MEDDE
STEPHAN	Eric	APECS
SULTAN	Emmanuelle	MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
SURUGUE	Nicolas	ONEMA
SVS	Jean-François	UICN COMITE FRANCAIS
TACHOIRES	Stéphanie	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
TAILLARD	Bruno	DJSCS MARTINIQUE
TALON	Aude	BREST METROPOLE
TANGHE	Michaël	CPIE PAYS DE MORLAIX - TRÉGOR
TANRET	Donatien	PEW - POLYNÉSIE FRANÇAISE
TEAO	Cannelle	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
TEIKIEHUPOKO	Toti	MOTU HAKA
TEILLAC-DESCHAMPS	Pauline	UICN COMITÉ FRANÇAIS
TEMPERA	Fernando	JOINT RESEARCH CENTER
TEPEA	Vanessa	MOTU HAKA
TERRADE	Jean marc	INTERACTIONS-PLEINE NATURE
TEVAATUA	Joachim	MAIRE DE RAIVAVAE, ARCHIPEL DES AUSTRALES
THEBAUD	Olivier	IFREMER
THOMASSIN	Aurelie	MEDDE/DEB
TINETTI	Julie	FFESSM
TITO DE MORAIS	Luis	INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IRD)
TOISON	Vincent	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
TOULHOAT	Lucile	CNPMEM
TRAVICHON	Ségotène	LPO
TRULLA	Lucie	DIRM NORD ATLANTIQUE MANCHE OUEST
URVOAS	Anne-Claire	SURFRIDER FOUNDATION EUROPE
VAE DE OLIVEIRA	Emmanuel	PREFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE
VANHOUTTE-BRUNIER	Alice	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
VARRET	Claire	EDF
VASCHALDE	Diane	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
VELUT	Jean-Loup	COOPERATION MARITIME
VERDIER	Anne-Gaëlle	WWF FRANCE
VERMEULEN	Patrice	DIRM NORD ATLANTIQUE MANCHE OUEST
VERNADET	Paul-Émile	DJSCS DE LA RÉUNION
VERRONS	Frederic	FÉDÉRATION DES INDUSTRIES NAUTIQUES
VICTOR	François	DIRM NORD ATLANTIQUE MANCHE OUEST
VIERA	Antony	CRPMEM NORD-PAS DE CALAIS/PICARDIE
VIEUX	Caroline	SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE (CPS)
VIGNAND	Bernard	
VILCOT	Alice	DGALN /DEB/GR
VILLIERME	Heimanu	PROGRAMME PALIMMA ET AER MARQUISES
VONG	Lilita	PLANÈTE MER
WALTER	Cecile	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
WATREMEZ	Pierre	AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES
WEBSTER	Chloe	MEDPAN
WEILLER	Yohan	WPD OFFSHORE FRANCE
YERMIA	Robert	ENVSU
YOKOHAMA	Yanick	PROVINCE NORD NOUVELLE CALÉDONIE/CABINET



